

STEF

Société anonyme au capital de 13.000.000 € Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS. 999 990 005 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER 2022

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2022	3
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2022	5
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	139
COMPTES CONSOLIDES 2022	
COMPTES ANNUELS 2022	216
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2022	221
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	245
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	252



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2022



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2022

J'atteste conformément aux dispositions de l'article 222.3 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de la consolidation du Groupe STEF et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 6 avril 2023

Monsieur Stanislas LEMOR

Président Directeur Général



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2022

SOMMAIRE

L'UTILITE SOCIALE DU GROUPE	7
L'ECOSYSTEME ALIMENTAIRE DU GROUPE	7
LA RAISON D'ETRE DE STEF	9
LE PROFIL DU GROUPE STEF	10
LE PLAN STRATEGIQUE 2022 2026 DU GROUPE STEF	11
PERFORMANCE DU GROUPE EN 2022	13
FAITS MARQUANTS	13
STEF FRANCE	14
STEF INTERNATIONAL	18
MARITIME	22
PERSPECTIVES 2023	24
AUTRES ACTIVITES	24
IMMOBILIER	25
SYSTEMES D'INFORMATION	28
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE	30
PREAMBULE	31
ENJEUX ET STRATEGIE	32
ENVIRONNEMENT	41
TAXINOMIE VERTE	57
SOCIAL	64
SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS	80
PARTENAIRES	83
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	90
PLAN DE VIGILANCE	91
NOTE METHODOLOGIQUE	93
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	96
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GENERALE	96
POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	105
RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	112
FACTEURS DE RISQUES	119
COMPTES CONSOLIDÉS	129
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE – STEF SA	133

L'ECOSYSTEME ALIMENTAIRE DU GROUPE

Une conjoncture économique inattendue

L'année avait démarré sous des auspices optimistes, portée par l'espoir d'une reprise économique postpandémique robuste. Pourtant, dès fin février, l'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie a provoqué l'envolée des cours agricoles et énergétiques mondiaux, amplifiant les tensions inflationnistes déjà à l'œuvre.

L'explosion des prix de l'électricité en Europe, conséquence directe de la dépendance énergétique européenne au gaz russe, a diffusé une onde de choc inflationniste à l'ensemble des économies européennes et entravé la croissance attendue. Le phénomène, commun à l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest, varie par son ampleur selon les spécificités nationales et les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir les économies.



Evolution du PIB en 2022 vs 2021

2022 (vs 2021), %	Zone Euro	FR	BE	IT	ES	PT	ND	СН	UK
Croissance (estimations PIB)	3,3	2,6	2,9	3,7	4,7	6,7	4,3	2,1	4,4
Inflation	8,4	5,2	9,6	8,2	8,4	7,8	10,0	2,8	7,9

Source : OCDE (2023) - Prévisions du PIB réel / Inflation (IPC).(Consulté le 30 mars 2023)

Des populations prudentes dans leur consommation

Les sociétés européennes ont traversé trois années de crises brutales : pandémie, réapparition d'un conflit armé sur le continent, retour de l'inflation à des niveaux inégalés depuis la création de l'euro, accélération du changement climatique (plus prégnant du fait de l'enchaînement des événements climatiques...). Cette situation entraine des modifications profondes, et certainement durables, des habitudes de consommation et une pression forte sur le pouvoir d'achat des populations. L'incertitude s'est donc imposée, tant pour les consommateurs que pour les professionnels de l'alimentaire.

Un climat volatile, particulièrement incertain pour le secteur agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire européen a été marqué par une conjonction inédite de facteurs géopolitiques, météorologiques et postpandémiques en 2022. Les maillons de la chaine de valeur ont dû, tour à tour, absorber puis répercuter à l'aval une partie des augmentations de coûts auxquels ils ont été confrontés. Le ralentissement de la production alimentaire et la contraction de la consommation à domicile observés au second semestre sont les conséquences directes de ce contexte inflationniste.

Le secteur de la restauration hors domicile a, pour sa part, bénéficié d'une bonne dynamique en 2022, et enfin retrouvé ses volumes de ventes antérieurs à la pandémie, grâce à la réouverture complète des établissements. Ainsi, l'évolution baissière constatée en magasin serait en partie le signe d'un rééquilibrage progressif entre les canaux de distribution.

Le transport et la logistique sous tension

En 2022, l'écosystème alimentaire a de nouveau été mis à l'épreuve des aléas et la supply chain n'a pas été épargnée. La hausse exceptionnelle des prix de l'électricité a eu un fort impact sur la structure des coûts de production.

Côté transport, la flambée des prix des carburants et le renchérissement des consommables ont contribué à la majoration des frais d'exploitation.

Alors que la pression inflationniste semblait s'atténuer fin 2022 dans le transport international, la pénurie de main d'œuvre et l'envol des prix des palettes et des emballages ont continué à entretenir une véritable tension au niveau de l'offre dans le transport routier sous température dirigée. Ils ont aussi contribué à la

hausse des indices professionnels. De plus, les retards de livraison d'équipements, d'intrants de toute nature et de matériaux ont perturbé les différentes chaines logistiques mondiales, entrainant pénuries ponctuelles et retards de livraison (véhicules, notamment).

Le client comme boussole des décisions stratégiques chez STEF

La nouvelle normalité est d'être capable d'évoluer dans un contexte incertain.

La transformation des modes de vie s'accélère à mesure que les économies se digitalisent, provoquant des changements d'habitudes de consommation, de nouvelles aspirations et in fine, des tensions sur le marché du travail.

Plus que jamais, les acteurs de l'agroalimentaire, nos clients, doivent réinventer leur offre. Leurs enjeux sont cruciaux et ils doivent pouvoir s'appuyer sur des partenaires de confiance, engagés et volontaires. Leur partenaire logistique doit donc être en capacité d'accompagner leurs décisions stratégiques sur le long terme.

C'est dans ce contexte que le Groupe, désireux de contribuer à une supply chain alimentaire créatrice de valeur, a lancé en 2022 un programme de centricité client : « Customer Care ».

A travers ce programme, STEF entend renforcer ses liens avec ses clients en les plaçant au cœur de chacun de ses choix stratégiques.

La démarche passera notamment par la systématisation de l'écoute clients, ou encore l'évaluation de la satisfaction de nos clients au quotidien. Ecouter, comprendre et accompagner les clients est l'une des pierres angulaires du plan stratégique 2022-2026 du Groupe STEF.

LA RAISON D'ETRE DE STEF

« Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous »

Depuis plus de 100 ans, le Groupe STEF assure une mission essentielle : garantir l'approvisionnement alimentaire de millions d'Européens. Le Groupe est au cœur de la chaîne alimentaire. Ses équipes travaillent main dans la main avec les producteurs, les distributeurs et les restaurateurs pour transporter, stocker et conditionner les produits présents au quotidien dans les assiettes des consommateurs.

La raison d'être du Groupe STEF est l'expression d'une conviction forte sur la manière spécifique et différenciante dont le Groupe conçoit ses métiers et souhaite les exercer. Elle est une boussole pour tous les collaborateurs et montre, au-delà des mots, la réalité de son engagement quotidien au service de ses clients et sa volonté d'agir pour la pérennité du Groupe, comme pour celle du monde qui l'entoure.

Chaque jour, ses collaborateurs s'engagent à mettre leurs énergies au service d'un monde alimentaire plus vertueux, respectueux de l'environnement et des consommateurs.

STEF se définit comme un « Connecteur de valeurs ». Au centre de la chaîne logistique alimentaire, le Groupe joue un rôle de trait de d'union entre les différents acteurs du monde alimentaire. En connectant producteurs, distributeurs et restaurateurs, STEF apporte des solutions efficaces pour :

- garantir l'intégrité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires,
- répondre aux évolutions du marché et des modes de consommation,
- accompagner le développement de ses clients.

LE PROFIL DU GROUPE STEF

Leader européen des services de logistique et de transport sous température contrôlée (-25°C à +15°C), le Groupe achemine chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

Son modèle de spécialiste du transport, de la logistique et du conditionnement agro-alimentaire sous température dirigée repose sur son expertise unique qui lui confère une compréhension approfondie du marché et de ses évolutions en Europe. Elle lui permet de garantir à ses clients le respect de leurs produits dans la plus grande sécurité sanitaire, et leur disponibilité, partout, sur le continent européen.

Le Groupe est organisé autour de **trois secteurs opérationnels** :

- STEF France. Les activités Transport, Logistique et Conditionnement en France sont regroupées sous la bannière « STEF France », selon une segmentation par marchés clients avec neuf Business units (BU). Cette organisation permet d'accompagner l'évolution des marchés et les besoins des clients du Groupe pour une prise en compte adaptée à leurs exigences spécifiques.
- STEF International. Les activités internationales menées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse et au Royaume Uni sont rassemblées dans le Pôle STEF International qui couvre également les activités de flux européens.
- Le **Pôle Maritime**: La Méridionale est la filiale maritime du Groupe avec 4 cargos mixtes, fret et passagers. Elle assure des liaisons entre le continent et la Corse dans le cadre d'une délégation de service public et depuis 2021, elle a ouvert une ligne entre Marseille et Tanger.

LE PLAN STRATEGIQUE 2022 2026 DU GROUPE STEF

En 2022, le Groupe a défini, son plan stratégique pour les cinq prochaines années.

Baptisé « Engagés pour un avenir durable », il traduit l'ambition de STEF de relever les défis sociétaux majeurs de son environnement : le changement climatique, l'évolution du rapport au travail, l'évolution des nouveaux modes de consommation alimentaires et enfin, l'impact des nouvelles technologies sur les métiers du Groupe.

Ce nouveau plan s'appuie sur les valeurs et fondamentaux du Groupe, il vise une croissance durable et place l'ensemble de ses parties prenantes au cœur de son ambition. Il s'articule autour de 5 engagements majeurs :

People Care

Les femmes et les hommes qui constituent le Groupe sont sa principale richesse. STEF se mobilise pour que chacun et chacune puisse s'épanouir au sein du Groupe et s'inscrire sur le long terme : création d'emplois, formation et développement des compétences, parcours de carrière, programme en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle, qualité de vie au travail.

Le Groupe fait évoluer son organisation pour répondre aux défis de l'attractivité, de la fidélisation et aux nouvelles évolutions sociétales. Il se met en situation d'accompagner l'évolution de ses emplois et la digitalisation de ses métiers.

Customer care

Le Groupe s'engage à renforcer la place de ses clients au cœur de ses attentions afin d'anticiper leurs attentes et de les accompagner au plus près dans leurs enjeux de transformation.

A tous les niveaux de son organisation, STEF entend s'appuyer sur une relation forte avec ses clients et nourrir avec eux une qualité de relation basée sur le partage et la confiance.

L'objectif est d'améliorer encore les offres existantes, d'inventer celles de demain avec ses clients et de contribuer activement à une supply chain créatrice de valeur.

Consumer care

La protection des consommateurs est au cœur de la raison d'être du Groupe. Veiller chaque jour au respect de la chaîne du froid et à l'intégrité des produits qui lui sont confiés sont la priorité de STEF et de tous ses collaborateurs.

Ainsi, ils contribuent à une chaine globale intégrant producteurs, industriels, distributeurs, grossistes, détaillants et restaurateurs jusqu'aux consommateurs.

Afin de contribuer à sécuriser toujours mieux l'ensemble de cette chaîne, le Groupe continuera à adapter ses process et à déployer de nouvelles technologies. Il aura également à cœur de poursuivre ses partages d'expertise au sein de la filière agroalimentaire.

Planet care

La maîtrise de l'impact du Groupe sur l'environnement est un enjeu majeur pour la planète et les générations futures. Au travers de sa démarche Moving Green, le Groupe s'est engagé en faveur d'une supply chain toujours plus vertueuse. Il souhaite maintenant franchir une étape supplémentaire en renforçant sa position d'acteur de référence dans la lutte contre le réchauffement climatique (utilisation des biocarburants pour ses véhicules, tests sur l'utilisation de l'hydrogène, installation de plus de 400 000 m2 de panneaux photovoltaïques permettant d'autoproduire 20% de ses besoins).

Le Groupe s'attachera également à prendre en compte l'impact du changement climatique sur sa propre organisation ; l'enjeu sera de préparer le Groupe à opérer les orientations stratégiques nécessaires à sa propre adaptation.

L'innovation

L'innovation est dans l'ADN du Groupe qui, depuis sa création, n'a eu de cesse d'inventer, de renouveler et d'adapter son offre et ses services. La démarche d'innovation de STEF est orientée au bénéfice de ses collaborateurs et de ses clients.

Le Groupe entend promouvoir l'innovation afin de systématiser une culture d'innovation participative, ouverte à tous les collaborateurs. L'innovation sera un véritable levier de transformation pour adresser chacun des autres enjeux.

FAITS MARQUANTS

STEF a maintenu tout au long de l'exercice un niveau d'activité robuste, malgré une baisse régulière et continue des volumes, perceptible à partir du second semestre. Le Groupe STEF est passé d'un cycle de reprise post-Covid dynamique à un cycle moins porteur.

Les marqueurs de l'année 2022 auront été le retour historique d'une inflation élevée et l'augmentation inégalée des coûts des énergies, en particulier de l'électricité et du carburant. Ces deux facteurs ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de la performance de certaines activités du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le Groupe STEF affiche un chiffre d'affaires de 4 264,2 M€, en progression de 21,6% par rapport à 2021 (14,2% à périmètre comparable) et un résultat opérationnel en progression de 32,2%.

2022, UNE ANNEE DE DEVELOPPEMENT

L'année 2022 aura été dynamique en opérations de croissance externe avec :

- Au Royaume Uni, l'intégration de la société Langdons, acquise fin 2021, et qui inaugure l'implantation du Groupe sur ce territoire ;
- En Espagne, l'acquisition du fonds de commerce de la société Enaboy en Castille Léon et celle de la société TTC en Galice ;
- En Suisse, l'acquisition en juillet 2022 d'une société d'entreposage et de logistique, Frigosuisse, exploitant un entrepôt entre Zurich et Bâle;
- En Italie, l'acquisition fin décembre du solde de la participation au sein du groupe SVAT, près de Vérone, spécialisée dans les produits surgelés.

.. ET DE STRUCTURATION

- L'année écoulée a été l'occasion de définir le plan stratégique du Groupe pour les cinq années à venir : « Engagés pour un avenir durable » ;
- En France, une 9^{ème} BU « Flux Internationaux » a vu le jour. Elle rassemble les entités réalisant des activités de flux internationaux, logées au sein de la BU Flux Frais, et celles de la société Logistique Internationale Alimentaire.

STEF FRANCE

STEF France opère sur les marchés de la logistique, du transport massifié de produits alimentaires sous température contrôlée et sur le conditionnement industriel. Ce marché exigeant est régi par des contraintes de traçabilité, de délais et de températures. Pour répondre à ces enjeux, STEF France se différencie par :

- La densité de son réseau de plateformes et d'entrepôts, en proximité avec le tissu économique local et en constante évolution pour optimiser et anticiper son développement ;
- Son expertise dans la gestion dynamique des flux ;
- La valeur ajoutée d'un service différencié selon les températures et les typologies de clients destinataires ;
- Des technologies et des systèmes d'information innovants qui lui permettent d'organiser le stockage, la préparation de commandes, le suivi et la gestion des flux de ses clients ;
- L'engagement, le savoir-faire et le sens du service de ses équipes ;
- L'efficacité de son dispositif de traçabilité et ses solutions de « logistique inverse» 1.

ANALYSE PAR FILIERES

Les performances des activités de STEF France sont suivies par segments de marchés clients avec désormais 9 business units (la Business unit spécialisée dans les « Flux Internationaux » ayant été créée au cours de l'année 2022).

En 2022, STEF France a affiché un chiffre d'affaires de 2 366 M€, en hausse de +13,8% par rapport à 2021 (+11,8% à périmètre constant). La progression du chiffre d'affaires n'est cependant pas homogène dans toutes les BU; deux d'entre elles sont en recul : le conditionnement (-6,2%) et la GMS (-2,0%).

Les BU à dominante Transport ont vu leurs performances se consolider, voire s'améliorer, grâce à des prises

¹ Déplacement des marchandises à partir du lieu de livraison final afin, notamment de les éliminer de manière appropriée. Ce processus a été utilisé lors les campagnes de rappel des produits dans le cadre du traitement des crises sanitaires qui ont impacté la filière agro-alimentaire en 2022.

de parts de marché. A l'inverse, les activités logistiques ont directement subi la hausse des prix de l'électricité et ont connu des performances plus variables.

Les BU Seafood et RHD qui avaient considérablement pâti de la période Covid ont renoué avec une performance économique positive.

Répartition du chiffre d'affaires de STEF France par marchés clients.

Frais (flux et supply chain)	GMS	Surgelés	Tempéré et sec alimentaire et conditionnement	RHD	Produits de la mer
52 %	17%	11%	9%	5%	6%

FLUX FRAIS

Le chiffre d'affaires de la BU Flux Frais a progressé de 13,4% en 2022, bénéficiant d'une très bonne dynamique commerciale.

Dans un contexte de tension sur les ressources, la BU a tiré profit des actions menées par le Groupe en termes d'attractivité : l'école de conduite, les partenariats favorisant l'intégration de réfugiés, la féminisation des métiers ont permis à la BU de faire face aux besoins en ressources humaines.

2022 a été marquée par l'accélération de la transformation digitale, notamment par le déploiement d'outils de dématérialisation des bons de livraison.

La poursuite de la transformation du parc de véhicules a contribué à atteindre les objectifs de diminution des émissions de CO₂.

FRAIS SUPPLY CHAIN

Le chiffre d'affaires affiche une croissance de +10%. Un léger ralentissement de l'activité, lié au contexte inflationniste, s'est fait ressentir en fin d'année.

La performance opérationnelle a été préservée, malgré les tensions sur les ressources de personnel et les moyens de transport.

La BU s'appuie sur un dispositif immobilier en constante adaptation pour répondre aux projets de ses clients : agrandissement du site de Darvault en région parisienne, équipement du site de Macon pour permettre à la BU de disposer d'une réserve capacitaire pour assurer son développement.

Afin d'améliorer les environnements et les conditions de travail, la BU conduit plusieurs projets techniques de mécanisation des processus de préparation de commandes visant à diminuer la pénibilité des postes de travail.

SURGELES

Le chiffre d'affaires est en hausse, comparativement à 2021 (+4%).

Pour autant, l'activité purement organique a subi l'effet report de transferts d'activité de clients en 2021, de la faiblesse de la consommation, plus marquée au second semestre, et enfin de crises de divers ordres qui ont frappé les secteurs, agricole et agro-alimentaire, (grippe aviaire, peste porcine, forte hausse des prix des intrants, crises sanitaires).

La performance économique a été lourdement impactée par l'envolée des prix de l'électricité.

TSA (Tempéré et sec alimentaire)

La Business Unit Tempéré et Sec Alimentaire poursuit son rythme de développement avec une croissance de 21,4%.

De nombreux démarrages de dossiers ont été opérés sur le site d'Orléans nord en 2022. Le site de l'Isle d'Abeau (Isère) a assuré une importante campagne de rappel de produits pour le compte d'un client, démontrant sa capacité à gérer des opérations de « logistique inverse ». Enfin, un atelier de conditionnement « dernière génération » a été mis en service sur le site d'Aurice (Landes).

Forte de ses 90 000 m², la BU TSA devrait finaliser la pleine occupation de ses sites en 2023. De futures implantations sont à l'étude pour développer l'activité dans le sud de la région lyonnaise et dans le nord de la France sur un site commun avec Dyad (la filiale du Groupe spécialisée dans le conditionnement industriel), afin de développer une offre combinée « wall to wall », transport, logistique et conditionnement.

RHD (Restauration hors domicile)

L'activité RHD a vécu une année 2022 exceptionnelle avec une croissance de +22,2%, à la fois grâce à ses clients historiques, mais aussi au démarrage de nouveaux dossiers en cours d'exercice.

La croissance organique des clients existants s'est traduite par des ouvertures de nouveaux restaurants, mais aussi par l'augmentation des livraisons moyennes, gage d'une offre attractive pour leur clientèle.

Le relais de croissance des nouveaux clients contribue très positivement au chiffre d'affaires additionnel.

Face à ce surcroit d'activité, les enjeux de disponibilité de ressources sont restés essentiels tout au long de l'année, qu'il s'agisse de ressources humaines, mais aussi de produits à approvisionner dans un contexte d'inflation sans précédent pour les clients, rendant le métier à la fois plus complexe et les solutions à

proposer aux clients, toujours plus sécurisantes.

Forte d'une base de gestion assainie et d'un bon niveau de performance opérationnelle, la BU RHD poursuit sa croissance avec désormais un niveau de performance en adéquation avec les investissements réalisés au cours des dernières années.

GMS

L'activité de la BU GMS est centrée sur le modèle de « contract logistic » regroupant des activités de stockage et de préparation de commandes pour les principales enseignes de la grande distribution, sur les activités B to B et B to C.

En 2022, le chiffre d'affaires de la BU est en diminution (-2%) par rapport à une année 2021 dynamique.

L'activité B to B a connu une baisse de -4,2%, qui illustre une certaine atonie des volumes en GMS.

L'activité de e-commerce alimentaire a progressé de 4,6%, grâce à l'apport en année pleine des volumes du site d'Aix en Provence ouvert en 2021 et par l'ouverture d'un site à proximité de Rungis en 2022 ainsi que par le démarrage de nouveaux dossiers sur le site de Lieusaint (Seine et Marne), dédié aux pure players du e-commerce alimentaire.

Après deux années de croissance soutenues, l'année 2022 se caractérise par un rééquilibrage de la consommation alimentaire entre la RHD et les activités GMS et e-commerce.

La flambée des prix de l'électricité a pesé sur la performance.

SEAFOOD

L'évolution positive du chiffre d'affaires en 2022 (+11%) masque une réalité plus hétérogène avec :

- Une croissance de +14,5% au premier semestre, caractérisée par une activité soutenue avec les clients grossistes, comparativement à une année 2021 où les lieux de restauration ont été fermées jusqu'au mois de mai;
- Une croissance de +7,4% au second semestre, marquée par une contraction de la consommation des produits de la mer sur toutes les typologies clients, en lien avec une forte poussée inflationniste.

La BU met l'accent sur son développement avec l'ouverture en mai 2022 d'un nouveau site à Atton (Meurthe et Moselle), et les extensions des sites de Boulogne sur Mer et de Toussieu, livrées au dernier quadrimestre.

CONDITIONNEMENT

La BU rassemble les compétences du Groupe en matière de copacking et de comanufacturing et a pour ambition d'accompagner les clients du Groupe pour commercialiser et mettre en valeur leurs produits dans les univers alimentaires du frais, du surgelé de l'ambiant.

L'année 2022 a marqué une pause dans la croissance des activités alimentaires, avec un recul du chiffre d'affaires de 6,2 %.

Celui-ci s'explique par des facteurs conjoncturels (baisse du travel retail, arrêt ou ralentissement de dossiers, liés à des réorganisations chez des clients) mais aussi, par des évolutions plus structurelles, notamment dans le secteur agroalimentaire où les opérations promotionnelles sont en baisse significative.

L'année 2022 aura permis de mettre l'accent sur le développement de nouveaux clients dans le secteur non alimentaire et dans l'univers des cosmétiques en particulier. Historiquement majoritaire, le chiffre d'affaires alimentaire en baisse devrait être compensé par de nouveaux dossiers avec des enseignes des cosmétiques et de la distribution spécialisée.

FLUX INTERNATIONAUX

La BU spécialisée dans les flux internationaux s'est progressivement structurée en 2022 autour de la société Logistique Internationale Alimentaire (LIA), basée à Rungis, pour devenir parfaitement opérationnelle à partir de janvier 2023.

Elle intègre les unités réalisant des activités de flux internationaux, logées au sein de la BU Flux Frais, ainsi que les activités de traitement de flux depuis la France vers l'Allemagne, les pays de l'Est et du Nord de l'Europe.

La raison d'être de la nouvelle BU est de proposer une offre homogène au départ de chaque région, en ambiant, frais et surgelé, de 1 à 33 palettes, à destination d'une trentaine de pays, en s'appuyant sur l'étendue du réseau du Groupe en Europe et sur ses partenaires.

Le premier semestre s'est révélé particulièrement dynamique.

Pour autant, le secteur des flux internationaux a été marqué par de fortes tensions sur le marché de l'affrètement, affecté par la hausse des coûts de l'énergie, par la pénurie de moyens roulants et de conducteurs. L'inflation qui s'établit, pour la zone euro à 8,4% à fin décembre, a pesé sur les coûts d'exploitation.

STEF INTERNATIONAL

Les activités de transport et logistique du groupe en Italie, en Espagne, au Portugal, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et depuis 2022, au Royaume Uni, sont rassemblées au sein de STEF International, qui intègre également des activités de flux internationaux au départ de tous ces pays, ainsi qu'avec l'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est.

En 2022, STEF International affiche le plus fort taux de croissance du Groupe, avec un chiffre d'affaires en progression de 37,3% (+15% à périmètre constant), à 1 334M€. L'effet périmètre provient principalement

de l'acquisition de la société Langdons au Royaume Uni qui apporte 208 M€ sur la période.

La progression a été particulièrement marquée en Suisse (+ 40,8%), aux Pays-Bas (+ 30,9%) et en Espagne (+ 25,5%).

STEF International représente un véritable relais de croissance pour le Groupe. La dynamique d'investissements a été présente dans tous les pays, qu'il s'agisse de croissance externe ou de projets immobiliers.

ITALIE

L'année 2022 s'est clôturée avec un chiffre d'affaires en hausse de + 8,5%, représentative d'une bonne dynamique dans tous les secteurs d'activités, en particulier ceux du Surgelé (+ 16 %) et des Flux frais (+ 37%).

La croissance commerciale a été soutenue, grâce à la mise en œuvre des synergies avec les activités acquises en 2021.

La marge opérationnelle est restée au niveau attendu, grâce à la bonne maîtrise des ressources, mais a pâti de l'augmentation des coûts de production, du fait d'un taux d'inflation supérieur à 10% et de celle des coûts de l'énergie qui ont quasiment doublé en Italie.

Le dynamisme commercial, la capillarité renforcée des réseaux suite à l'intégration du groupe SVAT, spécialisé dans le transport et la logistique alimentaire de produits surgelés et enfin, l'évolution des flux internationaux positionnent STEF Italie dans la bonne configuration pour asseoir son positionnement sur le marché.

ESPAGNE

Les activités de STEF en Espagne ont été très soutenues avec une croissance de +25,5 %, conséquence d'une très forte dynamique commerciale sur tous les marchés, mais aussi des fruits de la croissance externe avec l'intégration des flux de la société Enaboy Castilla dès le mois de janvier et de l'acquisition du groupe TTC et de ses trois plateformes à La Corogne, Vigo et Leon en juillet. Ces acquisitions permettent de franchir une nouvelle étape dans le maillage du réseau du Groupe en Espagne.

2022 aura également été marquée par l'ouverture d'une plateforme à Grenade (Andalousie) et la livraison d'une nouvelle plateforme à Malaga (Andalousie) ; toutes deux viennent renforcer le maillage du réseau dans le sud du pays et offrir d'importantes capacités de stockage en surgelés.

Le groupe a également développé son dispositif sur la région de Madrid, avec l'agrandissement d'Alcala (hub national de produits surgelés) et de Torrejon (hub national de produits frais) ainsi que l'ouverture d'une nouvelle plateforme dédiée à un acteur du e-commerce.

PORTUGAL

Stef Portugal maintient sa trajectoire de croissance avec un chiffre d'affaires 2022 en progression de 14,5% par rapport à 2021.

La qualité de service est restée constante tout au long de l'exercice, malgré un contexte général instable.

La spécialisation de l'organisation de STEF au Portugal et de l'offre commerciale l'a positionné dans une posture attractive auprès de ses clients, et a impulsé la conquête de nouveaux contrats en perspective pour 2023.

STEF Portugal est pleinement engagé dans la politique RSE du Groupe avec des investissements dédiés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des sites, permettant d'augmenter le ratio d'autoconsommation d'électricité. L'adhésion de STEF Portugal au programme Lean § Green et la mise en service de megatrucks (qui permettent le groupage et le transport de grosses quantités de marchandises) sur le territoire contribuent à la réduction de l'emprunte carbone du Groupe.

BELGIOUE

STEF est présent en Belgique sur deux principaux types d'activité : le groupage national et international de produits frais et surgelés et la logistique de massification pour les industriels du frais.

En 2022, dans un contexte de forte hausse des coûts de l'électricité et d'augmentation conséquente du prix des denrées alimentaires, STEF Belgique s'est distinguée par une forte dynamique commerciale, avec une croissance de chiffre d'affaires de près de 11,6%.

Le réseau transport en Belgique est désormais parfaitement opérationnel, grâce à l'intégration d'un nouveau site de transport dans le réseau de groupage, à proximité de Gand.

La construction du nouvel entrepôt à Tubize en région wallonne est en voie de finalisation pour une ouverture au premier semestre 2023. Il constituera le socle des activités d'entreposage frais sur le territoire belge. Par ailleurs, la plateforme située à Saintes sera rénovée afin de poursuivre le développement des activités frais et surgelé.

Cette configuration optimisée place STEF en Belgique sous les meilleurs auspices pour accueillir les dossiers commerciaux structurants qui démarreront en 2023.

PAYS-BAS

Les activités de STEF Nederland ont renoué avec un niveau de service qualitatif qui s'est traduit par des résultats positifs en 2022, signe de l'engagement fort de ses équipes. Le chiffre d'affaires a progressé de 30,9% par rapport à 2021.

La spécialisation par typologies d'activités, à l'instar de l'organisation opérationnelle mise en place dans les autres pays, a débuté avec la création d'une BU flux internationaux, opérationnelle dès janvier 2023. Elle sera suivie de la création d'une BU supply chain.

Le dispositif immobilier de STEF Nederland constitué de quatre plateformes : Bodegraven, Eindhoven et deux à Raalte lui permet désormais de renforcer son offre commerciale pour développer l'attractivité de son dispositif et de ses savoir-faire vis-à-vis de ses clients et prospects.

SUISSE

Les activités de transport et de logistique ont continué de se développer en 2022, avec un chiffre d'affaires en progression de 40,8%. Le taux moyen de remplissage des entrepôts surgelés est resté stable tout au long de l'année.

L'acquisition de la société Frigosuisse et de son entrepôt situé à Möhlin près de Bâle, constitue une étape importante du développement du Groupe en Suisse. Grâce à l'intégration de ces activités, STEF devient le prestataire de référence dans le domaine des produits surgelés sur le territoire Suisse.

Deux projets immobiliers sont à l'étude en Suisse romande et en Suisse alémanique. Ils permettront de poursuivre la structuration des activités du Groupe en Suisse.

ROYAUME-UNI

La société Langdons, acquise fin 2021, a clôturé sa première année de transition et d'intégration au sein du Groupe STEF.

Les principales activités de Langdons s'articulent autour de son réseau de groupage selon le modèle de 1 à 5 palettes « produits frais et surgelés » qui s'adresse aux secteurs des grossistes, de l'hôtellerie et de l'épicerie de détail.

En 2022, le niveau d'activité a été impacté par les tensions politiques et économiques qui ont traversé le pays au second semestre, auxquels s'est ajouté un taux d'inflation particulièrement élevé.

La forte augmentation des coûts d'exploitation a pu être atténuée par l'amélioration de la productivité, avec un accent particulier sur la gestion des capacités et la réduction du recours à l'intérim. Le niveau de rentabilité des activités au Royaume Uni est comparable à celui des activités en France et conforme aux prévisions.

Au plan environnemental, Langdons a déployé l'alimentation de sa flotte desservant la ville de Londres et de ses environs avec des biocarburants. La filiale contribue ainsi à la politique de réduction des émissions carbone du Groupe et peut proposer des solutions supply chain durables à ses clients.

FLUX EUROPÉENS

La filiale dédiée du Groupe, STEF Eurofrischfracht (EFF) exerce sur le marché des flux intracommunautaires sur les axes Nord-Sud (flux en provenance d'Allemagne à destination de la France, de l'Espagne et du Portugal) et Sud-Nord (flux au départ de l'Espagne et de la France vers l'Allemagne et l'Autriche). Elle met son savoir-faire au service des industriels européens et de la grande distribution, à partir de sa plateforme située à Strasbourg.

L'année 2022 a été impactée par :

- Les difficultés liées à l'environnement géopolitique entrainant la hausse des prix du carburant, de l'électricité et des palettes servant au transport des marchandises ;
- La baisse des capacités de transport à l'échelon européen, principalement due aux délais d'approvisionnement en matériel roulant et à la pénurie de conducteurs ;
- La forte inflation des coûts de transport liée aux prix des matériels et à l'augmentation des salaires des conducteurs en Europe.

Dans ce contexte inédit, EFF a réussi la double performance d'assurer le niveau de qualité attendu par ses clients, tout en maintenant son niveau de résultats économiques.

Nota: Les informations sur les évolutions en pourcentage des activités France et International par BU et par pays sont fournies à titre indicatif et ne sont pas auditées. L'annexe aux comptes consolidés du Groupe présente les données par secteurs, conformément à la norme IFRS 8: France, International et Maritime.

MARITIME

La Méridionale, filiale maritime du Groupe, dispose de quatre navires rouliers mixtes pour une capacité totale de 7.600 mètres linéaires. Elle s'appuie sur près de 600 salariés, dont 490 navigants.

Son activité se répartit entre :

- Un service public de transport de passagers et de fret entre Marseille et la Corse, basé sur l'exploitation de cargos mixtes. Dans ce cadre, en 2022, elle a opéré la desserte des ports d'Ajaccio et de Propriano, à l'aide de deux navires, le Piana et le Kalliste;
- Une ligne entre Marseille et Tanger (Maroc), sous le format d'une desserte régulière, fret et passagers, avec deux navires, le Pelagos et le Girolata.

En 2022, malgré un chiffre d'affaires en progression à 104,5 M€ (+16,4%), le résultat est très en deçà des objectifs.

Si La Méridionale réalise les performances attendues pour ses traversées sur la desserte de la Corse, la situation est différente s'agissant de la ligne Marseille-Tanger, La Méridionale n'ayant pas trouvé le modèle d'exploitation adéquat. La dérive des résultats est très importante sur ce segment, conséquence d'une action commerciale inadaptée, associée à d'autres facteurs plus difficilement prévisibles (hausse des prix des carburants, dépassements sur la masse salariale, hausses des tarifs portuaires, surcoût de l'arrêt technique d'un navire).

<u>Perspectives</u>:

- Desserte de la Corse : La pérennité des activités avec la Corse est assurée dans une configuration plus favorable que précédemment avec l'attribution de deux lignes : Marseille-Ajaccio et Marseille-Porto-Vecchio dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Ligne Marseille-Tanger : une restructuration des activités internationales de La Méridionale est en cours d'élaboration. Un nouveau directeur général a été nommé, dont la mission est de bâtir un nouveau plan stratégique sur cette desserte ;
- Le Groupe STEF est entré en négociation exclusive avec le groupe CMA CGM concernant la reprise de ses activités maritimes organisées autour de La Méridionale. Le closing de l'opération prévu au plus tard le 30 septembre 2023, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes.

PERSPECTIVES 2023

La progression du chiffre d'affaires et des résultats en 2022 permet à STEF d'aborder sereinement l'année 2023.

Le Groupe STEF s'engage en 2023 avec vigilance et rigueur car la pression inflationniste et les fluctuations des coûts de l'énergie et des matières premières perdureront, mais aussi avec enthousiasme et détermination car l'année 2023 sera celle de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique 2022-2026 « Engagés pour un avenir durable ».

En 2023, le Groupe STEF mettra l'accent sur :

- L'adaptation de ses réseaux aux évolutions de ses marchés et de ses clients, en s'appuyant sur la digitalisation, l'innovation, les systèmes d'information et le renforcement permanent de ses capacités immobilières ;
- La recherche de solutions pour maîtriser les besoins énergétiques et sécuriser sur le long terme une consommation d'énergie bas carbone et compétitive ;
- Le renforcement de la politique de ressources humaines « people care » en plaçant ses priorités sur l'attractivité des métiers, le développement des compétences et la fidélisation des collaborateurs ;
- Le déploiement de la démarche « Customer care » afin d'accompagner ses clients au plus près dans leurs enjeux de transformation ;
- La finalisation d'une solution durable pour l'avenir de La Méridionale.

AUTRES ACTIVITES

Pour l'exercice de ses métiers, le Groupe s'appuie sur deux pôles d'expertise :

- Le **Pôle Immobilier** qui gère via sa filiale immobilière dédiée, IMMOSTEF, le patrimoine immobilier du groupe en Europe et via sa filiale Blue EnerFreeze, l'optimisation des approvisionnements en énergie du Groupe;
- Le Pôle Systèmes d'Information qui rassemble au sein de sa filiale, STEF INFORMATION ET TECHNOLOGIES (STEF IT), les équipes spécialisées en charge des outils informatiques et digitaux.

IMMOBILIER

Le Groupe STEF entretient de longue date une politique de détention en propre de ses actifs immobiliers, notamment au sein de sa foncière IMMOSTEF.

Dans ce cadre, IMMOSTEF rassemble les compétences dédiées à l'acquisition, à la gestion et au développement d'actifs immobiliers depuis leur conception jusqu'à leur mise en service. IMMOSTEF assure également le pilotage du patrimoine du Groupe et la valorisation d'anciens sites d'exploitation devenus obsolètes. Enfin, IMMOSTEF est le garant du référentiel de maintenance des bâtiments et installations, partout en Europe, tant au niveau technique qu'environnemental. Elle pilote et coordonne les projets d'amélioration continue et d'innovation en matière immobilière.

En 2022, l'activité immobilière du Groupe aura de nouveau été très soutenue en études, constructions et extensions de sites dans l'ensemble de l'Europe. Toutefois, le lancement de nouveaux chantiers a été ralenti du fait de la très forte augmentation des prix de construction, de la pénurie de matériaux et matières premières, en lien avec le conflit en Ukraine et les restrictions associées à la politique zéro Covid en Chine.

Grâce aux nouvelles acquisitions, à la prise à bail et à la livraison de nouveaux sites, fin 2022, le parc immobilier exploité par le Groupe a été porté à 273 implantations, représentant un volume global d'entreposage de près 11 millions de m³ (10,8 Mm³) et une surface de plus de 570 000 m² de quais et de locaux d'activité sous température dirigée.

PRINCIPALES REALISATIONS EN 2022

IMMOSTEF accompagne le développement du Groupe au travers d'acquisitions, de constructions nouvelles, de chantiers de reconfiguration et de rénovation.

o France:

- Nouveau site Surgelés de Yffiniac (Saint-Brieuc) : 40 000 m³ de stockage ;
- Agrandissement en Surgelés des sites de Chateaubourg (Rennes Est) et Ifs (Caen), totalisant 75 000 m³ de chambres négatives;
- Agrandissement du site TSA de St Sever (Landes);
- Extensions de 3 500 m² chacun des sites SeaFood de Toussieu (Lyon Est) et Boulogne-sur-Mer;

- Nouveaux sites e-commerce en région parisienne : 5 000 m² à Lieusaint et 15 000 m² en tritempérature à Rungis ;
- Nouveau site pour le compte de Primever à Donzenac (Brive).

o Espagne:

- Phase 1 du site de Madrid-Alcala (90 000 m³ en Surgelés);
- Site de Malaga-Cartama (40 000 m³ en Surgelés);
- Site de Torrejon (Madrid) : extension de 5 000 m² en Frais.

o Italie:

• Nouveau site Transport de Longiano (sud de Bologne).

o Belgique:

• Nouveau site Frais Supply Chain de 15 000 m² à Tubize (Bruxelles Ouest).

En parallèle, de nombreux appels d'offres, représentant une surface totale de plus de 60 000 m² ont été lancés et des études sont en cours pour des chantiers à initier en 2023.

Acquisitions et cessions de terrains et d'actifs immobiliers

Pour accompagner de façon proactive le développement du Groupe, STEF a mis en œuvre une démarche structurée de constitution de réserves foncières stratégiques. Fin 2022, les réserves foncières en Europe ont été portées à plus de 144 hectares, vs 130 hectares en 2021.

En complément des fonciers nus ou des actifs à transformer, cinq plateformes Transport représentant une surface totale de plus de 12 000 m² sont venues compléter le dispositif du Groupe : à Trento (Italie) et Irun (Espagne) ainsi que dans le cadre de l'acquisition des activités de la société TTC dans le nord-ouest de l'Espagne (La Corogne, Vigo et Leon). IMMOSTEF a également acquis le site de Frigosuisse à Möhlin – Basel avec plus de 220 000 m³ en Surgelés.

De plus, avec l'acquisition de Langdons au Royaume Uni, 5 sites représentant plus de 30 000 m² de bâtiments et 15 hectares de terrains sont venus enrichir le patrimoine du Groupe en 2022.

Parallèlement, quatre cessions d'immobiliers sont intervenues pendant l'exercice : Kriens (Suisse Allemande), Thenon (24), Morlaix (29) et Chantepie (35).

Enfin, dans le cadre de la structuration européenne de la politique de gestion immobilière du Groupe, des foncières sont progressivement créées dans les pays d'implantation : 2022 aura vu la naissance de IMMOSTEF Suisse et d'IMMOSTEF Nederland.

Gestion énergétique du Groupe

Blue EnerFreeze, filiale d'IMMOSTEF dédiée à la gestion énergétique, a poursuivi son développement, notamment au travers de la création de centrales photovoltaïques.

Dans ce cadre, Blue EnerSun, société commune à Blue EnerFreeze (majoritaire) et à son partenaire StoreWatt, a livré de nouvelles centrales photovoltaïques en Europe du Sud et lancé de nombreux chantiers en Italie, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en France. Les investissements ainsi réalisés en 2022 permettront de disposer de 26 MWc complémentaires pour la période estivale 2023, portant le volume total d'autoproduction du Groupe à 48 GWh, soit 10% de sa consommation annuelle d'électricité.

Ces investissements confortent STEF sur la bonne voie pour atteindre l'un des objectifs de sa démarche Moving Green : disposer fin 2025 d'une puissance de production de 80MWc permettant de produire 20% de l'énergie totale nécessaire au Groupe.

En parallèle, des filiales de Blue EnerFreeze en Espagne, au Portugal et en Belgique ont été structurées dans l'optique de déployer dans ces pays les activités de production d'énergie et d'optimisation énergétique.

Blue EnerFreeze expérimente également des solutions pour sécuriser sur le long terme une énergie verte, bas carbone et compétitive pour STEF. Emblème de cette démarche, « l'Energy Lab » de Madrid est destiné à explorer des solutions industrielles de stockage d'énergies, de production d'hydrogène vert et d'autoconsommation collective.

Enfin, Blue EnerFreeze propose son expertise à des sociétés partenaires et à des clients du Groupe.

SYSTEMES D'INFORMATION

STEF Information et Technologies (STEF IT) conçoit des solutions logicielles, intègre et maintient les systèmes d'information dont le Groupe a besoin pour accompagner ses clients et améliorer la productivité des métiers ;

- STEF IT assure les adaptations de l'outil SAP, utilisé pour les fonctions support ;
- STEF IT accompagne le Groupe dans sa transformation digitale via des projets innovants ;
- STEF IT réalise des applications pour des clients de STEF, industriels et distributeurs.

AIDE A LA PERFORMANCE DES METIERS ET DES FONCTIONS SUPPORT

La priorité a été donnée à l'achèvement et au déploiement des projets SI métiers axés autour des applications TMS (Transport Management System) et WMS (Warehouse Management System) sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, aux outils d'aide à la décision des fonctions support et aux investissements dans les initiatives digitales, dont les enjeux sont prioritaires.

La solution de dématérialisation des documents a été finalisée et sécurisée. Elle assure désormais la prise en charge de la totalité des flux entrants de l'activité Transport.

La gestion opérationnelle de l'activité de distribution a été modernisée par le déploiement d'une application ergonomique de camionnage.

Une nouvelle version de l'outil de suivi de la traçabilité des horaires, des positions et des températures a été mise à la disposition des conducteurs, des affrétés et des principaux sous-traitants.

Les outils de taxation et de facturation ont été sécurisés et modernisés afin d'en garantir la maintenance future et la pérennité.

L'utilisation du Portail par l'ensemble des clients expéditeurs et destinataires en Europe s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités pour les activités de transport et de logistique.

De nouvelles fonctionnalités liées au e-commerce ainsi qu'aux process de réception et de préparation ont été rajoutées à l'application WMS du Groupe.

L'ERP SAP a été totalement déployé pour l'intégralité des nouveaux dossiers clients de la BU Restauration en France et tous les clients de l'Espagne y ont été migrés.

Un SI pour l'activité de conditionnement a été bâti en vue de sa mise en œuvre au sein de la BU Conditionnement du Groupe.

STEF IT a accompagné les fonctions centrales du Groupe en vue d'accroître l'efficience, la réactivité et la qualité de leurs actions. De nombreux projets ont été ainsi menés à leur terme :

- Pour la fonction ressources humaines: dématérialisation des documents liés aux collaborateurs du Groupe (coffres forts numériques), déploiement de l'automatisation des campagnes de révision des rémunérations, poursuite de la mise en place d'un e-learning « MOOC » (cours accessibles à tous sur Internet);
- Pour la fonction finance : poursuite de la sécurisation des transactions bancaires ;
- Pour les fonctions achats/approvisionnements : sélection d'un progiciel d'e-procurement ;
- Pour les fonctions support métiers : nouvelles versions de l'application de gestion de maintenance des véhicules, des matériels de manutention ainsi que du parc immobilier dans tous les pays du Groupe en 2023.

TRANSFORMATION DIGITALE

STEF IT conduit des projets technologiques qui ouvrent la voie de la transformation digitale du Groupe. A titre d'exemples :

- Le déploiement d'une application mobile intégrant toutes les consignes de sécurité & les informations concernant le trajet afin de faciliter la vie des conducteurs (STEF Driver) ;
- La réalisation d'un outil, dédié aux conducteurs, d'identification des moyens et de pilotage des priorités de mise à quai (STEF Dock);
- Le développement d'une application de détection et de qualification des situations à risque sur les plateformes, en collaboration avec les préventeurs (ComputerVision) ;
- Le test d'une solution de traçabilité des supports en entrepôt (Smart Dock) au sein de la BU Restauration ;
- Un Hackathon, dont le thème était centré sur la satisfaction Clients, a réuni près de soixante-dix participants et a généré neuf projets innovants qui vont être progressivement réalisés.

Enfin, dans le cadre de la démarche agile, les initiatives émanant du terrain se sont multipliées, dont certaines ont été déployées sur des sites pilotes. Les évolutions suivantes peuvent être citées :

- Application mobile de suivi des livraisons pour les restaurants clients de la BU Restauration ;
- Mesure de la satisfaction du client livré ;
- Déclaration des anomalies de livraison postérieurement à celle-ci et suivi des litiges pour la BU Restauration ;
- Gestion des rendez-vous des transporteurs ;
- Supervision des racks de stockage en environnement Surgelés ;
- Réseau social d'entreprise pour la BU Frais Supply Chain.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

PREAMBULE	31
ENJEUX ET STRATEGIE	32
Politique RSE	32
Modèle d'affaires	32
Enjeux et engagements	34
Parties prenantes	40
ENVIRONNEMENT	41
Qualité de l'air	41
Maitrise des consommations d'énergie	43
Transition énergétique bas carbone	45
Reduction des gaz à effet de serre	46
Autres enjeux environnementaux liés à l'activité	52
TAXINOMIE VERTE	57
Contexte règlementaire	57
Application	57
SOCIAL	64
SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS	80
PARTENAIRES	83
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	90
PLAN DE VIGILANCE	91
Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance	91
Plan de vigilance Environnement	91
Plan de vigilance Ressources Humaines et droits fondamentaux	92
Relations avec les fournisseurs et sous-traitants	93
Formation et information	93
Alertes et recueil des signalements	93
NOTE METHODOLOGIOUE	93

PREAMBULE

Vers une supply chain toujours plus responsable et durable

Depuis sa création, le Groupe STEF a construit son modèle de développement dans le plus grand respect des équilibres économiques, humains et environnementaux.

Positionné au cœur de la chaine alimentaire, comme le trait d'union entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs, il est conscient de sa responsabilité vis-à-vis de la planète et de son rôle majeur dans l'approvisionnement des populations.

C'est pour cela qu'il a décidé de s'engager durablement à bâtir des solutions pratiques pour répondre aux défis auxquels le monde est confronté. Il a obtenu, au cours de la dernière décennie, des résultats probants.

Aujourd'hui, il entame une transformation encore plus profonde en mettant sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale au cœur de sa vision stratégique. Baptisé « Engagés pour un avenir durable », son nouveau plan stratégique 2022-2026 est le garant de ses engagements sociaux et environnementaux ainsi que de l'accélération de ses ambitions et de sa transformation.

Au-delà, il positionne également STEF comme un catalyseur d'énergies au sein de son écosystème afin de construire, ensemble, un avenir plus durable.

Ecovadis : les engagements RSE de STEF récompensés pour la 6ème année consécutive !

Parmi les points forts relevés par EcoVadis : l'engagement affiché, les ambitions climatiques fortes, la démarche internationale et des indicateurs de suivis publiés et chiffrés. STEF est ainsi classé dans le top 1% des entreprises de son secteur d'activité, démontrant la maturité du Groupe sur le sujet.

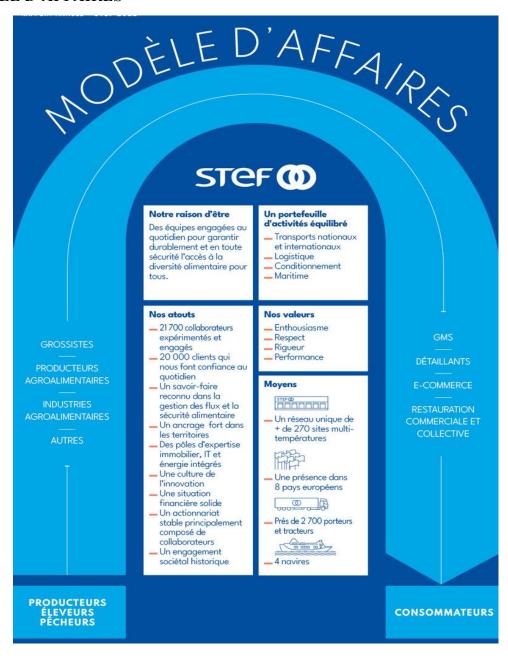


ENJEUX ET STRATEGIE

POLITIQUE RSE

La raison d'être de STEF, " Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous" irrigue ses choix stratégiques, la conduite de ses affaires et guide ses engagements, notamment en termes de politique RSE (voir Section « Utilité sociale du Groupe »)

MODELE D'AFFAIRES



OMMENT CRÉONS-NOUS DE LA VALEUR DURABLEMENT POUR NOS PARTIES PRENANTES ?

Pour nos clients

- Trouver des solutions de transport et logistique ciblées pour optimiser leur supply chain
- Co-construire des solutions compétitives pour leurs activités et leurs produits
- Contribuer à leurs engagements environnementaux grâce à nos capacités de massification des flux et à une flotte de plus en plus vertueuse
- 20 millions de tonnes de produits alimentaires transportées / an
- __ 110 000 livraisons / jour
- 9 typologies de Business Units

Pour nos salariés

- Vivre la fierté du collectif pour une mission noble : participer à l'alimentation des populations
- Expérimenter une politique d'égalité des chances et de promotion interne différenciante
- Bénéficier d'une politique de rémunération et conditions de travail respectueuses
- Développer ses compétences et son employabilité
- Pouvoir trouver un emploi à proximité de son lieu de vie et au plus près des territoires
- Près de 4 000 recrutements / an
- Près de 60 000 h de formation (par IMF)
- 9,45 h de formation / salarié
- Plus de 80 % des postes d'encadrement pourvus par la promotion interne
- Une évolution de carrière personnalisée définie à partir d'entretiens annuels

Pour nos fournisseurs et partenaires

- Pouvoir compter sur des relations équilibrées et de long terme
- Engager une collaboration sur des bases responsables et éthiques
- Être accompagné dans sa transition environnementale
- 294 (sur 347) nouveaux contrats signés avec politique d'achats responsables en France

Pour les pouvoirs publics

- Participer au dynamisme, à la vie économique et au financement des territoires en accord avec nos engagements, notamment pour les Quartiers de la Politique de la Ville
- S'insérer dans le tissu associatif : aide alimentaire et insertion des publics éloignés de l'emploi
- Co-construire avec les collectivités territoriales les solutions logistiques de demain (multimodal, logistique urbaine durable,)
- Engagements avec les services publics de l'emploi, notamment les Missions Locales et les EPIDE mais aussi avec le milieu associatif: Sport dans la Ville, Nes & Cité, l'ARPEJEH...
- Engagement pour l'insertion professionnelle des réfugiés
- Engagements pluriannuels auprès des Restaurants du Cœur en France et de Banco Alimentario en Espagne
- Une structuration interne comprenant 50 interlocuteurs Logistique Urbaine Durable répartis sur tous les territoires

Pour nos actionnaires

- Compter sur la stratégie de développement long terme et de pérennité
- Participer à un modèle actionnarial unique qui met les salariés au cœur du capital de l'entreprise
- Proposer une politique de redistribution régulière
- 12 800 salariés actionnaires du Groupe via le FCPE
 17,84 % du capital détenu par les salariés
- Une progression régulière du dividende en adéquation avec l'évolution des performances du Groupe

Pour la société et la planète

- Veiller chaque jour à la sécurité alimentaire des produits consommés
- Engagements pour la transition énergétique du secteur de la supply chain au travers du plan Moving Green
- __ 16 433 h de formation SSA en 2022
- 3 148 véhicules équipés d'alerte température (données 2022)
- Programme d'engagements climatiques audité annuellement
- Signature de la Charte AFILOG avec l'État français pour la performance environnementale et économique de l'immobilier logistique

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

Pilotage de la démarche RSE

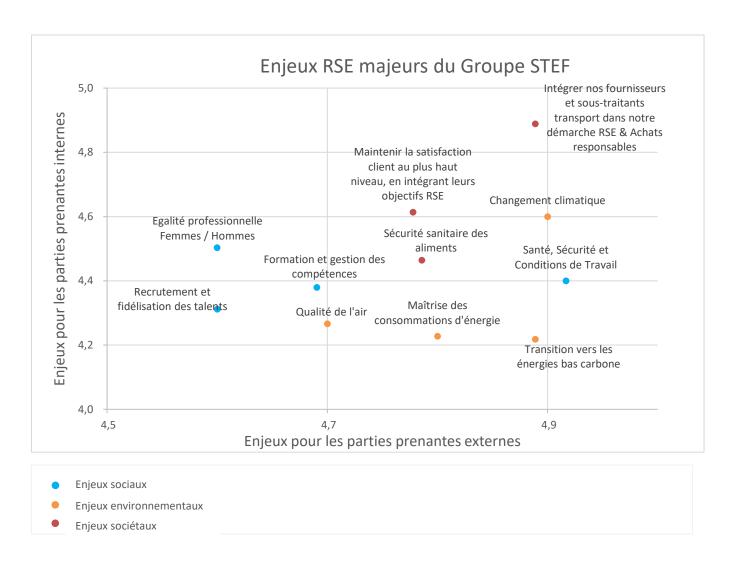
Portée par la Direction générale du Groupe, la politique RSE de STEF accompagne la stratégie générale de l'entreprise en prenant en compte les attentes des parties prenantes identifiées du Groupe. Dans ses aspects stratégiques, elle est examinée et approuvée en Conseil d'Administration une fois par an et fait l'objet de plusieurs séances de travail et de suivi par le Comité Exécutif. Au quotidien, elle est animée conjointement par la Direction du Développement durable, aidée par un Comité de Pilotage dédié, ainsi que la Direction de la responsabilité sociale. Chacune des directions centrales impliquées dans la démarche du Groupe (Sécurité sanitaire des aliments, Sous-traitance transport, Achats, Communication) déploie une démarche propre, établit sa feuille de route, ses outils et des méthodes pour les concrétiser ainsi que ses indicateurs clés de performance. Chaque entité opérationnelle dispose pour sa part d'un réseau de référents par pays ou Business Units.

Méthodologie et identification des risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Le Groupe STEF a identifié ses enjeux et ses risques RSE afin de mieux les prévenir et les maîtriser, grâce à la réalisation d'une matrice de matérialité et d'une analyse des risques.

Le Groupe a mis à jour sa matrice de matérialité fin 2021, afin de prendre en compte les évolutions dans les attentes de ses parties prenantes internes et externes. Ainsi, salariés, experts, clients, partenaires (prestataires, fournisseurs, sous-traitants, associations, organisations professionnelles) et administrateurs de collectivités territoriales ont partagé leur vision des principaux enjeux RSE pour STEF, par questionnaire ou entretien individuel.

Afin de disposer d'une vision exhaustive des sujets auxquels le Groupe doit porter attention, les résultats de la matrice de matérialité ont été confrontés avec une analyse des risques RSE, réalisée par ses spécialistes internes. Ils se sont basés, pour cela, sur leur maîtrise technique, leur connaissance du Groupe, sur la norme ISO 26000 (dont la déclinaison française « Référentiel RSE en logistique », pilotée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer).



Les enjeux majeurs du Groupe STEF

Les enjeux RSE majeurs découlant de ces travaux peuvent être mis en lien avec plusieurs des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Au global, les actions du Groupe en matière de RSE présentent une contribution positive sur 12 de ces 17 ODD.

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Qualité de l'air	La pollution atmosphérique génère un risque pour la santé des hommes à l'échelle locale. Elle peut être : - Induite par nos activités ; - Impactante pour nos activités (livraisons dans les zones à faibles émissions).	Participer à la protection de la santé des individus, pérenniser nos activités dans les zones réglementées et répondre aux attentes des parties prenantes.	Renouveler régulièrement notre parc de véhicules pour bénéficier des technologies les plus performantes, tester des technologies alternatives plus vertueuses, notamment en termes d'émissions de particules fines et d'oxyde d'azote.	3 HORN CAME
Maîtrise des consommations d'énergie	L'absence de maîtrise des consommations d'énergie de nos bâtiments et de nos véhicules peut entraîner une augmentation de notre empreinte carbone, une impossibilité à rendre notre service à nos clients et impacter fortement la rentabilité du Groupe.	Maîtriser l'ensemble des consommations d'énergie au niveau Groupe pour limiter notre impact environnemental, limiter les coûts associés, assurer une continuité de l'approvisionnement	Certification de la norme ISO 50001 en France et déploiement du système de management de l'énergie dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté	9 WHITE CONTROL OF THE PARTY OF
Transition vers les énergies bas carbone	Ne pas réduire notre dépendance au carbone nous expose à deux risques : - Avoir un impact négatif sur le changement climatique - Subir les évolutions règlementaires coercitives sur l'utilisation des énergies carbonées	Pérenniser nos activités dans un contexte où l'accès aux énergies carbonées se complexifie et impacte notre modèle d'exploitation, les rendre compatibles avec les enjeux climat et les aligner avec les attentes de nos parties prenantes.	Identifier et déployer les énergies bas carbone nécessaires à nos véhicules et nos bâtiments	7 India supplemental supplement

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Changement climatique	Le changement climatique génère un risque pour l'ensemble des écosystèmes à l'échelle planétaire. Il est : - Impacté par nos activités ; - Impactant pour nos activités (hausse des températures extérieures générant une hausse des besoins en énergie de réfrigération, évènements climatiques extrêmes, évolutions réglementaires sur les énergies utilisables pour nos véhicules).	Pérenniser nos activités dans un contexte climatique qui va évoluer et impacter notre modèle d'exploitation, maintenir nos activités compatibles avec l'urgence climatique et les aligner avec les attentes de nos parties prenantes.	Tester et déployer de nouvelles solutions plus vertueuses pour l'environnement permettant de maîtriser nos consommations tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.	9 Service of the serv

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
MIX'UP : déploiement de la démarche Egalité Professionnelle Femmes/Hommes	La non prise en compte des enjeux de mixité professionnelle pourrait constituer un frein au développement du Groupe au regard des attentes aujourd'hui exprimées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise	Stratégie de croissance avec le développement sur les pays européens - Disposer en nombre et en qualité des ressources humaines / talents nécessaires à notre croissance (développement) - Hisser STEF à un standard européen d'exemplarité en phase avec les évolutions sociétales	 les fondamentaux : mobiliser, former les équipes, mesurer nos progrès Mixité métier : accroitre la mixité professionnelle pour accompagner notre développement européen Conditions de travail et QVT² : améliorer nos conditions de travail et la qualité de vie au travail pour rendre nos métiers accessibles à tout un chacun 	5 fearer ever
Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)	Des impacts sur la santé physique et mentale des collaborateurs peuvent survenir par suite d'une mauvaise ou une sousévaluation de leur exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi qu'à une gestion inadaptée de la prévention et/ou du traitement de ces risques	Préserver la santé physique et mentale des collaborateurs et favoriser leur épanouissement au travail en leur permettant de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail.	Assurer la Santé et la Sécurité des salariés et participer à l'amélioration des conditions de travail : - Former, animer et communiquer sur la SSCT à tous les niveaux de l'entreprise; - Analyser les facteurs de risques, les causes des accidents de travail et de maladies professionnelles et mettre en œuvre les actions préventives et correctives nécessaires; - Adapter les immobiliers, les processus et les outils; - Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de nos salariés.	8 HOME ADDITION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT
Recrutement et fidélisation des talents	L'inadaptation des ressources humaines aux évolutions des activités et des processus peut mettre en péril la poursuite et le développement des activités de STEF.	Disposer des ressources en phase avec les besoins du Groupe.	- développer l'attractivité de l'ensemble de nos métiers en renforçant la visibilité de notre marque employeur et notre présence dans tous les canaux de recrutement; - assurer un dialogue social constructif, une diversité des équipes, une qualité de vie au travail et offrir la possibilité de participer au capital de l'entreprise, pour fidéliser les salariés.	8 HAWA SEAN SEAN SEAN SEAN SEAN SEAN SEAN SEA
Formation et gestion des compétences	Un défaut de formation et gestion des compétences expose le Groupe à un risque de non-adaptation aux évolutions des métiers et à la perte de motivation des collaborateurs	Rester compétitif sur le marché, fidéliser nos collaborateurs en leur permettant d'évoluer	Détecter et renforcer les potentiels de nos salariés par des parcours de développement	4 finanting 5 fault own 5 fault own 10 fa

² Qualité de Vie au Travail

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Sécurité sanitaire des aliments	Un défaut de maîtrise des activités peut altérer les denrées avec le risque d'affecter la santé des consommateurs.	Assurer les conditions optimales de conservation et de transport des aliments confiés afin de protéger la santé des consommateurs, et contribuer au développement et à la réputation des clients de STEF.	Mettre en place les actions permettant de respecter l'intégrité des marchandises, la chaîne du froid, l'hygiène, les délais et dates dans les processus opérationnels et logistiques.	3 time that 12 constant 12 timestate 13 timestate A A
Maintenir la satisfaction client au plus haut niveau, en intégrant leurs objectifs RSE	Une baisse de la qualité du service client, alliée à une non-intégration de leurs enjeux RSE, pourrait entrainer une baisse de la satisfaction client, et à plus long terme une perte de confiance.	S'assurer de bien comprendre les attentes de nos clients en termes de RSE et de nous organiser pour pouvoir répondre à leurs besoins, voire pour certains de pouvoir les anticiper en étant proactif.	Maintenir la confiance opérationnelle par le respect de la promesse client. Instaurer une confiance relationnelle en personnalisant la relation client. Intégrer les enjeux RSE de nos clients dans la construction de nos réponses à leurs besoins en faisant de notre démarche RSE un élément de différenciation de nos offres.	9 Marine Managaria (1972) (197
Intégrer nos fournisseurs et sous-traitants transport dans notre démarche RSE & Achats responsables	Travailler sans intégrer nos fournisseurs nous exposerait au risque de perte de visibilité et de mise en œuvre de solutions innovantes Ne pas intégrer nos soustraitants transport nous priverait d'un impact RSE positif sur notre chaîne de valeur	Développer des stratégies collaboratives avec nos fournisseurs et sous-traitants transport pour : Maintenir notre position de leader innovant en matière de RSE, Garantir la prise en compte de la RSE sur l'ensemble de notre chaîne de valeur	Mise en place d'une politique RSE à destination des fournisseurs hors soustraitance transport par la direction des achats Création d'une Direction de la soustraitance Transport Groupe qui intègre les paramètres RSE dans ses missions	2 IANN 3 BINEAUTY 4 STEALT STORE 5 IGS WITH A STEAL STORE 10 STEAL STORE 10 STEAL STORE 11 NUMBER STANDS 12 STEAL STORE 12 STEAL STORE 13 MARKET STANDS 14 STEAL STORE 14 STEAL STANDS 15 STANDS 16 STANDS 17 PAGE STANDS 18 STANDS 18 STANDS 18 STANDS 19 STANDS 11 STAND

PARTIES PRENANTES

Afin de prendre en considération les attentes de ses différentes parties prenantes, STEF entretient un dialogue soutenu et régulier avec chacune d'elles. L'objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

Parties prenantes	Enjeux associés
Salariés	Préserver la santé des collaborateurs dans le cadre de leur métier. Disposer des ressources (en nombre et en compétences) en phase avec les besoins du Groupe. Motiver les collaborateurs et les associar aux performences du Groupe.
Clients	Motiver les collaborateurs et les associer aux performances du Groupe. Proposer un service qui permette à nos clients de développer leur activité en
	confiant le transport, la logistique et le conditionnement de leurs produits à un partenaire fiable, capable de respecter l'intégrité et la sécurité sanitaire de leurs produits, dans le respect des consommateurs.
Fournisseurs	Construire une relation partenariale qui permette au Groupe de bénéficier des meilleures prestations et des meilleures innovations dans chacun de ses métiers.
Pouvoirs publics	Partager nos enjeux du monde du transport, de la logistique et du conditionnement afin d'éclairer la décision publique en la matière.
Organisations professionnelles	Travailler de concert avec la profession sur les évolutions et l'avenir du secteur.
Territoires et localités	Partager les enjeux d'approvisionnement des populations en trouvant ensemble les solutions adaptées à chaque contexte, permettant de développer l'ancrage local du Groupe et la création d'emploi, tout en améliorant la perception de nos activités par les citoyens.
Partenaires de l'emploi	Agir en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des plus jeunes et des plus fragiles.
Ecoles et universités	Faire découvrir le secteur et les métiers du Groupe et accroitre son attractivité vis-à-vis des nouvelles générations.
Agences et organismes	Permettre au Groupe, grâce aux notations, de se situer et d'améliorer son
d'évaluation et de contrôle	action sur ses différents enjeux.
Partenaires financiers	Poursuivre le développement du Groupe en ayant accès aux meilleures conditions de financement.
Actionnaires	Informer en transparence les actionnaires du Groupe de l'évolution de celui-ci et accroitre l'indépendance de STEF en renforçant son actionnariat salarié pour assurer sa pérennité à long terme.

ENVIRONNEMENT

L'activité du Groupe permet d'alimenter les populations où qu'elles soient, parfois loin des zones de production. Son objectif est de les approvisionner de manière toujours plus durable et de respecter les limites de la planète. Engagé depuis plus de 15 ans dans la réduction de son impact sur l'environnement, STEF s'efforce de limiter l'impact de ses activités, investit dans une logistique toujours plus vertueuse afin de préparer la supply chain de demain.

En 2022, pour adapter ses engagements aux attentes de ses parties prenantes, le Groupe a mis à jour la liste de ses enjeux majeurs et intégré ses priorités dans le volet environnemental du plan stratégique 2022-2026 du Groupe, appelé Planet Care. Au-delà des initiatives résultant des décisions prises au cours des années précédentes, ses actions se sont concentrées autour de 4 enjeux majeurs.

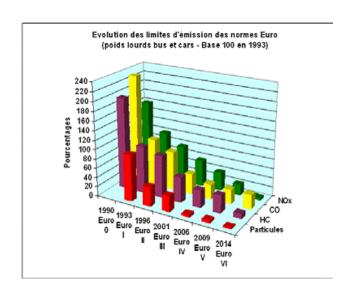
QUALITE DE L'AIR

Afin de préserver la santé des citoyens et de réduire son impact sur l'environnement, STEF continue de renouveler son parc de véhicules et d'améliorer la performance des motorisations et des groupes froids de ses véhicules. Ces actions lui permettent d'avoir une réponse aux caractéristiques des zones à faibles émissions (ZFE) créées par de nombreuses métropoles en Europe.

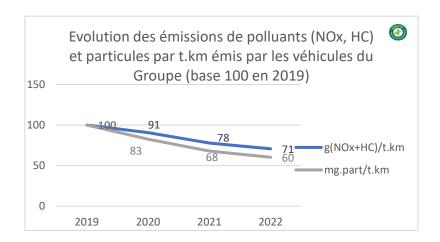
Renouvellement régulier du parc de véhicules - Engagée depuis plus de 15 ans, cette démarche permet à STEF de bénéficier des derniers progrès en la matière et d'afficher en 2022 des résultats qui placent le Groupe sur le podium des transporteurs les plus vertueux : avec 94% du parc à la norme Euro VI, l'impact de STEF sur la qualité de l'air atteint le meilleur niveau possible selon les technologies disponibles à ce jour. En 2022, les émissions de polluants affichent une nouvelle réduction de 29% (NOx + hydrocarbures) et 40% (particules fines) par rapport à 2019.

Innovations technologiques - Le Groupe oriente sa politique véhicules en fonction des évolutions technologiques. Il investit notamment dans les équipements frigorifiques « Engineless » (voir encadré) sur les nouveaux porteurs. Ses équipes participent également à plusieurs groupes de travail avec les constructeurs afin de développer des solutions innovantes. Les actions conduites pour diminuer la consommation des véhicules (voir p 43) contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Enfin, le Groupe travaille en lien étroit avec les organisations professionnelles, les associations et les collectivités territoriales à accompagner la mise en place de ZFE. (Voir aussi p 86)

- Un véhicule Euro VI réduit de 80% ses émissions d'oxyde d'azote, de 50% les particules et de 70% les hydrocarbures par rapport à un véhicule Euro V.
 - → Groupes froid électriques « Engineless » alimentés par l'énergie moteur du véhicule Depuis 2021, STEF installe ces groupes froids électriques sur tous ses nouveaux porteurs. Ces derniers bénéficient ainsi d'une exploitation plus silencieuse, d'un froid plus vertueux en matière d'émissions de CO₂e, tout en produisant la même quantité de froid.

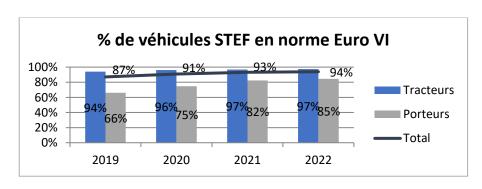


Courbe évolution des NOx et HC



Le remplacement progressif des groupes frigorifiques embarqués par des équipements plus récents ainsi que des équipements « engineless », associé au renouvellement des motorisations des véhicules vers des standards plus performants et moins polluants permettent de réduire significativement les émissions de polluants atmosphériques.

o Courbe progression véhicules norme Euro VI



La politique de renouvellement des véhicules STEF permet au parc de s'améliorer tous les ans, en intégrant au fur et à mesure les véhicules liés aux opérations de croissance externe.

MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'activité de transport et de stockage alimentaire de STEF est très dépendante des énergies fossiles afin de faire rouler ses véhicules sous température dirigée et de refroidir ses entrepôts. La consommation d'énergie correspond au 2ème poste de dépenses du Groupe : l'optimiser est un enjeu clé, à la fois sur le plan environnemental et sur le plan financier, *a fortiori* dans le contexte actuel. Cette année encore, grâce au Système de Management de l'Energie (SME) certifié ISO 50 001 en France, la performance énergétique s'est améliorée de 4,2 % sur les bâtiments et la consommation de carburant a baissé de 1,9% sur les véhicules tracteurs et de 0,4% pour les porteurs. A l'image des résultats obtenus en France, l'extension du SME aux autres pays du Groupe devrait permettre de réduire *a minima* de 15% sa consommation électrique d'ici à 2025.

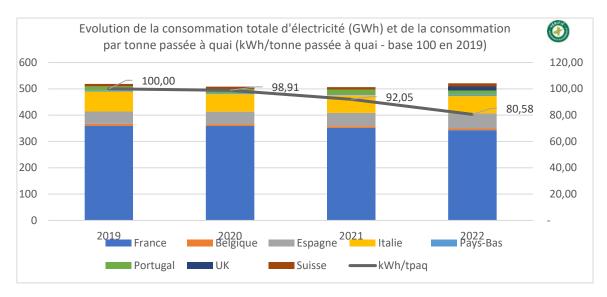
Consommation des véhicules à la baisse - Grâce à l'optimisation de son modèle de groupage et à des véhicules de plus en plus performants, STEF affiche une baisse de consommation en France de près de 6% pour ses tracteurs³ depuis 2019. Si cette performance est en partie liée à l'amélioration permanente de ses matériels roulants (efficacité énergétique des motorisations, aérodynamisme des véhicules, isolation thermique des caisses frigorifiques, pneumatiques basse consommation...), elle est aussi le résultat du travail de fond engagé sur les comportements de conduite. Au-delà du simple chiffrage des quantités de carburants consommées, 5 paramètres sont désormais pris en compte pour évaluer la conduite (surrégime, temps moteur avec véhicule à l'arrêt, freinages d'urgence, anticipation et stabilité de la vitesse).

Consommation des bâtiments à la baisse – Depuis ses origines, STEF a choisi de conserver la maîtrise de la construction de ses plateformes. Il a ainsi développé une double expertise dans la construction et dans le pilotage de la production de froid conduisant à une baisse de consommation de 30% en moins de 10 ans.

Pilotage par IA des installations frigorifiques STEF a développé son propre système d'aide au pilotage des installations frigorifiques de ses bâtiments par l'Intelligence Artificielle. Il permet d'optimiser les temps et les périodes de production de froid en fonction des températures extérieures, des prévisions d'activité et également, du coût de l'électricité. Ce système est progressivement étendu à l'ensemble des sites du Groupe.

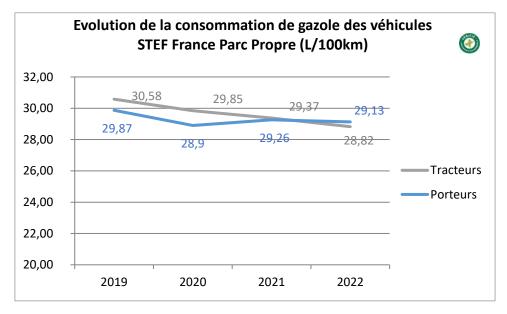
Consommation électrique globale des bâtiments et consommation/tonne Passée à Quai

³ Consommation de diesel, hors véhicules « engineless » et hors consommation de carburants alternatifs



La légère hausse de consommation globale est liée aux opérations de croissance externe et à l'intégration de leurs données de consommation dans celle du Groupe. Les efforts réalisés en termes d'économies d'énergie ont permis cette année une importante réduction des consommations par tonne passée à quai.

Consommation de gasoil pour la mobilité des véhicules en France (hors véhicules avec groupes frigorifiques engineless)



Les efforts déployés sur l'amélioration du comportement de conduite portent leurs fruits et viennent soutenir les résultats obtenus grâce à l'amélioration technologique des véhicules (moteurs avec une meilleure performance énergétique)

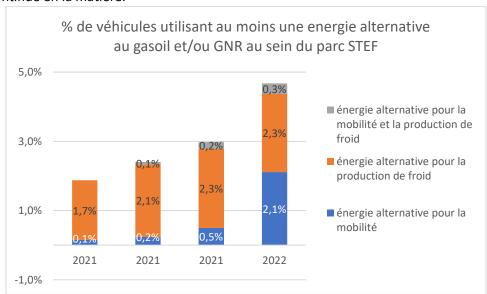
- 1kg transporté par un poids lourd génère 6 fois moins de GES et 2 fois moins de particules fines dans l'atmosphère qu'1kg transporté par un véhicule léger.
- Le modèle du Groupe repose sur son activité de groupage : Celui-ci permet d'optimiser les schémas de transport, de massifier les chargements dans les véhicules et de diminuer l'impact environnemental des opérations de transport. Moins de tournées = moins de kilomètres parcourus !

TRANSITION ENERGETIQUE BAS CARBONE

STEF réduit sa dépendance aux énergies fossiles pour contribuer à l'atteinte des objectifs européens de « Neutralité Carbone » en 2050 (Green Deal) et au respect de la trajectoire 2°C définie par les experts mondiaux (COP 21 - Accords de Paris). Sa démarche concerne à la fois les véhicules et les bâtiments.

Véhicules : les biocarburants comme énergie de transition — Engagé depuis plusieurs années dans un programme structuré d'expérimentations d'énergies alternatives, STEF a choisi de privilégier les énergies bas carbones disponibles.

- **Biodiesel Oléo 100** Ce carburant est directement compatible avec la technologie des moteurs thermiques classiques. D'origine française et disponible sans risque direct de changement d'affectation des sols, cette énergie renouvelable issue de colza français permet de réduire de 60% les émissions de GES par rapport au gasoil. En 2021, STEF et Saipol (Groupe Avril) ont signé un contrat visant à alimenter 1/3 du parc de véhicules poids lourds en Oleo100.
- Biogaz Issu de la valorisation des biodéchets (déchets agricoles, boues de station d'épuration et résidus alimentaires) par méthanisation, le biogaz permet de réduire de 80% les émissions de GES par rapport au gasoil. STEF met en place des véhicules bioGNV dans les zones à faibles émissions (ZFE).
- Véhicules électriques STEF travaille avec les fabricants à rendre ces véhicules compatibles avec ses contraintes d'exploitation. A date, les limites sont principalement liées à l'autonomie et au temps de recharge, notamment pour l'usage frigorifique. Toutefois, STEF poursuit sa politique de tests continue en la matière.



Bâtiments : le photovoltaïque gagne du terrain - Au-delà des efforts engagés pour optimiser et réduire sa consommation d'énergie, STEF remplace progressivement la part d'électricité fortement carbonée de son mix électrique par de l'énergie « bas carbone⁴ ».

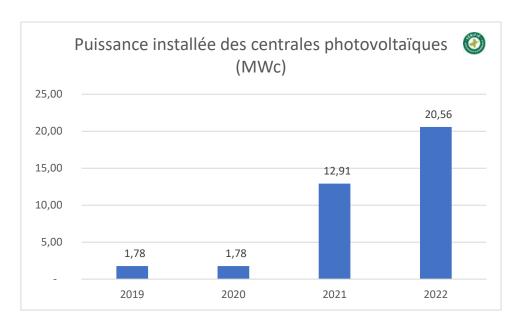
 Installation de panneaux photovoltaïques - STEF a choisi de développer l'énergie autoproduite grâce à la pose de panneaux photovoltaïques. Blue EnerFreeze, filiale d'IMMOSTEF dédiée à la gestion énergétique, s'est alliée avec un partenaire pour créer Blue EnerSun et construire des

_

⁴ Une électricité produite à partir d'énergie non fossile (c'est-à-dire renouvelable ou nucléaire) est considérée comme bas carbone

centrales photovoltaïques. Fin 2022, le Groupe dispose de 31 centrales en fonctionnement pour une puissance installée de près de 21 MWc (auxquels viennent s'ajouter plus de 15 MWc déjà en en construction) ; elles produiront chaque année près de 25 GWhs, soit une augmentation de 60% de la capacité de production du Groupe par rapport à 2021.

- **Mise en place de « contrats d'achat d'électricité »** (ou PPA Power Purchage Agreement) Ce type de contrat avec garantie d'origine d'énergie produite à partir de sources renouvelables ou bas carbone représente 8 % de la consommation totale du Groupe.
- EnergyLab Créé à Madrid en 2022, le projet d'EnergyLab permettra d'explorer et d'acquérir la maîtrise de différentes techniques de production et d'utilisation d'énergie verte. Il s'agit de disposer d'un terrain d'expérimentation pour la production d'hydrogène vert à partir de panneaux photovoltaïques, pour le stockage d'énergie sous la forme d'hydrogène et/ou de stockage frigorifique, pour la consommation d'hydrogène sur les engins de manutention, et enfin pour le partage de consommation d'électricité.



Encadré hors texte

- Favoriser les carburants alternatifs
 - Biodiesel Oléo 100 : objectif de 30% de la flotte STEF équipée en 2025 : à la clé > 100 000 tonnes de CO_{2e} économisées d'ici 2025.
 - Biogaz et véhicules électriques : objectif de 25% des porteurs STEF équipés en 2030

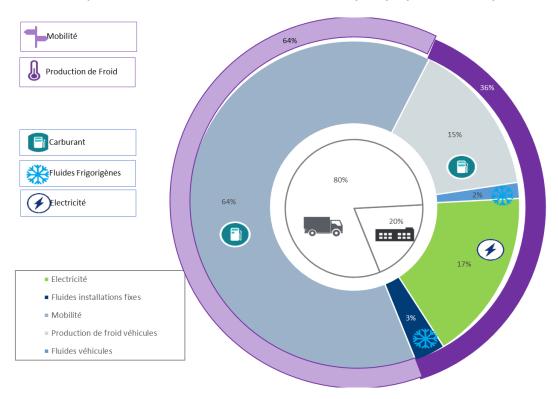
REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Le changement climatique est un sujet majeur à l'échelle planétaire. Engagé depuis de nombreuses années dans un processus de transition énergétique, le Groupe a décidé de donner un nouvel élan à sa démarche Climat. Lancée en 2021 sous le nom de « Moving Green », elle traduit son ambition de faire face aux enjeux climatiques et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Dotée de moyens et d'une organisation dédiée, sa force est d'être soutenue par tous les salariés comme par les instances

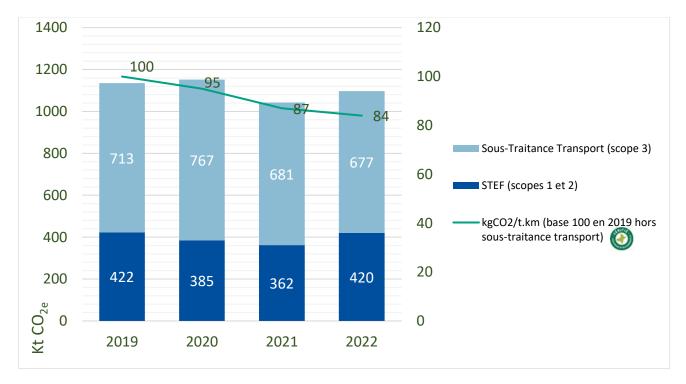
dirigeantes du Groupe. Compte tenu de la spécificité des activités de transport et de logistique sous température dirigée (- 25°C à + 15 °C) de STEF, Moving Green se concentre sur 4 grands enjeux :

- Une mobilité durable ;
- Un froid plus responsable;
- L'accompagnement de la sous-traitance transport ;
- > L'implication des collaboratrices et collaborateurs.

Répartition des émissions de GES 2022 des moyens propres STEF (scopes 1 et 2)



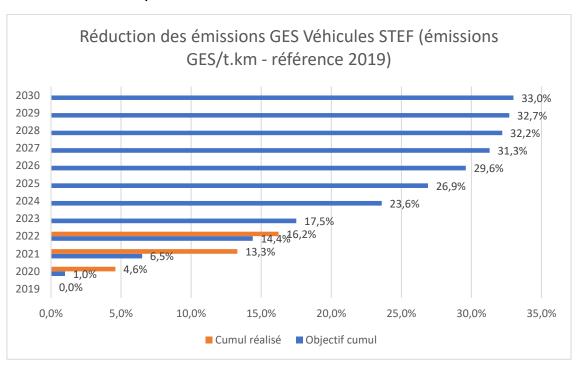
Emissions de GES 2022 scopes 1, 2 et 3



L'augmentation des émissions de GES (en valeur absolue sur les scopes 1 et 2) du Groupe est liée à l'intégration de nouvelles activités. Les activités du Royaume Uni ajoutées à celles des autres opérations de croissance externe représentent en effet plus de 60 kt CO₂e. A périmètre constant, l'empreinte carbone du Groupe sur les scopes 1 et 2 en 2022 serait de 360 ktCO₂e, ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes .

« Moving Green » : premiers résultats ! En 2022, les plans d'actions se sont poursuivis conformément à la feuille de route définie. L'ambition est à la fois de minimiser les impacts de STEF et d'anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités du Groupe.

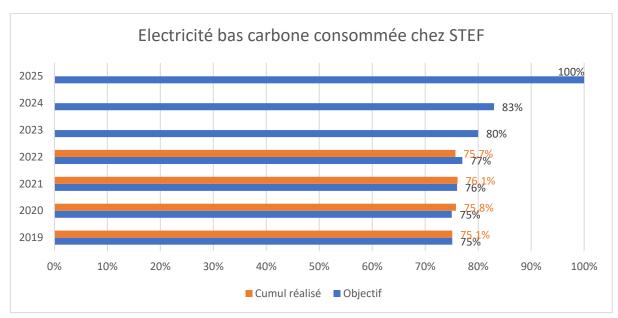
→ Objectif n°1 : -30% d'émissions de GES sur les véhicules en 2030 (en g CO₂e/t.km, référence 2019) :



Avancées en 2022

- L'allongement des délais de livraison des constructeurs a limité le nombre de véhicules à énergie alternative mis en service.
- Malgré tout, les gains de consommation de carburant alliés à l'optimisation des schémas de transport et des taux de remplissages des véhicules permettent de maintenir STEF sur sa trajectoire concernant la réduction de ses émissions relatives pour le transport.
- Le travail réalisé sur les autres leviers (optimisation des schémas de transport et comportement de conduite) contribue fortement à la baisse des émissions.

→ Objectif n°2 : 100% d'électricité bas carbone⁵ sur les sites en 2025



Avancées en 2022

- La légère diminution de la part d'électricité bas carbone s'explique par une diminution des achats de garanties d'origine en Espagne en 2022 et l'intégration des sites issus des opérations de croissance externe.
- La montée en puissance de la filiale Blue EnerSun, dédiée au déploiement du photovoltaïque, a permis à STEF de doubler sa capacité d'autoproduction en 2022.

→ Objectif n°3 : Construire une démarche d'accompagnement des sous-traitants transport (STT)

Avancées en 2022 - Les évolutions dans ce domaine sont détaillées au paragraphe dédié à la sous-traitance transport (§Sous-traitance transport p.87). On peut toutefois noter :

- L'accompagnement des STT Français via l'activation de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) pour l'évolution de leur matériel ;
- La mise en place d'une organisation d'animation des responsables STT;
- La création d'outils de suivi et d'accompagnement des STT (inventaire des technologies disponibles et TCO associés, grille d'audit).

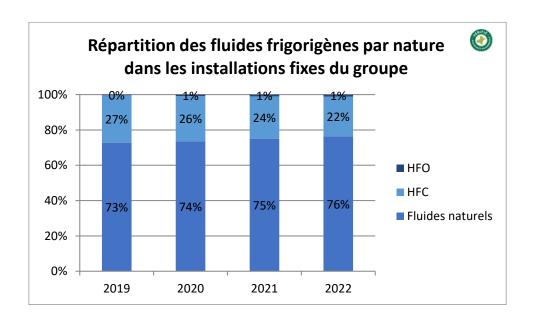
⁵ Electricité bas carbone = électricité renouvelable ou d'origine nucléaire

→ Objectif n° 4 : faire de chaque collaborateur un acteur de la réduction de l'empreinte carbone dans sa vie professionnelle et personnelle

Avancées 2022 - Les actions ont porté sur la formation et la sensibilisation des équipes afin de les mobiliser et de les inciter à agir via :

- Des journées animées par le cabinet Carbone 4 à l'intention des instances dirigeantes, forces commerciales et experts internes.
- Le lancement de la « Climate School » qui permet à tous les collaborateurs connectés d'accéder à un socle commun de connaissances communes sur la transformation durable. Ces modules de e-learning sont rendus obligatoires pour les cadres.
- Le déploiement de programmes transverses comme l'extension en France du programme Plastic Free lancé en Italie.

En complément de ces 4 objectifs, le Groupe poursuit son plan de remplacement des fluides frigorigènes par des fluides à faible pouvoir de réchauffement climatique.



Les fluides naturels ont un potentiel de réchauffement global de 1000 à 4000 fois inférieur aux HFC.

Carbon Scorecard Ecovadis: Advanced - Intégré en 2022 par l'organisme de notation dans son évaluation, ce nouveau critère reconnaît la politique Climat de STEF comme ayant atteint un niveau avancé, notamment grâce à des objectifs de réduction publiés et à son plan d'action pour assurer une transition vers un business model bas carbone.

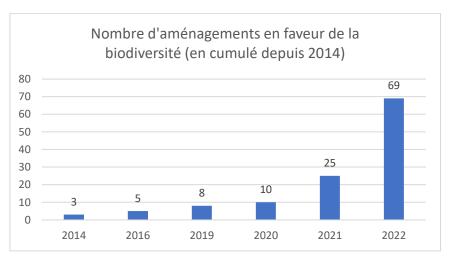
AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ACTIVITE

Biodiversité

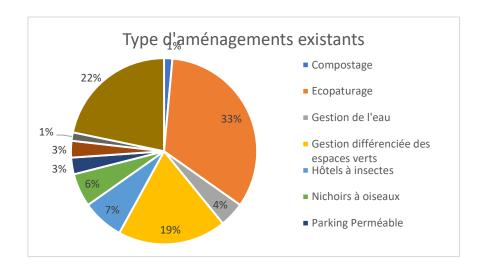
La préservation de la biodiversité est également un enjeu pour STEF, signataire de la Charte AFILOG⁶ depuis 2021. Le Groupe renforce sa démarche pour anticiper les règlementations à venir, notamment sur l'artificialisation des sols :

- Analyse d'impact environnemental avant l'implantation et la construction des projets immobiliers du Groupe, mise en œuvre de dispositifs de préservation de la biodiversité spécifiques à chaque projet;
- **Procédures de suivi** de fonctionnement des installations et du respect de la réglementation en vigueur dans chaque pays d'implantation ;
- Collaboration renforcée avec le pôle Immobilier de STEF pour intégrer les enjeux de biodiversité à l'ensemble des projets immobiliers du Groupe.

Ainsi, en 2022, divers aménagements favorables au développement de la biodiversité ont été mis en place sur 45 sites STEF.



⁶ Association française des professionnels de l'immobilier logistique : STEF a participé à la rédaction de cette charte d'engagements réciproques avec l'Etat en faveur de la performance économique et environnementale de l'immobilier logistique.

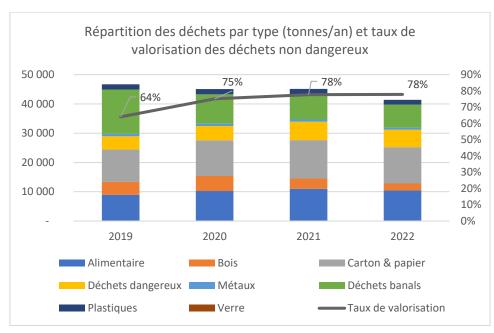


Eau

La ressource en eau est mobilisée pour les activités de production de froid et les lavages des véhicules du Groupe. Les installations de refroidissement sont conçues de manière à limiter la consommation d'eau et les stations de lavage sont équipées de dispositifs permettant d'optimiser les consommations et de maîtriser les rejets. Les effluents des sites sont contrôlés régulièrement en conformité avec les réglementations applicables.

Economie circulaire et gestion des déchets

Les quantités et types de déchets produits par les activités du Groupe sont limités. STEF s'efforce de mettre en place des démarches de « Reverse Logistics » (logistique des retours) pour optimiser les schémas de transport et les taux de remplissage des véhicules, et ainsi, favoriser l'économie circulaire. C'est notamment le cas au sein de la BU RHD et de la BU SeaFood qui assurent la collecte des coproduits en vue de leur valorisation. Les déchets non dangereux sont triés sur site ou directement chez les prestataires, pour être valorisés par recyclage matière ou énergétique (biodéchets). La production de déchets dangereux est restreinte à l'entretien des matériels roulants. Ces déchets sont collectés et traités en conformité avec les réglementations des pays d'implantation.



Source de pollution/incident

Elles sont strictement circonscrites par la conduite régulière d'audits internes sur l'ensemble des sites du Groupe portant sur la sécurité des personnes et des biens, le respect des consignes et des procédures techniques. Chaque site dispose d'un plan d'urgence qui comporte un volet « déversement accidentel » permettant d'intervenir en cas d'incident.

- Les initiatives Biodiversité STEF Pour s'adapter au contexte local des différents sites du Groupe, les aménagements proposés sont diversifiés...
 - La faune, la flore et le bâti : écopâturage, implantation de ruches et participation à la pollinisation locale, nichoirs à oiseaux, potagers d'entreprise, espaces verts, mares, réduction de l'éclairage nocturne...
 - L'eau: phyto épuration, parkings perméables, toitures et façades végétalisées.
 - **Déchets**: tri et compostage des biodéchets dans les bureaux, politique « zérobuteille et gobelet plastique ».



Et demain?

Cap sur l'adaptation au changement climatique!

La maîtrise de l'impact du Groupe sur l'environnement est un enjeu majeur pour la planète et les générations futures. C'est aussi un enjeu majeur pour STEF qui fait de Planet CARE l'un des piliers du

plan stratégique 2022-2026 du Groupe. Grâce à sa démarche climat Moving Green, le Groupe accélère son investissement pour des activités plus respectueuses de l'environnement.

Au-delà des effets des activités du Groupe sur le climat, STEF anticipe aussi les effets du dérèglement climatique sur ses propres activités. Au changement climatique correspondent deux types de risques : des risques physiques, c'est-à-dire tous les impacts directs du changement du climat qui affectent les conditions dans lesquelles opère le Groupe (augmentation des intensités et fréquences des phénomènes climatiques extrêmes — canicule, inondation, rétractation des sols...) et des risques de transition, c'est-à-dire les impacts indirects qui découlent du passage à une économie sobre en carbone (plans de sobriété énergétique, conditions économiques d'accès aux énergies, évolution des marchandises alimentaires produites par nos clients...).

Le Groupe s'attache donc également à prendre en compte l'impact du changement climatique sur sa propre organisation afin de se préparer et d'opérer les orientations stratégiques nécessaires à sa propre adaptation.

Maritime

Les activités maritimes de STEF font l'objet d'une démarche environnementale spécifique. Pionnière dans la protection de l'environnement, La Méridionale innove pour réduire l'impact écologique de ses traversées.

Le Filtre A Particules - Après une phase de tests du procédé, La Méridionale a équipé les moteurs du Piana (propulsion et groupes électrogènes) d'un filtre à particules. Ce filtre présente le double avantage d'éliminer les oxydes de soufre et les particules fines et ultrafines. Avec cet équipement, le Piana anticipe la réglementation de 2025 sur les émissions de soufre qui prévoit de réduire le taux de soufre dans les combustibles en Méditerranée. Le navire Pelagos est également équipé d'un système de lavage des fumées. Fonctionnant en boucle fermée, le navire ne rejette aucun résidu à la mer.



Le Branchement électrique à quai (CENAQ) - La Méridionale a mis en service la connexion électrique à quai sur le port de Marseille dès 2017. Elle est la première compagnie maritime en Méditerranée à utiliser cette solution pour trois de ses navires. Cet équipement permet à la fois de réduire les consommations de gasoil à quai, de supprimer les émissions liées aux gaz d'échappement et de limiter les nuisances sonores et vibratoires à bord et dans l'environnement immédiat.



Préservation de la biodiversité en Méditerranée -

Après avoir été précurseur en participant à la mise au point du système REPCET (REPérage des CETacés), La Méridionale s'est engagée dans le projet LIFE SEADETECT. Il s'agit d'un projet européen dont la finalité est la détection et l'identification automatique des cétacés dans un contexte législatif international qui prévoit la création de deux ZMPV (Zone Maritime Particulièrement Vulnérable) en Méditerranée.



Label Green Marine Europe - Lauréat pour la troisième année consécutive, La Méridionale est impliquée dans le label depuis sa création en 2019. Rejoint par des armateurs majeurs du conteneur et du transport de passagers, le label impose une amélioration continue aux postulants sur huit critères environnementaux.

TAXINOMIE VERTE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application du règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxinomie »), STEF publie, au titre de l'exercice 2022, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme éligibles et alignées au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement taxinomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux deux objectifs climatiques suivants pour 2022, et à l'un des objectifs environnementaux ci-dessous à partir de 2024 :

- · Atténuation du changement climatique ;
- · Adaptation au changement climatique ;
- · Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- · Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- · Prévention et contrôle de la pollution ;
- · Protection des écosystèmes sains.

Une activité économique éligible est considérée comme alignée si elle répond aux trois critères suivants :

- Elle contribue de façon substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux, en satisfaisant aux critères techniques spécifiques détaillés dans les actes délégués au règlement taxinomie;
- Elle ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (principe du Do No Significant Harm - DNSH) en répondant aux critères décrits dans les actes délégués au règlement taxinomie;
- Elle est exercée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

APPLICATION

Eligibilité des activités

Le Groupe a mené une analyse détaillée de ses activités afin d'identifier celles correspondant à des activités décrites dans les annexes du règlement délégué UE 2021/2139 sur le Climat. Cette analyse, menée conjointement par la direction RSE, la direction financière et les directions opérationnelles a conduit à identifier les activités suivantes comme éligibles dans le cadre de l'objectif d'atténuation du changement climatique :

Activité taxinomique	Activités STEF correspondantes
4.15 – Réseaux de chaleur /de froid	Production et distribution de froid à destination d'entrepôts frigorifiques
6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	Activités de transport effectuées par des véhicules utilitaires légers répondant aux normes Euro 5 et Euro 6 Véhicules de fonction du groupe STEF
6.6 – Transport routier de fret	Activités de transport effectuées par des tracteurs et porteurs répondant à l'étape E de la norme Euro VI
6.10 – Transports maritimes et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	Activités de transport effectuées par les quatre navires de la Méridionale
7.1 – Construction de bâtiments neufs	Activité de promotion immobilière menée par une filiale dédiée (IMMOSTEF) pour le compte de clients externes
7.2 – Rénovation de bâtiments existants	Rénovation de bâtiments du groupe portant sur plus de 25 % de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou dont le coût est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment, à l'exclusion de la valeur du terrain
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Installation, maintenance et réparation des équipements de production de froid en vue d'améliorer leur performance énergétique
7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du groupe
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments	Bâtiments détenus par le groupe, en propre ou en location

Alignement des activités

L'alignement à la taxinomie des activités éligibles du Groupe requiert la mise en œuvre d'une analyse des risques climatiques physiques impactants pour l'activité.

Le plan stratégique du Groupe identifie l'adaptation au changement climatique comme un sujet majeur à prendre en compte pour les années à venir : c'est pour cette raison que des travaux sont lancés dès 2023 afin d'étudier les risques, la vulnérabilité et les mesures à prendre en compte vis-à-vis des phénomènes physiques générés par ce changement climatique. Il en résulte que, pour l'exercice 2022, STEF ne remplit pas les conditions de l'alignement sur la taxonomie verte au regard du DNSH « adaptation au changement climatique ». Néanmoins cette situation ne reflète pas une vision complète sur la stratégie RSE du Groupe et ses engagements mentionnés dans le rapport RSE (Référence DPEF).

Une analyse détaillée est par ailleurs menée au niveau du Groupe pour identifier une feuille de route au regard de l'alignement pour les années à venir.

Respect des garanties minimales

STEF conduit ses activités en accord avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Devoir de vigilance en matière de droits de l'homme

Le Groupe STEF est soumis au devoir de vigilance français (Référence DPEF). Il veille au respect des droits humains tout au long de sa chaine de valeur tout en s'assurant du respect des réglementations en vigueur dans chacun de ses pays d'implémentation.

Anti-corruption

Le Groupe STEF est soumis à la loi française « Sapin II » et l'ensemble des normes de comportements à respecter face aux risques de corruption est intégré dans sa charte éthique. Le Groupe dispose également d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements afin de remonter les cas litigieux, ainsi que d'une plateforme digitale externe de recueil et de traitement des alertes.

Fiscalité

La direction fiscale du Groupe STEF a développé de solides processus de gestion des risques fiscaux afin d'assurer le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

Concurrence loyale

Le Groupe STEF s'assure du respect du principe de concurrence loyale, quel que soit le type d'opération ou de projet mené. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès de la direction générale, des directions commerciales et régionales.

<u>Indicateurs clés de performance au 31 décembre 2022</u>

Le périmètre retenu pour la définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2022 est le suivant :

- Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérés couvrent l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021 ;
- Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2022 et le total du chiffre

d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires total utilisé comme dénominateur s'élève à 4 264 M€ et correspond au chiffre d'affaires du groupe tel qu'établi dans les états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 559 M€ et correspond principalement au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitation des quatre navires de La Méridionale (100 M€), l'exploitation des véhicules entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI (436 M€) et la location ou mise à disposition de locaux (14 M€).

La hausse du chiffre d'affaires éligible par rapport à 2021 s'explique notamment par le renouvellement régulier du parc de véhicules lourds et l'introduction de véhicules neufs répondant aux critères de la norme Euro VI-E, ce qui provoque une augmentation du chiffre d'affaires éligible sur l'activité 6.6 — Transport routier de fret. Le pourcentage d'éligibilité lié au transport routier de fret devrait ainsi continuer à croître sur les prochaines années.

Le calcul de la part de chiffre d'affaires éligible relatif au transport routier de fret a été effectué en considérant que le chiffre d'affaires était réalisé uniformément par tous les véhicules du parc et de manière linéaire sur l'année, et que le pourcentage d'éligibilité sur le parc en location courte durée était identique à celui du parc en propre. L'analyse de l'éligibilité du parc sous-traitant a été réalisée par pays d'implantation.

Investissements

Au 31 décembre 2022, le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur s'élève à 407 M€ et correspond au montant total des acquisitions et entrées de périmètre d'immobilisations incorporelles, corporelles et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Les dépenses d'investissement éligibles s'élèvent à 223 M€ et correspondent principalement à l'acquisition et propriété des bâtiments (155 M€), et l'acquisition de nouveaux véhicules d'exploitation (30 M€). Parmi ces 223 M€ de dépenses d'investissement éligibles, 52 M€ sont liés aux regroupements d'entreprises.

Dépenses d'exploitation

Selon le règlement délégué UE 2021/2178, les dépenses d'exploitation à prendre en compte dans le calcul du ratio taxinomique correspondent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs.

Au sein du Groupe, les dépenses d'exploitation correspondantes sont les charges d'entretien et maintenance et les charges de location court terme et autres exemptions IFRS 16.

Au 31 décembre 2022, le total des dépenses opérationnelles utilisé comme dénominateur s'élève à 168 M€.

Les dépenses d'exploitation éligibles s'élèvent à 53 M€ et correspondent principalement aux charges d'entretien et maintenance sur les bâtiments, sur les quatre navires de la Méridionale et sur les véhicules. Les charges d'exploitation liées à l'achat de carburants alternatifs ne sont pas inclues.

				(Critères de	contributi	on substa	antielle		С	ritères d'a	bsence de	e préjudic	e importa	nt					
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	sminin	d'affaires d' alignée al	affaires Ca ignée (ad ir la ha xinomi e) année	ctivité (a bilitant tra	ctivité
		Currency (M€)	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	YN/	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Percent	ercent	E	Т
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE			. %																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)		0																-		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0,53	0,01%																	
6.6 – Transport routier de fret	6.6	436,31	10,23%																	
6.10 – Transports maritime et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	6.10	99,68	2,34%																	
7.1 – Construction de bâtiments neufs	7.1	8,38	0,20%																	
7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	14,37	0,34%																	
Total (A.1 + A.2)		559,26	13,12%														-	-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE			·																	
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		3704,89	86,88%																	
Total (A + B)		4264,15	100%																	

Eligibilité et Alignement - CAPEX

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'investissement absolues (3) (M€)	Part des dépenses d'investissement (4) 🚿	Atténuation du changement climatique 🖟 (5)	Adaptation au changement climatique % (6)	Ressources aquatiques et marines (7) 🛭 🐰	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10) 🐰	Atténuation du changement climatique $\stackrel{Z}{\succ}$ (11)	Adaptation au changement climatique $\stackrel{\mathbb{Z}}{\searrow}$ (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	ar ar	alignée sur la taxinomi e, année N (18)	dépenses d'investis sement alignée sur la taxinomi e, année	Catégorie ((activité (habilitant t e) (20)	(activité
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE			%																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)		0																-		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																		-		
4.15 Réseaux de chaleur/froid	4.15	2,94	0,72%																	
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	3,19	0,78%																	
6.6 Transport routier de fret	6.6	30,00	7,37%																	
6.10 Transports maritimes et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	6.10	18,83	4,63%																	
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	4,70	1,15%																	
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	8,32	2,04%																	
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	154,92	38,05%																	
CaPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan anvironnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		222,90	54,75%														-	-		
Total (A.1 + A.2)		222,90	54,75%														-	-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
CaPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		184,20	45,25%																	
Total (A + B)		407,10	100%																	

Eligibilité et Alignement - OPEX

				C	ritères de	contribut	ion substa	ntielle		Cı	itères d'a	bsence de	e préjudic	e importa	int					
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation absolues (3)	Part des dépenses d'exploitation (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	ation alignée sur la taxinomi e, année	dépenses	habilitant tr	activité
		Currency (M€)	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	YN/	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Percent	Percent	E	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE			%																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																		-		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																		-		
4.15 Réseaux de chaleur/ froid	4.15	9,02	5,37%																	
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0,09	0,05%																	
6.6 Transport routier de fret	6.6	6,71	3,99%																	
6.10 Transports maritimes et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires	6.10	13,73	8,17%																	
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	20,97	12,48%																	
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan anvironnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		50,51	30,05%														0%	-		
Total (A.1 + A.2)		50,51	30,05%														#REF!	-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE	•	•	•																	
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		117,54	69,95%																	
Total (A + B)		168,05	100%																	

SOCIAL

La performance et la qualité des prestations de STEF reposent sur ses équipes : des équipes plurielles et riches des différentes cultures du Groupe. Former et faire progresser chacune et chacun dans sa carrière, veiller à leur sécurité, leur santé et leur qualité de vie au travail sont donc des enjeux majeurs pour le Groupe dans ses huit pays d'implantation.

Diversité et égalité des chances

Chez STEF, la diversité inclut toutes les facettes de l'individu quel que soit son âge, son genre, sa culture, ses handicaps ou son expérience professionnelle. L'objectif est de faciliter et soutenir une ascension professionnelle et sociale équitable *via* l'insertion professionnelle, l'accès à la formation et l'évolution de carrière pour tous.

Promouvoir l'égalité professionnelle F/H avec MIX'UP

Lancée à l'échelle du Groupe en octobre 2021, la démarche MIX'UP s'est déployée en 2022. Objectif : augmenter de 25% la part des femmes dans les effectifs d'ici 2030 (sur la base des effectifs 2020). Cette démarche est soutenue par les membres du Comité Exécutif et par la Direction Générale du Groupe qui ont signé une lettre d'engagement destinée à l'ensemble des salariés.

Les engagements MIX'UP – Ils sont au nombre de cinq (voir encadré). Ils structurent, complètent et renforcent des dispositifs déjà en place afin d'accroître la représentativité des femmes au sein du Groupe, à tous les niveaux de l'entreprise, ce par le biais de dispositifs (« People review », gestion des talents pour identifier les femmes à potentiel, intégration de jeunes femmes dans le « Graduates Program »).

Une approche systémique - Ces cinq engagements renvoient à des enjeux pluriels et requièrent une approche intégrée. Le plan d'actions partagé par tous les pays en est la traduction : il couvre la sensibilisation aux stéréotypes, le recrutement, l'intégration et la gestion des carrières, l'adaptation des environnements de travail mais aussi la communication interne et externe, l'aide à la mise en place de diagnostics de situation comparée F/H, et le dialogue avec les partenaires sociaux. Les modules de formation qui ont été mis en œuvre sont autant d'occasion de sensibiliser au respect des diversités présentes au sein du Groupe. Tous les niveaux hiérarchiques sont mobilisés afin que les femmes trouvent mieux leur place dans l'entreprise et puissent intégrer durablement des environnements dits « masculins ». Enfin, MIX'UP permet de capitaliser sur des démarches innovantes comme c'est le cas, par exemple, du programme de mentoring « Elles pour elles » en Italie.

MIX-UP en action - En 2022, la démarche MIX'UP a été déployée opérationnellement sur tous les périmètres. Elle concerne notamment :

Le lancement d'un **plan de communication interne** pour lutter contre les préjugés au sein du Groupe (vidéos, affiches, stickers, exposition « Tous les métiers sont mixtes ») ainsi que d'une

- prise de parole publique sur les réseaux sociaux.
- Le déploiement progressif de la campagne de « **Diagnostic de Situation Comparée »** (DSC) dans l'ensemble des filiales en France afin d'intégrer les enjeux du terrain à leur plan d'action.
- La mise en place du **réseau interne mixité « MIX'UPers » :** 80 collaboratrices et collaborateurs volontaires se mobilisent pour soutenir le déploiement de la démarche du Groupe sur différents périmètres grâce à des outils dédiés.
- L'organisation d'une **journée professionnelle femme/homme** sur une cinquantaine de sites volontaires en France.
- La formations de 600 managers français au sein des CODIR de sites (« Repères managériaux pour l'inclusion : égalité professionnelle, mixité femmes/hommes et diversité ») et des managers de proximité (« Bien travailler ensemble : égalité professionnelle et diversité »). Les formations des CODIR en Espagne et en Italie ont été réalisées. Les autres pays suivront en 2023.
- Le lancement d'une **promotion 100% féminine** au sein de l'école de conduite STEF sur la région lle- de- France

Les 5 engagements MIX-UP

- Accroître la mixité dans les équipes ;
- Garantir une intégration et une évolution de carrière équitables ;
- Favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- Adapter nos conditions et environnements de travail;
- Changer l'image de nos métiers.

80 MIX-UPers soutiennent le déploiement de la démarche MIX'UP au plus près du terrain.



Chiffres clés – Population féminine au sein du Groupe

Fin 2022, la population féminine représente 21% des effectifs (vs 21,3 % en 2021).

% des femmes dans les	France	Espagne	Portugal	Italie	Belgique	Pays- Bas	Royaum e-Uni	Suisse	Total
effectifs du Groupe	20,5%	25,4%	26,5%	36%	14,6%	16%	12,9%	7,3%	21%*

^{*} Hors croissance externe (hors Espagne société TTC / Suisse Frigosuisse / Italie SVAT)

- La dynamique MIX-UP récompensée! STEF s'est vu décerner le certificat « World's Top Female Friendly Companies 2022 » par le magazine Forbes (résultat de l'étude indépendante réalisée par Statista auprès de plus de 150 000 travailleurs à travers 57 pays)
 - Fin 2022, STEF primé « Leader Diversity » dans le classement du Financial Times



En 2022, STEF figure dans le classement des entreprises engagées du magazine Capital. Ce classement s'appuie sur une enquête réalisée auprès de 25 000 salariés et récompense les entreprises engagées pour la diversité et l'égalité des chances.

Intégrer les personnes en situation de handicap

Engagé depuis plus de 15 ans en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, STEF affiche un taux d'emploi de 7,76 % (vs 2.78 % en 2007) sur le périmètre France et de 6,8 % sur le Groupe pour 2022⁷. La politique handicap du Groupe se déploie progressivement dans tous les pays.

6ème accord handicap signé en 2022 par l'ensemble des organisations syndicales en France et agréé par la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Ces accords renforcent la cohérence des actions menées par le Groupe pour recruter, intégrer et maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap, les accompagner par des mesures pratiques et financières ainsi que pour sensibiliser ses équipes. Quelques chiffres illustrent les réalisations du 5ème accord handicap couvrant la période 2019- 2021 :

- 85 aménagements de postes et 49 études ergonomiques
- 87 accompagnements vers un nouveau projet professionnel
- 40 reclassements internes ou externes
- 20 parcours de formations qualifiantes



Dyad - Depuis 2019, cette entreprise adaptée, spécialisée dans le conditionnement à façon, fait partie du Groupe STEF et représente le cœur de sa BU Conditionnement. A ce titre, Dyad dispose d'un accompagnement social

et professionnel qui s'est poursuivi dans le cadre des engagements du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en 2021 pour 5 ans. Cette année, Dyad a obtenu l'agrément de deux « CDD Tremplin ».

⁷ Depuis 2020, le taux d'emploi en France est calculable à mi année.

Guide « Maladies chroniques invalidantes : favoriser l'articulation entre maladie et situation de travail » - Diffusé auprès des directions de filiales et services RH, ce guide est l'aboutissement de la participation des équipes STEF à l'atelier « Travail et cancer/maladies chroniques » avec le Nouvel Institut⁸.

En Italie - En 2022, la mobilisation des équipes sur le Project ENS (Ente Nazionale Sordi – Agence Nationale des personnes sourdes) en faveur des personnes sourdes et mal entendantes a abouti au recrutement de 8 personnes sourdes et à la mise en place de formations dans les directions des personnes recrutées. Le programme « Ladies First » a intégré une collaboratrice sourde en formation avec la présence d'une interprète.

Chiffres clés

- o En France, à fin 2021*:
 - **864** collaborateurs/collaboratrices reconnu(e)s en situation de handicap (vs 277 avant la signature du 1er accord en 2007);
 - **78** sites dépassent l'obligation d'emploi de 6%;
 - **32** collaborateurs/collaboratrices ont bénéficié d'aménagements de postes ou de formations en vue de leur maintien dans l'emploi.

*Chiffres 2022 non disponibles à date

- En 2022, en France :
 - Près de **135 référents handicap** ont été formés. Leur mission : animer la politique handicap en lien avec leurs directions et la Mission Handicap ;
 - **575** personnes ont été sensibilisées au handicap (managers, responsables des ressources humaines, opérationnels, instances représentatives du personnel...).
- Prix d'emploi des personnes en situation de handicap 2022 Organisée par l'agence de notation extra-financière HUMPACT, cette récompense valorise le travail constant du Groupe en faveur de l'inclusion.



o Parce que le travail est un facteur clé d'intégration sociale... Créateur d'emplois, STEF

⁸ Association dont la vocation est d'instruire des problèmes non résolus à la frontière de l'entreprise et de la société

s'investit en faveur de **l'insertion professionnelle**, notamment des jeunes, des personnes éloignées de l'emploi et des personnes réfugiées. (Voir p XX Collectivités, associations et citoyens).

Sante sécurité et conditions de travail

La santé et la sécurité des salariés sont l'objet de politiques ambitieuses axées sur la prévention. Celleci passe par une prise de conscience individuelle et collective, mais aussi par des changements de pratiques à tous les niveaux, qui reposent sur une approche collaborative mobilisant autant les opérationnels que les fonctions support. La prévention des risques au travail est intégrée en amont de tous les projets de transformation (processus opérationnels, organisation, conception, matériel...) et les équipes y sont associées.

Diminuer les accidents de travail : un fil rouge pérenne, une démarche transverse, des engagements concrets — Depuis 2021, la démarche SST (Santé, Sécurité au Travail) a évolué en démarche SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Les différentes fonctions supports et pôles d'expertise (Direction des métiers Groupe dont Etudes & R&D, Immobilier, Ergonomie, Innovation) travaillent ensemble au sein d'un comité dédié. Cette instance, opérationnelle en France et au Portugal, sera déployée progressivement dans les autres pays, en parallèle d'une animation de la filière managériale. Afin de partager les politiques des bonnes pratiques, des réunions trimestrielles sont organisées avec tous les acteurs de la SSCT. Des expérimentations techniques, organisationnelles et humaines sont ainsi conduites pour réduire les contraintes des métiers et développer des solutions réalistes et adaptables à la réalité du terrain : aide à la préparation et la manutention en partenariat avec des constructeurs de matériels, analyses ergonomiques de situations spécifiques, expérimentations de solutions pour diminuer les risques de troubles musculosquelettiques.

Parmi les initiatives conduites en 2022 :

- Partenariat avec le Réseau des CARSAT et la CRAMIF En octobre 2022, STEF a signé son premier engagement national auprès du réseau des CARSAT et de la CRAMIF, portant sur la prévention des risques professionnels. Cet engagement concerne ses 190 sites en France et ses 17 000 salariés (incluant les contrats d'apprentissage et les intérimaires). Les objectifs pour les trois années à venir sont de :
 - Limiter les facteurs de risques d'apparition des troubles musculosquelettiques, en particulier ceux liés aux manutentions manuelles ;
 - Réduire la survenue d'accidents graves entraînant des arrêts de travail longs et un risque de désinsertion professionnelle ;
 - Renforcer la culture SSCT et l'engagement managérial sur l'ensemble de la ligne hiérarchique.

Cet engagement sera décliné par des plans d'actions sur chaque site, pilotés par des équipes dédiées et assortis d'indicateurs de suivi trimestriels, avec bilan annuel.



Signature du partenariat avec le Réseau des CARSAT et la CRAMIF en octobre 2022.

- Outils digitaux au service de la SSCT Un dispositif innovant développé en interne STEP By STEF permet, via des QR codes et tablettes, de renforcer et suivre au plus près les parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs, titulaires comme intérimaires. Un pré-accueil digitalisé permet également de favoriser l'intégration des nouveaux embauchés avant leurs arrivées sur site. La digitalisation des Visites Terrain Sécurité est également en cours de déploiement en France et au Portugal.
- Formation et sensibilisation L'enjeu est de placer la prévention en amont de tous les process. Dans cet esprit, les actions de sensibilisation et de formation se poursuivent : organisation de Journées SSCT sur les sites ; Formation « Manager par la sécurité » pour placer la SSCT en priorité dans le quotidien des managers.

Ces initiatives sont soutenues par la dynamique qu'insufflent les Comités de Sécurité (COSEC) sur chaque site en France.

En parallèle, les méthodes d'analyse des évènements non souhaités, afin de mettre en place des actions correctrices, continuent de progresser et de s'améliorer.

Poursuite des actions et programmes au long cours pour améliorer les environnements et les conditions de travail

- La prévention des TMS reste un sujet prioritaire dans le secteur de la logistique et du transport. La recherche de solutions organisationnelles, techniques et humaines bénéficie de la synergie inhérente au COPIL Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) et des engagements pris en collaboration avec les CARSAT. En parallèle, le Groupe poursuit son travail de benchmark sur les solutions innovantes en déployant de nouvelles méthodologies d'évaluation couplant les retours subjectifs et les mesures objectives d'activités musculaires et posturales. Au total, 16 dispositifs d'assistance physique ont été testés avec l'aide de près de 370 volontaires depuis 2017.
- Les projets de conception ou de rénovation de sites bénéficient de l'accompagnement d'équipes internes spécialisées du pôle Immobilier et intègrent l'expertise des réseaux prévention. En 2022, 7 projets de conception, rénovation ou agrandissement ont ainsi été menés en équipe pluridisciplinaire. Des projets de conception et d'aménagement de lignes notamment de conditionnement sont conduits en parallèle.
- Les vêtements de travail sont développés avec et pour les collaborateurs et collaboratrices. A
 chaque environnement de travail et activité correspond des besoins, et donc une gamme
 d'équipements. Ainsi, en 2022, 100 salariés ont testé de nouveaux modèles de chaussures de
 sécurité, ce qui a conduit au référencement de 12 modèles (hommes et femmes). Par ailleurs, les
 équipes SSCT restent en veille sur les innovations technologiques du marché en termes

d'équipement de protection individuelle (EPI). Elles entendent aussi tirer avantage du lancement de l'école de conduite femmes pour recueillir l'avis des futures conductrices sur les équipements mis à leur disposition.

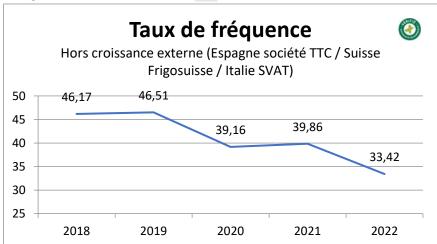
• Les initiatives en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT) - Les actions se déploient sur trois axes : l'équilibre vie professionnelle /vie personnelle (ex : mise en place d'une plateforme de soutien scolaire pour les enfants des parents salariés - plus de 2 100 inscrits), l'hygiène de vie (ex : téléconsultation médicale ouverte à plus de 1 900 collaborateurs et collaboratrices en France avec un taux d'inscription de 45% en 2022) et l'accompagnement des personnes en difficulté (réseau d'assistantes sociales et psychologues du travail).

En France, le Groupe a fait le choix d'engager des négociations sur les thèmes de la Qualité de Vie et les Conditions de travail (QVCT) avec ses partenaires sociaux. Une négociation a débuté en 2022, suivant les engagements du Groupe sur l'amélioration générale des conditions de travail. Chaque pays décide des initiatives les plus pertinentes à conduire en regard du contexte local et des besoins identifiés : travail sur la culture du changement et petits déjeuners réguliers avec les membres de la direction au Portugal ; bourses d'études (« STEF Students Award ») pour les enfants des collaborateurs qui se sont distingués dans leurs études en Italie.

Le Groupe STEF encourage aussi l'activité physique à travers plusieurs initiatives et la participation à des dizaines de courses de solidarité en 2022.

o Accidents à la baisse

- Pour l'ensemble du Groupe, le taux de fréquence des accidents avec arrêt montre une diminution significative : de 46,17 en 2018 à 33,42 en 2022.
- Le taux de gravité est de 2,29 en 2022



Stef driver - Par définition, les conductrices et conducteurs sont en situation de mobilité. Expérimentée en France, cette application mobile leur permet de garder le lien avec le Groupe : ils peuvent accéder aux informations de sécurité, déclarer un incident de véhicule, suivre les données d'écoconduite, mais aussi améliorer l'organisation de leur journée de travail. STEF Driver permet également de se connecter à différentes applications métiers.

Recrutement et fidélisation

Pour accompagner son développement, STEF doit disposer des ressources et compétences en phase avec ses besoins. En 2022, ses équipes ont notamment travaillé sur une nouvelle campagne d'image employeur et l'évolution du modèle managérial du Groupe. Elles ont également poursuivi différents programmes de fond engagés de longue date sur l'attractivité des métiers du Groupe, le développement des compétences, la mobilité et la fidélisation des collaborateurs.

Attirer, recruter, fidéliser tous les talents

Rendre STEF attractif - Telle est l'ambition de la nouvelle campagne de recrutement qui a mobilisé les équipes RH en 2022 et sera lancée en 2023. Sortant des codes classiques du recrutement, cette campagne « 360 » met en avant les forces du Groupe et valorise ce qui fait sa singularité dans le secteur : proximité géographique grâce à son maillage territorial, valeurs et engagements forts en matière de RSE, stabilité de l'emploi, possibilités d'évolution accessibles à tous grâce aux formations proposées pour progresser dans son métier ou engager une reconversion professionnelle, formations diplômantes à l'appui. Cette campagne ciblera prioritairement les métiers en tension (conducteurs, préparateurs de commandes et techniciens) et s'appuiera sur l'étude de bases de données qui permettront de diffuser nos messages vers des populations souvent difficiles à séduire ou éloignées de l'emploi en fonction des zones géographiques et des profils (âge, formation, parcours).

Simplification du parcours candidat – En 2023, le site carrières de STEF va évoluer. L'utilisateur et l'efficacité seront au centre des réflexions. L'objectif sera de susciter l'engagement et ainsi d'augmenter le nombre de conversions. En 2022, quelques actions de simplification du parcours candidat ont déjà été lancées, comme la possibilité de postuler sans CV ou encore le déploiement d'outils destinés à renforcer le lien direct entre les candidats et le Groupe.

Renforcement des relations avec les écoles à l'international – Les "Campus Connectors » chargés de faire connaître les métiers du Groupe auprès des jeunes diplômés sont désormais en relation avec une cinquantaine d'écoles en France. Le réseau des « Campus Connectors » s'est aussi renforcé à l'international dans tous les pays avec des écoles de 1^{er} plan (Bocconi en Italie, Universidad Camilo Jose Cela en Espagne). STEF a poursuivi sa participation à différents événements en ligne et en présentiel (forums, job dating).

Des outils personnalisés pour décider et gérer sa carrière - Le « Graduate Program » destiné aux jeunes diplômés visant à les préparer à prendre des responsabilités managériales s'est poursuivi. En 2022, le dispositif a été complété en France par la mise en place du « Développement Center ». L'objectif est de travailler sur les compétences et les comportements clés comme avec un « coaching » personnalisé, afin d'accélérer les progressions de carrière. Le Groupe se fixe aussi comme ambition de développer les passerelles entre les métiers afin de répondre aux aspirations de chacun au travers de parcours plus "atypiques".

L'actionnariat salarié constitue l'un des axes forts sur lequel s'est construit le Groupe. Ce modèle, unique dans son secteur d'activité, en fait à la fois un outil fédérateur puissant, un véritable levier de performance économique et un facteur de différenciation pour les clients du Groupe. Aujourd'hui, 72,84 % du capital de STEF est détenu par son management et ses salariés, dont 17.84 % dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). A travers celui-ci, ce sont plus de 12 800 salariés qui sont actionnaires du Groupe, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Le FCPE est

déployé dans la quasi-totalité des pays où STEF est implanté. En 2023, le Groupe fêtera les 30 ans de son plan d'épargne d'entreprise. Cet évènement sera l'occasion de rassembler les salariés autour de cette aventure collective, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité qu'il a contribué à développer.

CHIFFRES CLES:

- o 17,94% de turn-over, en augmentation par rapport à 2021, principalement en raison de l'intégration du UK et de l'effort d'embauche sur 2022.
- o 3 998 embauches ou titularisations en CDI dont 2 830 en France;
- 3073 sorties en CDI dont 780 licenciements ou ruptures négociées et 328 retraites ou départs en congés de fin d'activité.
- 7,09% de taux d'absentéisme⁹ pour cause de maladie ou d'accident du travail, en diminution par rapport à 2021.

Favoriser la mobilité

Faire de chaque salarié l'acteur de son développement, c'est aussi lui permettre de connaître les opportunités disponibles au sein du Groupe, dans d'autres régions ou d'autres emplois. STEF organise donc la gestion des talents à tous les niveaux de l'organisation au travers d'une bourse à l'emploi et de "comités carrières". Les entretiens annuels d'évaluation sont un véritable socle de cette gestion des mobilités. L'ensemble des processus de développement RH, des entretiens aux parcours de formation proposés sont pilotés à l'aide d'une plateforme digitale dans l'ensemble des pays. L'ambition de pourvoir 70% des postes de cadres et d'agents de maîtrise grâce à la promotion interne est désormais largement dépassé avec un taux de 80%.

→ Fin 2022, une campagne publicitaire a été diffusée sur la plateforme replay de TF1. Près de 3 800 000 vues en un mois et une hausse de plus de 40 % de nouveaux utilisateurs sur le site carrières



→ Exemple de la campagne de recrutement :

⁹ Dont maladies professionnelles et accidents de trajet, hors maternité/paternité ; tous les contrats sont pris en compte. Il s'agit du ratio : jours calendaires perdus par nombre de jours calendaires théoriques



→ Un modèle managérial en phase avec les attentes sociales et sociétales. Le monde change, les attentes des salaries aussi : STEF anticipe et fait évoluer sa culture managériale. Issue d'un travail collaboratif en interne, elle s'appuie sur l'ADN de STEF, ses valeurs et ses engagements. Elle s'articule autour de 6 piliers qui illustrent sa manière d'être autant que sa manière de faire : People Care, Responsabilité, Orientation client, Entrepreneuriat, Agilité et Collaboration. Ils constituent le point d'ancrage et de référence de toutes les démarches managériales, guident les actions de chacun au quotidien et structurent une démarche commune, homogène et cohérente qui irriguera le Groupe dans tous ses pays d'implantation.



- → Point de repères : sur les 5 dernières années
 - Graduate program > 339 jeunes formés (101 parcours en cours au 31/12/22)
 - Cursus « Middle management » > 28 personnes formées
- → Depuis 2017, STEF compte parmi les 25 plus gros recruteurs en France (Enquête Usine Nouvelle février 2022)
- → STEF dans le classement des « Word Best Employers » Le Groupe se place au 526e rang sur les 800 entreprises qui ont reçu les meilleures notes dans la nouvelle édition du classement des meilleurs employeurs du monde réalisé par Forbes. Ce classement s'appuie sur une recherche approfondie sur la propension des employés à recommander leur employeur à l'échelle mondiale.

Des effectifs qui reflètent la dynamique du Groupe

Au 31 décembre 2022, les effectifs sociaux Groupe (CDI et CDD) représentent 21 718 personnes, en augmentation de + 6,03 % par rapport à 2021 (+ 1 235 personnes). La variation des effectifs en 2022 reflète l'évolution des périmètres — En France, les effectifs ont légèrement augmenté. ● Dans tous les

autres pays, les croissances externes ont conduit à une augmentation des effectifs, en particulier en Italie, en Suisse et en Espagne. • Ces chiffres ne prennent pas en compte les contrats aidés qui représentent 695 personnes au 31 décembre 2022 (principalement, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et les intérimaires (3 963 équivalents temps plein). En incluant tous les types de contrats, l'augmentation des effectifs est de + 1.51 % sur la période. Cette augmentation s'explique par la forte diminution du recours à l'intérim (3 963 en 2022 et 4 978 en 2021, soit - 20%).

EFFECTIFS PA	R POLE D'A	CTIVITES	/ RII / PAVS
	NIULEDA		/ DU / I A I O

BU FLUX FRAIS

BU GMS

BU SURGELE

BU SEAFOOD

BU RHD

BU TSA

BU FRAIS SUPPLY CHAIN

BU CONDITIONNEMENT

STEF France

Espagne

Portugal

BU FLUX INTERNATIONAUX

DIRECTIONS TRANSVERSES BU

-			72	
6	۶	ī	S	à
ď	d	٩	J	7
٩	9	¥	ď	•

2020	2021	2022
7 852	7 896	8 118
1 956	1 881	1 951
1 271	1 289	1 333
805	806	846
766	701	698
549	540	569
139	156	230
140	132	132
		91
141	168	160
13 619	13 569	14 128
1 751	1 873	2 178
415	432	461
826	956	1 174
371	431	426
329	334	338
133	148	226
1		

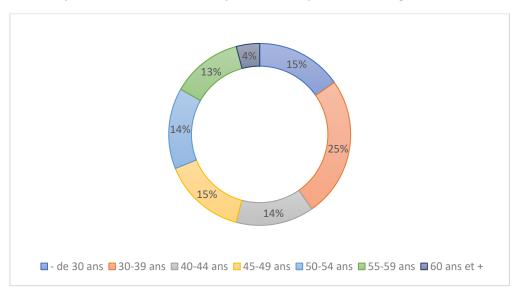
Italie	826	956	1 174
Belgique	371	431	426
Pays-Bas	329	334	338
Suisse	133	148	226
Flux Européens	72	74	76
UK	-	1 391	1 427
STEF Inter	3 897	5 639	6 306

Maritime (essentiellement La Méridionale)	573	584	558
Autres activités et fonctions centrales	672	691	726

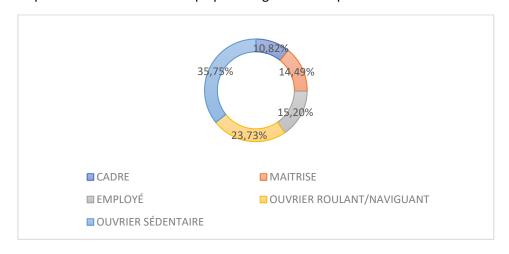
TOTAL groupe	18 761	20 483	21 718

Nota : À l'exception du tableau sur la répartition des effectifs au 31 décembre 2022, les données issues des croissances externes de 2022 (Frigosuisse, SVAT et TTC) ne sont pas inclues dans les autres indicateurs sociaux.

Répartition des effectifs Groupe, CDI, CDD, par tranche d'âge en 2022 :



Répartition des effectifs Groupe par catégories socio-professionnelles en 2022 :



Formation et gestion des compétences

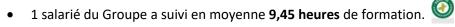
L'objectif est de permettre à chaque salarié d'être acteur de son développement. Le Groupe s'efforce donc de renforcer les compétences de ses collaborateurs pour accompagner les activités du Groupe, maintenir leur employabilité, favoriser leur mobilité et élargir leurs perspectives de carrière.

Former, développer les compétences et construire demain

De plus en plus digitalisée pour être facilement accessible partout et à tous, la politique de formation intègre des enjeux métiers, managériaux et sociétaux. Elle s'articule autour de 4 axes :

- S'assurer de la maîtrise des compétences fondamentales des salariés ;
- Promouvoir le développement de chaque salarié, au service de son épanouissement professionnel;
- Développer une culture managériale forte ;
- Anticiper les mutations à venir et favoriser l'émergence de nouvelles compétences pour construire demain.

→ Points de repère 2022





- 26 551 actions de formation ont été réalisées.
- Mobilité: plus de 80% des postes de cadres et d'agents de maîtrise pourvus par la promotion interne (pour un objectif minimum fixé à 70%)

→ Des formations adaptées et certifiantes à tous les niveaux :

- Parcours certifiant chef d'équipe : 5 promotions ; 40 participants depuis 2017
- Validation des Acquis par l'Expérience : 70 personnes diplômées du Bac Pro au Bac +4 depuis 3 ans.
- « Vision et leadership » un parcours d'une dizaine de jours au sein d'HEC : en moyenne 20 managers par promotion, soit 62 bénéficiaires depuis son lancement en 2019.
- → L'Université STEF : transmettre les savoirs et former aux compétences de demain Leader de son secteur, STEF développe ses propres ressources pédagogiques et mène une veille sur les innovations en matière de formation. Organisée en campus par domaines, l'université STEF s'appuie sur les meilleurs partenaires du marché et sur l'IMF (Institut des Métiers du Froid) qui fait partie des premiers organismes de formation interne à être certifié selon le référentiel national Qualiopi. Pour les métiers de l'exploitation en France, environ 80 formateurs référents conducteurs et 150 référents quai déploient les savoirs faire du Groupe. Parmi les formations et parcours proposés :
 - L'Institut des Métiers du Froid (IMF) assure la diffusion des expertises métiers : Sur 2022, l'IMF c'est 4316 personnes formées et 59738 heures dispensées. 6018 actions de formations dont 632 à destination de collaborateurs extérieurs au Groupe.
 - Sales Campus > 20 sessions de formations en 2022 (133 personnes formées)
 - L'Ecole de conduite Lancée en France en 2021 avec l'AFTRAL, le 1er organisme de formation en transport et logistique, cette école interne permet d'obtenir un titre ou un

diplôme au travers de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Ouverte aux postulants externes comme aux équipes internes, elle a dispensé 12 sessions en 2022 (vs 8 en 2021) soit 94 stagiaires dont 12 issus de l'interne (vs 82 en 2021) avec un taux de réussite de 92% (vs 96% en 2021). En 2022, elle a aussi accueilli sa première promotion exclusivement féminine.



• Ecole de la logistique en Espagne: dédiée aux responsables d'activité, cette formation 100% digitale a été lancée cette année. Elle a reçu le prix des finalistes "Talent y logistique". 14 personnes ont participé à la première promotion.



Dialogue social

Assurer un climat social serein

Le dialogue social constitue le socle des relations sociales au sein du Groupe. Il contribue à un climat social stable et serein. Pendant la crise sanitaire, le dialogue social s'est poursuivi en dépit des difficultés d'organisation que les obligations distancielles ont induites.

Le dialogue social se structure autour des institutions représentatives du personnel, présentes dans tous les pays et à tous les niveaux des organisations, en conformité avec les différentes législations. Ces instances permettent des échanges approfondis et constructifs sur les enjeux de l'entreprise et les décisions structurantes : les principales opérations de croissance externe internationales sont présentées au Comité d'Entreprise européen, pour information ou avis consultatif s'il y a lieu.

Pour favoriser un dialogue riche et abordant toutes les problématiques, opérationnelles ou transversales, des instances supra-légales ont été créées : coordonnateurs syndicaux, comité transport, comité logistique complètent les dispositifs légaux que sont le Comité d'Entreprise européen et le Comité de Groupe.

Illustrant cette ambition de co-construction, un accord renouvelant et approfondissant ces institutions supra-légales a été signé par l'unanimité des organisations syndicales à la fin de l'année 2021. Cette

volonté commune de faire prévaloir le dialogue permet également de résoudre les conflits sociaux qui peuvent survenir dans les organisations.

Les négociations menées avec les partenaires sociaux sont en cohérence avec les enjeux et la politique du Groupe : un 6ème accord sur la politique en faveur des travailleurs en situation de handicap a été signé en 2022 à l'unanimité des organisations syndicales ; une négociation sur la Qualité de Vie et les Conditions de travail (QVCT) a été lancée en 2022 selon les engagements pris par le Groupe.

SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Spécialiste du transport et de la logistique alimentaire sous température dirigée, STEF a toujours fait de la sécurité sanitaire des aliments sa priorité comme le Groupe le rappelle dans sa raison d'être.

La Direction de la sécurité sanitaire couvre l'ensemble des mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des aliments qui sont confiés à STEF. Ainsi, elle veille à protéger la santé du consommateur en assurant et en faisant progresser la sécurité des aliments. A cette fin, elle mise sur l'innovation, la prévention et la collaboration pour développer une culture partagée au profit de tous.

Nouvelles technologies

En veille permanente, les équipes de STEF travaillent ensemble pour optimiser les process, améliorer les dispositifs et économiser l'énergie tout en préservant la sécurité des aliments. Ces innovations sont ensuite déployées au bénéfice des sites du Groupe.

Des systèmes innovants de surveillance et d'alertes en temps réel à toutes les étapes clés pour détecter les situations à risque - Cette année, les équipes ont conduit un diagnostic collaboratif portant sur l'identification et le déploiement des nouvelles technologies les plus pertinentes. L'objectif est d'anticiper les conséquences potentiellement dommageables des ruptures de la chaîne du froid pour intervenir de manière préventive, informer ses clients le plus tôt possible, identifier et isoler les produits suspects pour empêcher qu'ils ne soient mis à disposition du consommateur sans une vérification approfondie. Parmi les dernières innovations :

- **Un dispositif connecté (IoT)** d'enregistrement de la température de chaque compartiment frigorifique et de la localisation des véhicules ; ces informations sont consultables en temps réel grâce à leur intégration dans les systèmes d'exploitation du Groupe.
- **Des systèmes de suivi en temps réel** dont bénéficie chaque client, notamment depuis son portail dédié (statut et preuve de livraison, suivi d'activité, indicateurs ...).

Vers une culture positive de la sécurité sanitaire des aliments

En matière de sécurité sanitaire, la qualité et la fiabilité des technologies sont essentielles mais peuvent ne pas être suffisantes. Il en va de la sécurité sanitaire comme de la sécurité des personnes : le comportement de chacune et de chacun est déterminant. C'est pourquoi STEF a décidé de renforcer sa culture sécurité des aliments en capitalisant sur sa dimension positive et citoyenne. Cette démarche est soutenue au plus haut niveau du Groupe.

Une culture partagée de la sécurité sanitaire - Individuellement, chaque salarié joue un rôle important. L'enjeu est donc de renforcer les pratiques préventives et proactives en faveur de la sécurité des aliments à tous les niveaux de l'organisation ainsi que d'encourager au quotidien les comportements responsables sur l'ensemble des chaînes managériales et opérationnelles. Pour ce faire, le Groupe développe des normes communes ayant une incidence positive sur le comportement

des personnes et des organisations sur le thème de la sécurité des aliments. En 2022, un premier état des lieux des connaissances et pratiques dans ce domaine a été dressé. Une collaboration avec l'Université de Lyon 2 a été engagée autour d'une thèse de doctorat portant sur le développement et l'ancrage de la culture de la sécurité des aliments au sein du Groupe.

Des formations portant sur la sécurité des aliments plus attractives — Le Groupe multiplie la sensibilisation et la formation en matière de sécurité sanitaire des aliments : module portant sur la « Food Defense » pour former les salariés sur la prévention et la détection des actes malveillants, tablettes dédiées à la sensibilisation des salariés pour permettre au plus grand nombre de suivre les formations. Cette formule, très souple dans sa mise en œuvre, favorise l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs.

Des dispositifs éprouvés, robustes et en progrès permanent - En Europe, où tous ses sites disposent d'un agrément sanitaire communautaire, STEF s'appuie sur l'amélioration continue de son Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Celui-ci repose sur l'analyse des dangers auxquels les marchandises peuvent être potentiellement exposées (méthode HACCP*). Il décrit les mesures de maîtrise et les bonnes pratiques permettant d'assurer la sécurité sanitaire en évitant toute forme de dégradation (biologiques, physiques, chimiques et allergènes). Ce PMS est examiné lors d'audits internes et externes réalisés par des organismes indépendants, par les clients ou encore par les autorités sanitaires. La mise à disposition de produits alimentaires sûrs pour le consommateur, repose aussi sur le respect des délais, de la traçabilité et des engagements pris envers les clients.

Partage d'expertises

L'ambition de STEF est également de partager son expertise au sein de la filière agroalimentaire, notamment en proposant d'accompagner ses clients et partenaires, depuis la prise en charge des aliments jusqu'à leur remise au destinataire. Des initiatives ont été lancées en 2022 dans ce domaine.

Élaboration du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène de la chaîne logistique du Froid - STEF a activement participé à la rédaction de ce document qui a été remis aux autorités de tutelle françaises. Destiné à devenir la référence en la matière, ce guide comprend les bonnes pratiques et règles couvrant les activités du transport, de l'entreposage, de la préparation de commandes et de la livraison. Orienté BtoB, il est utilisable par toutes les entreprises de transport et de logistique du froid grâce aux fiches pratiques mises à disposition.

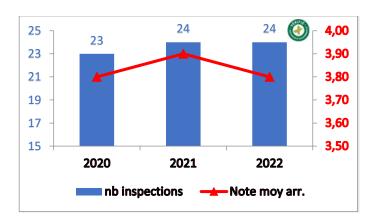
Promotion des bonnes pratiques d'hygiène au sein de l'écosystème - Fin 2022, les équipes du Groupe ont présenté ce guide, via la Chaîne Logistique du Froid, à l'Association des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE).

- Les objectifs de la démarche Consumer CARE présente au sein du plan stratégique :
 - ➤ Développer une culture positive de la sécurité sanitaire des aliments auprès de tous les collaborateurs et collaboratrices ;
 - Adapter les process et déployer de nouvelles technologies pour détecter les situations à risque ;
 - Accompagner les clients et partager l'expertise du Groupe au sein de la filière agroalimentaire.
- o La sécurité sanitaire des aliments, c'est conjuguer sécurité sanitaire des

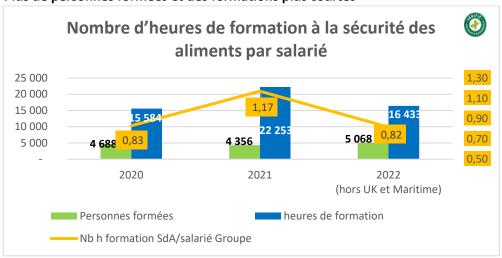
^{*}Hazard Analysis Critical Control Point

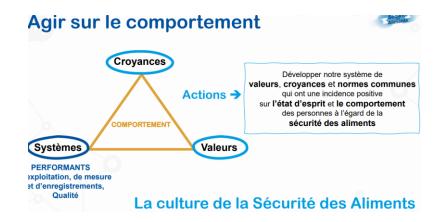
aliments et économies d'énergies, mais aussi anticiper les coupures d'électricité ... En 2022, la démarche de diminution des consommations d'énergie s'est poursuivie sans pénaliser la chaîne du froid. Compte tenu des tensions sur la disponibilité énergétique en France et en Europe, les équipes se sont préparées pour faire face à d'éventuelles coupures d'électricité : des plans détaillés ont été définis, tant sur le plan exploitation que technique afin d'assurer la sécurité des aliments (études et dispositifs adaptés à la nature des aliments, aux activités et aux sites) et celles des collaborateurs.

- Le saviez-vous ?
 - Le facteur humain est responsable de 97% des cas de contamination alimentaire!
- Évolution de la moyenne des notations et du nombre de contrôles sanitaires officiels – données France.



o Plus de personnes formées et des formations plus courtes



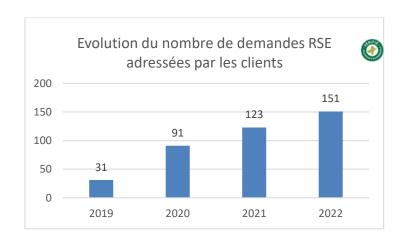


PARTENAIRES

STEF entretient un dialogue soutenu et régulier avec chacune de ses différentes parties prenantes. L'objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

Clients

Grâce à l'écoute des besoins de ses clients, notamment de leurs engagements en matière de scope 3¹⁰, le Groupe intègre une dimension RSE toujours plus importante dans ses offres. Pour cela, le Groupe a mis en œuvre un rythme de collaboration interne entre ses équipes commerciales et RSE avec l'ambition d'apporter à ses clients un regard expert sur les sujets environnementaux et sociétaux, de leur proposer des outils de mesure de l'impact de leur activité de supply chain et d'être en mesure de coconcevoir avec eux les solutions les plus vertueuses.



Collectivités, associations et citoyens

 $^{^{10}}$ $Scope\ 3$: émissions indirectes de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur

La nature des métiers du Groupe et la densité de son maillage lui donnent les moyens d'agir concrètement au cœur des territoires. Engagé de longue date auprès des jeunes et des populations en situation de fragilité, STEF s'investit dans des initiatives au long cours et veille à ce que les projets correspondent à son expertise et à ses valeurs. Pour les mener à bien, le Groupe s'implique dans des actions solidaires avec des partenaires expérimentés et implantés, comme lui, dans le tissu local.

Insertion professionnelle

Le travail est un facteur clé d'intégration sociale. Créateur d'emplois, le Groupe entend être à la fois acteur et partenaire du développement des territoires où il est implanté.

Insertion et orientation des jeunes – Accueillir des stagiaires et alternants, faire découvrir à des jeunes les métiers du transport et de la logistique (en partenariat avec les Missions Locales en France) permet de les inciter à rejoindre ce secteur d'activité. Le Groupe est également partenaire de diverses associations (« Sport dans la Ville », « Nos quartiers ont du talent », « ARPEJEH » …) et s'implique dans l'orientation professionnelle des jeunes dès le collège (accueil ciblé de collégiens et lycéens sur les sites, visites, ateliers de travail, journées portes ouvertes, ateliers CV…). STEF conduit également un programme de mentoring qui associe des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur (« Cordées de la Réussite » avec la fondation AgroParisTech en France). En Espagne et en Italie, des visites de sites sont organisées en partenariat avec des écoles et des universités.

Insertion Professionnelle - Pour agir concrètement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances sur le marché du travail, STEF a fait évoluer ses pratiques de recrutement vers le recrutement sans CV et s'engage auprès de #jenesuispasunCV. Dans le cadre de l'accompagnement des publics issus des QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville), STEF intervient au cœur des territoires en partenariat avec « Nés & Cité », cabinet de médiation sociale et recrutement, afin de développer le "Aller Vers" auprès des habitants des quartiers prioritaires avec la mise en place de street-sourcing ou de job dating chez l'habitant.

Inclusion et insertion de personnes réfugiées - Plusieurs projets d'inclusion de personnes réfugiées ont été initiés en France. L'organisation à but non-lucratif, Tent Partnership for Refugees, accompagne le Groupe dans la mise en relation avec des associations ou des ONG. Le programme de formation et de développement des compétences s'articule sur deux axes : formation aux compétences clé FLE (Français Langue Etrangère) et formation Métiers. Les ONG complètent le dispositif avec un accompagnement social (logement, intégration citoyenne...). Au total, une trentaine de personnes ayant le statut de réfugié ont bénéficié de ce dispositif chez STEF en 2021 et en 2022. STEF est également membre de Refugees Are Talents, un collectif de grandes entreprises mobilisées en faveur de l'intégration de personnes réfugiées en entreprise.

- O Semaine de la Logistique avec AFILOG: 16 sites mobilisés et 318 participants Organisée sous le haut patronage de plusieurs ministères pour mettre en lumière le rôle vital du secteur, la « Semaine de la logistique » a été l'occasion d'accueillir citadins, riverains, étudiants, élus, médias et de leur faire connaître les métiers de STEF et ses engagements sur le plan économique et environnemental.
- 35 ambassadeurs salariés STEF (tous métiers confondus) sont présents toute l'année aux côtés des jeunes pour les accompagner et les conseiller.
- Dans la continuité des actions menées avec les Missions Locales, STEF renforce son partenariat avec Pôle Emploi au niveau des territoires. Des rencontres avec les directions régionales Pôle Emploi ont été organisées en 2022 afin de cibler les besoins en recrutements locaux et ainsi renforcer des relations de proximité.
- o Jobs & Cité chez l'habitant La rencontre candidat-recruteur se fait autour d'un café,

d'un repas au cœur d'un quartier : un moment d'échange pour mettre à l'aise les candidats en contournant les processus de recrutement classique.

Accès aux produits alimentaires & lutte contre gaspillage alimentaire

Trait d'union entre les producteurs et les distributeurs agroalimentaire, le Groupe collecte et transporte leurs marchandises dans les conditions optimales, garantissant ainsi leur durée de conservation et évitant le gaspillage alimentaire. Le Groupe s'engage également auprès des associations au service des populations démunies, afin de leur permettre d'accéder aux produits alimentaires.

Les Restaurants du Cœur - En 2022, STEF a poursuivi son action dans le cadre de la convention triennale de mécénat signée en 2020 avec les « Restaurants du Cœur ». Ce partenariat s'articule autour de la formation de bénévoles au droit du travail (21 personnes en 2022), le soutien à la collecte nationale de produits alimentaires avec la mise à disposition de moyens de transport et de surfaces de stockage (640 tonnes en 2022), la collecte de dons entre les industriels et les entrepôts des Restos du Cœur (2132 tonnes en 2022) ainsi que le mécénat de compétences (transmission des bonnes pratiques de la gestion du froid).

Les Banques alimentaires – En France, de nombreuses initiatives sont organisées localement avec les banques alimentaires et avec des associations locales en tenant compte de la législation en vigueur concernant les dons alimentaires. STEF veille à garantir la sécurité du consommateur. Il peut s'agir de dons faits à l'initiative du client, ou à l'initiative de STEF avec l'accord du client. En Espagne, au Portugal et en Italie, de nombreux soutiens associatifs ont également été mis en place.



Stanislas Lemor, Président-directeur général du Groupe et Patrice Douret, Président des Restaurants du Cœur, ont signé une nouvelle convention de mécénat (2023-2026)

Environnement

Au-delà des grands engagements pris par le Groupe dans le cadre de sa politique environnementale pour lutter contre le changement climatique, STEF continue ses travaux pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et préserver la santé des citoyens. Les experts du Groupe participent

notamment à différents groupes de travail interprofessionnels du secteur sur les technologies innovantes en matière de transport et de production de froid.

BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité est un sujet sur lequel le Groupe s'est mobilisé depuis de nombreuses années. En 2022, il a poursuivi ses initiatives (voir §0Biodiversité)

NUISANCES SONORES - En 2022, STEF a continué sa politique de tests et de solutions qui contribuent à limiter les nuisances sonores, et le dialogue avec les collectivités locales pour répondre à leur demande en matière de livraison urbaine.

- Véhicules Tous les nouveaux matériels roulants du Groupe sont au standard PIEK : cette certification identifie les véhicules et les équipements qui permettent de respecter un seuil d'émission sonore inférieur à 60dB (A). Pour atténuer les nuisances sonores lors des livraisons en centre-ville, STEF privilégie le choix des matériels (notamment pour la production du froid embarqué) présentant les niveaux d'émissions sonores les plus bas du marché et les livraisons en horaires décalés.
- Entrepôts et plateformes frigorifiques Les installations du Groupe sont principalement situées dans des zones industrielles. Préalablement à leur implantation, elles font l'objet d'une étude d'impact incluant des mesures de bruit. Les groupes frigorifiques sont, dans leur grande majorité, dans les salles des machines permettant d'atténuer le bruit émis par les équipements de compression. Des aménagements spécifiques (confinement, merlon) permettent de limiter encore davantage le niveau des émissions sonores.
 - STEF est membre de « France Logistique », association professionnelle référente auprès des instances législatives et gouvernementales françaises pour la promotion et la transition énergétique du transport et de la logistique.
 - STEF fait partie des 18 entreprises et organisations européennes qui forment « l'European Clean Truck Alliance » (ECTA) dont l'objectif est de soutenir la décarbonation du transport routier de marchandises dans l'UE.

Logistique urbaine durable

La logistique urbaine est un sujet d'autant plus complexe que les contraintes géographiques, le tissu économique et les enjeux environnementaux varient d'une ville à l'autre. Au service des collectivités locales, STEF a engagé un dialogue constructif avec de nombreuses métropoles depuis plusieurs années pour les accompagner dans leur politique de logistique urbaine et la mise en place de ZFE. Des expérimentations et des travaux spécifiques ont ainsi été engagés dans différentes villes (Paris, Rennes, Nantes, Lyon, Bruxelles, Florence, ou encore Montpellier où le Groupe participe à l'expérimentation Carreta sur les véhicules autonomes dans le cadre du programme des investissements d'avenir - PIA - confié à l'ADEME).

- Un réseau interne de relais dédiés Logistique Urbaine Durable (LUD) Fort de son expérience et de la montée en compétences de ses équipes sur ces sujets, STEF s'est organisé pour répondre encore plus efficacement aux attentes des collectivités locales et a créé son propre réseau de relais LUD en relation avec les directions et les services opérationnels du Groupe, les collectivités territoriales, et les organisations professionnelles en France ou dans les pays où STEF est implanté.
- Une collaboration renforcée avec les organismes spécialisés LUD En 2022, STEF a renforcé ses liens avec les organisations traitant de la LUD en Europe : TLF et InTerLUD en France (programme Français qui accompagne les acteurs publics et économiques dans l'élaboration de chartes LUD), mais aussi FEBETRA en Belgique, AECOC et UNO en Espagne.

Participation à l'étude conduite par Carbone 4 - STEF a participé en 2022 à une étude pilotée par Carbone 4 afin d'identifier les barrières au déploiement opérationnel du camion électrique et les solutions à mettre en place pour les dépasser. Conduite en partenariat avec l'ONG Transport & Environnement, elle a réuni de nombreux acteurs et la Métropole du Grand Lyon.

Prestataires

En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité (sous-traitance transport, conduite de chantiers de construction, fournitures diverses), STEF conduit une politique volontariste et inclusive à l'égard de ses principaux fournisseurs et sous-traitants, et renforce les critères RSE dans ses appels d'offres. Cette politique se traduit notamment par l'intégration de clauses RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitance, la signature de la Charte d'achats responsables du Groupe, et la présence de critères RSE dans les cahiers des charges lors des appels d'offres.

Sous-traitance transport

La réduction des émissions de GES est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle doit l'être également pour ses sous-traitants transport qui représentent près de 65% de ses émissions de GES. L'ambition de STEF est d'accompagner ses partenaires pour leur permettre de s'aligner sur ses propres objectifs. Face au contexte inflationniste en 2022, STEF a privilégié une approche pragmatique pour les aider à réduire leurs consommations en passant par la montée en compétences préalable de ses collaborateurs en contact avec ses partenaires.

Un accompagnement pragmatique des sous-traitants transport - Créée en 2021, la Direction de la sous-traitance transport du Groupe est un marqueur fort de l'engagement de STEF pour accompagner ses sous-traitants dans la réduction de leurs émissions, mais également sur la sécurité sanitaire, le service client, la qualité, la digitalisation. Les actions poursuivies en 2022, en tenant compte du contexte économique sont les suivantes :

- Extension de la refonte des contrats avec les principaux sous-traitants¹¹ En France, les contrats avec les principaux sous-traitants intègrent des engagements environnementaux de la démarche Moving Green depuis 2021. C'est aussi le cas pour les pays d'Europe du Sud en 2022. Ces nouveaux contrats permettent aux sous-traitants transport d'adhérer à la Charte Achats Responsables du Groupe et les engagent à adopter une démarche de réduction de leurs émissions de GES, comme mentionné dans la charte Objectif CO₂ de l'ADEME. Leurs actions sont évaluées chaque année.
- Déploiement du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE¹²) Ce dispositif constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France. STEF s'est associé avec un organisme spécialisé pour inciter ses partenaires sous-traitants à se lancer dans cette démarche. En 2022, après une phase de test

¹¹ STEF a recours à des partenaires transport pour les zones peu couvertes par son propre réseau.

¹² Certificat d'Economie d'Energie : dispositif français de financement de travaux et d'acquisition d'équipements ayant pour but de réaliser des économies d'énergie.

- auprès d'un panel de transporteurs, la démarche a été lancée auprès des 500 transporteurs en France.
- Information et sensibilisation aux enjeux climatiques Depuis 2021, STEF réalise des diagnostics auprès de ses sous-traitants pour dresser un état des lieux de leur parc et mettre en mouvement leur évolution vers des matériels roulants plus récents (Euro 6), notamment dans les Pays d'Europe du Sud. En parallèle, le Groupe s'est efforcé de faire monter en compétences ses équipes en lien avec les partenaires sous-traitants sur les enjeux climatiques. L'objectif est de renforcer leur mobilisation et leur adhésion à la démarche Moving Green, pour ainsi fournir aux sous-traitants des arguments précis et chiffrés afin de mieux les inciter à s'engager dans une démarche de réduction de leurs émissions.
- Des réunions d'information et de sensibilisation internes 30 sessions pédagogiques ont été conduites en 2022 sur les actions et engagements liés aux enjeux climatiques avec les référents sous-traitance transport des pays.
- Des études en lien avec Moving Green Deux études ont été menées pour approfondir les connaissances sur les bénéfices attendus de l'utilisation des énergies vertueuses et pour aider les partenaires transport du Groupe à y avoir recours. La première porte sur l'évolution des consommations des véhicules, la seconde sur l'impact économique des carburants alternatifs.

Instabilité et visibilité limitée en 2022 = plan d'action impacté — Pour préserver l'équilibre économique de ses partenaires transport, le Groupe a engagé des démarches en s'efforçant de tenir compte de l'augmentation sans précédent du coût du gazole (+50% en 1 an) et des carburants GNV (multiplié par 5 en 2 ans) ainsi que de la tendance inflationniste sur les coûts du transport.

Achats responsables

Actualisée en 2021, la Charte d'achats responsables du Groupe est incluse à la majorité des contrats signés. Elle fixe les principaux engagements éthiques, sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs sont invités à adhérer et à en décliner les principes auprès de leurs propres fournisseurs. Les critères RSE (environnement, social et sociétal) sont progressivement intégrés dans les appels d'offres. Ils sont pondérés en fonction du type d'activité des fournisseurs.

Une démarche collaborative - Les fournisseurs stratégiques font l'objet d'une évaluation régulière. Ces évaluations permettent aux parties prenantes internes de fournir leur perception à leur égard. Elles sont aussi partagées avec les fournisseurs et donnent lieu, le cas échéant, à des plans d'actions correctifs. En 2022, le Groupe a également poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs d'équipements et de matériels ainsi que les prestataires de services pour réduire les consommations de carburant et les émissions de CO_{2e} grâce à des motorisations de plus en plus performantes, le renouvellement de sa flotte, le mise en place de pneumatiques favorisant la baisse de consommation de carburant et l'optimisation du poids et de l'aérodynamisme des équipements (caisses frigorifiques et groupes froids).

Des fournisseurs engagés. STEF privilégie l'achat de prestations avec des entreprises engagées dans des démarches environnementales et inclusives sur le plan social et sociétal.

- Une large ambition - En France, les commandes de véhicules avec énergie faible en GES se

sont accélérées en 2022 avec 290 véhicules commandés.

Des tests avec du film étirable plus fin ont été réalisés sur 3 sites en France afin de réduire à la fois le poids de film utilisé et l'empreinte carbone. Les livraisons des fournitures de bureaux ont été optimisées avec une réévaluation du minimum de commandes afin de réduire le nombre de livraisons.

Des campagnes de communication ont été lancées pour promouvoir les produits responsables (+ 53% en 2022) et l'offre de papier recyclé dont les commandes ont ainsi fortement augmenté (près de +30% en 2022).

Un accord portant sur la réparation des vêtements de travail a été conclu avec le prestataire afin d'éviter leur renouvellement trop fréquent.

En Espagne, des expérimentations sont menées avec des films étirables en plastique recyclé et des modèles de feuille couvre-palette plus fins. Dans la région de Madrid, le Groupe s'est également engagé dans un projet d'économie circulaire pour valoriser au maximum la partie organique des déchets des sites.

- Une politique étendue aux prestataires En France, un nouveau prestataire doté d'un agrément d'entreprise adaptée a été référencé pour le tri des déchets de sites administratifs. En Espagne, STEF donne la priorité aux fournisseurs qui affichent un engagement sociétal et solidaire marqué (entreprises de nettoyage pour les sites de Málaga, Valladolid et Salamanque, sociétés d'intérim à travers les projets menés en partenariat avec la Fondation Eurofirms).
 - o En France, en 2022:
 - 84% des contrats signés en France intègrent la Charte d'achats responsables du Groupe. La dépense achats en France représente plus de 70% de la dépense totale du groupe.
 - STEF a travaillé avec 126 Entreprises adaptées (EA) et établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)
 - STEF privilégie le sourcing local!
 - 95 % de fournisseurs nationaux en France
 - 290 véhicules avec énergie faible en GES sont en commande pour rejoindre la flotte STEF :
 - 10 véhicules électriques,
 - 69 véhicules fonctionnant au gaz
 - 211 véhicules fonctionnant au B100.

GOUVERNANCE ET ETHIQUE

Gouvernance

Le Comité exécutif. La démarche RSE du Groupe STEF est structurée à l'échelle du Groupe et est pilotée par le Comité exécutif. Celui-ci fixe le cadrage de la politique RSE, détermine les plans d'actions et s'assure de leur suivi, détermine les objectifs et les indicateurs de performance. Sur les deux dernières années, il a déterminé « les engagements Climat 2030 » et la démarche en matière d'égalité professionnelle et de mixité « Mix-up ».

Le Conseil d'administration. Compte tenu du caractère déterminant des engagements RSE, le Conseil d'administration a choisi de ne pas constituer de Comité RSE mais de se réunir en formation de Comité RSE deux fois par an afin que chaque membre du Conseil soit directement impliqué dans les orientations qui sont prises et de nourrir des échanges de proximité avec les responsables de la mise en œuvre des projets dans l'entreprise. De cette façon, un dialogue continu s'est instauré avec l'ensemble du Conseil et chacun dispose ainsi d'une information complète et homogène sur les problématiques qui sont traitées. Le Conseil examine le suivi des plans d'actions RSE, l'atteinte des objectifs et les indicateurs de performance.

Les Directions du Développement durable et de la Responsabilité sociale. Elles sont en charge du déploiement de la politique RSE, de la coordination des différents acteurs internes, de l'écoute des parties prenantes, de la veille et de l'exécution des plans d'actions. Leur rôle est détaillé dans la section « Pilotage de la démarche RSE ».

Les contributeurs internes et les comités de pilotage. Les directions concernées (Directions du Développement durable, Ressources humaines, Sous-traitance Transport, Achats, Sécurité sanitaire des aliments, ...) proposent les orientations RSE, en cohérence avec la stratégie générale de l'entreprise et les attendus des parties prenantes identifiées du Groupe. Elles déploient ensuite leur feuille de route, proposent des outils et des méthodes pour les concrétiser, alimentent les indicateurs de suivi de la performance définis et proposent des plans de progrès dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Elles s'appuient pour cela sur un réseau de référents, qui couvre l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, ainsi que sur la Direction de la Communication du Groupe afin de partager sur les projets en lien avec ces feuilles de route Pour chacun des enjeux jugés stratégiques, des comités de pilotage s'assurent de la correcte application des réglementations, de leur mise en œuvre à l'échelle du Groupe et de bonne synchronisation des plans d'actions afin d'embarquer de façon homogène les référents RSE dans toute l'organisation du Groupe, régions et pays.

Charte éthique et conduite des affaires

Les politiques de gouvernance adoptées par STEF contribuent à l'éthique des affaires, au respect des domaines recouvrant les droits humains et libertés fondamentales ainsi que la santé et sécurité des personnes dans les 8 pays où le Groupe est implanté.

La charte éthique et de conduite des affaires STEF intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables dans le Groupe, de même que les dispositions de la loi Sapin II. STEF a mis en place une organisation, des outils et une procédure pour se conformer à ces obligations.

La charte éthique et de conduite des affaires définit les normes de comportement à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans les situations présentant des risques de corruption et de trafic d'influence. Elle suit le référentiel Middlenext auquel STEF a choisi de se référer. La charte éthique et de conduite figure sur les sites intranet et internet de STEF. Une plateforme digitale externe de recueil d'alertes (EQS Integrity line) complète le dispositif.

Un module de formation, sous format de e-learning personnalisé pour STEF s'adresse aux 1 200 cadres, managers et salariés qui, du fait de leurs fonctions, sont susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif a été présenté à l'ensemble des Comités de direction des fonctions centrales et métiers. A partir de 2023, il sera intégré au système interne de formation continu afin de rendre encore plus systématique le suivi de la formation par tous les collaborateurs identifiés.

PLAN DE VIGILANCE

Le plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies (selon l'article L. 225-102-4 du Code de commerce).

STEF exerce ses activités en Europe dans des environnements économiques et socio-culturels qui présentent peu d'écarts structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe. Le modèle d'affaires du Groupe est exposé en première partie de la DPEF.

METHODOLOGIE ET ELABORATION DU PLAN DE VIGILANCE

L'élaboration du Plan de Vigilance STEF a associé les principales fonctions Groupe concernées (Ressources Humaines, Direction du développement durable, Achats, Direction des Métiers, Audit interne, Sécurité Sanitaire des aliments, Secrétariat général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets. Des échanges continus initiés de longue date avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement.

PLAN DE VIGILANCE ENVIRONNEMENT

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

Le climat, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la

combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués, propulsion des navires) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (alimentation à quai des navires, réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;

- La qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqués, propulsion et stationnement à quai des navires);
- La sécurité sanitaire qui ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise compte tenu de l'activité principale de STEF, la logistique des produits alimentaires sous température dirigée.

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers, alimentation électrique à quai des navires, filtres à particules à La Méridionale), associés à des politiques volontaires de labellisation et de certification.

PLAN DE VIGILANCE RESSOURCES HUMAINES ET DROITS FONDAMENTAUX

Le Groupe STEF respecte les règlementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation. Outre les principes fondamentaux édictés dans la Charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, STEF a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, en cours de déploiement dans chacun de ses pays d'implantation. Une feuille de route Santé et Sécurité au travail Groupe est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation. Elle se compose de différentes thématiques.

- Pilotage de la démarche Santé, Sécurité et Conditions de Travail par le management
- Maîtrise et prévention des risques :
 - Intégration de la démarche SSCT en amont dès la conception des outils immobiliers, process de travail, véhicules ou engins de manutention;
 - Les risques majeurs en matière de SSCT ont été identifiés :
 - accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les entrepôts;
 - troubles musculo squelettiques ;
 - consommations et conduites addictives.
 - Principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites d'exploitation : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays et du groupe.
 - Déploiement de la démarche Santé et Qualité de Vie au Travail :
 - refonte de la gamme des vêtements de travail;
 programme de prévention des Risques Psycho sociaux;
 - amélioration des environnements de travail;
 - actions favorisant l'épanouissement au travail des salariés : équilibre vie professionnelle/vie personnelle, hygiène de vie, accompagnement des

salariés.

 Communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation afin de partager une même culture.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

(Voir § OPrestataires)

FORMATION ET INFORMATION

Les règles de bonne conduite des affaires figurent dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe. Le Groupe a mis en place un dispositif spécifique de formation e-learning et de recueil d'alertes sur le volet de la lutte contre la corruption. Enfin, le Groupe s'appuie sur une communauté de correspondants européens pour le déploiement des plans d'actions et la diffusion des règles concernant les thématiques RH, Santé et Sécurité et Conditions de Travail et Environnement.

ALERTES ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le Groupe dispose d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements via une plateforme digitale externe de recueil d'alertes « https://stef.integrityline.org » pour les situations pouvant présenter des risques de corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif d'alertes est étendu aux cas de discrimination, de harcèlements sous toutes ses formes et d'agissements sexistes, traités jusqu'alors par la voie managériale.

La remontée des cas litigieux peut également s'effectuer via la voie managériale, selon l'organisation du Groupe et les dispositifs de recours hiérarchique contenus dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe.

NOTE METHODOLOGIQUE

Les informations extra-financières du Groupe STEF sont publiées conformément aux obligations issues de l'Ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le Décret du 9 août 2017, qui ont permis de prendre les dispositions nécessaires à la transposition de la Directive 2014/95/UE.

 Périmètre - Les informations sont fournies sur l'ensemble du Groupe. Les entités intégrées au sein du Groupe lors d'opérations de croissance externe sont intégrées par défaut en année N+1. Les potentielles différences de périmètre sont précisées pour chaque indicateur concerné.

Acquisitions 2022

Société	Frigosuisse	TTC logistica frigorifica	SVAT
Date d'intégration	Juin 2022	Juillet 2022	Décembre 2022
Nombre de salariés	50-100	50-100	200-300
Chiffre d'affaires	13 MCHF	6,5 M€	69 M€
Activité	Stockage surgelé	Transport frais / surgelé	Transport surgelé
KPI environnementaux	Inclusion totale	Exclusion	Exclusion
Effectifs	Inclusion totale	Inclusion totale	Inclusion totale
KPI sociaux	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Sécurité sanitaire des Aliments	Exclusion	Exclusion	Exclusion
Maintenir la satisfaction client au plus haut niveau, en intégrant leurs objectifs RSE	Inclusion totale	Inclusion totale	Inclusion totale
Intégrer nos sous-traitants transport dans notre démarche RSE	Inclusion totale	Inclusion totale	Inclusion totale
Intégrer nos fournisseurs dans notre démarche RSE & Achats responsables	Exclusion	Exclusion	Exclusion

- Sélection des informations et KPI Les informations ont été sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux enjeux et risques RSE majeurs de STEF. Les thématiques suivantes, requises par l'article L.22-10-36 du Code de commerce, sont exclues car non pertinentes eu égard aux activités de STEF : lutte contre l'évasion fiscale, la lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.
- Collecte et calcul des informations Les modalités de remontée des informations sont définies au sein d'un protocole interne (base annuelle, réalisée sur les douze mois de l'année civile).
- **Empreinte carbone** les facteurs d'émission utilisés sont ceux publiés par l'ADEME, le calcul est réalisé sur les émissions des véhicules et des bâtiments exploités.
- **Vérification externe** Les informations extra-financières publiées ont fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant, et les informations identifiées par le signe

ont été vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable¹³.

Le niveau d'assurance raisonnable, symbolisée par le logo , est une démarche volontaire du Groupe STEF, celle-ci requiert des travaux plus poussés de la part de l'Organismes tiers indépendant (OTI) que ceux déployés dans le cadre d'une assurance modérée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GENERALE

Présidence et Direction générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont réunies : M. Stanislas Lemor exerce la Présidence et la Direction Générale.

M. Marc Vettard est Directeur Général Délégué en charge des opérations. Il accompagne le Président Directeur Général dans la conduite des affaires du groupe.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

A la date du rapport, le Conseil d'administration est composé de 11 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires, Mme Hensgen-Stoller et deux membres représentant les salariés : M. Benhamouda et M. Rambaud.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Composition et mandats à la date du Conseil d'administration d'arrêté des comptes - 9 mars 2023

Nom de l'administrateur et fonction	Administrateur indépendant	1 ^{ère} nomina tion	Echéance du mandat	Comité des nominations et des rémunérations	Comité d'audit	Comité RSE	Expertise apportée au Conseil d'administration
Stanislas Lemor Président Directeur Général Président du Conseil d'administration	Non	2019	2025	-	-		Vision stratégique
Atlantique Management Représentée par F. de Cosnac	Non	2010	2026	-	-		Finance
Ahkim Benhamouda Représentant des salariés	Non	2021	2027	-	-		Connaissance de l'entreprise
Sophie Breuil	Oui	2020	2026	-	Oui		Contrôle interne - Finance
Jean-Charles Fromage	Non	2005	2027	-	-	Fonctio	Connaissance du Groupe - Métiers

Bernard Jolivet	Non	1996	2026	=	Oui	n	Connaissance
						assurée	du Groupe
Estelle Hensgen Stoller	Non	2013	2025	-	-	directem	Connaissance
Représentant des salariés						ent par le	clients – Enjeux
actionnaires						Conseil	commerce
Murielle Lemoine	Oui	2011	2023	Oui	Oui	Consen	Stratégie –
					Préside		Ethique
					nte		
Lucie Maurel-Aubert	Oui	2017	2023	Oui	-		Finance-
				Présidente			Gouvernance
Dominique Rambaud	Non	2019	2027	-	-		Connaissance
Représentant des salariés							de l'entreprise
							-
Maxime Vandoni	Oui	2022	2026	Oui	-		Connaissance
							du secteur agro-
							alimentaire

Mandats exercés par les membres du Conseil et la Direction générale à la date d'arrêté des comptes (9 mars 2023)				
Nom, prénom, qualité	Mandats			
Stanislas Lemor	Administrateur de STEF depuis le 30 avril 2019,			
Président Directeur Général	Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF			
Président du Conseil d'administration	Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique),			
	Président de STEF Italia Holding S.R.L., de STEF Logistics Italia S.R.L. et de STEF			
	Frozen Italia S.r.L., Administrateur de STEF Italia S.P.A. (Italie),			
	Administrateur de STEF Iberia (Espagne) et Administrateur et Vice-président de STEF Suisse (Suisse),			
	Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA et			
	d'IMMOSTEF, Administrateur de Primever et de Primever IMMO,			
	Directeur général délégué d'UEF,			
	Membre du Conseil d'administration de France Logistique			
Atlantique Management	Administrateur d'Immostef et d'UEF, représentant permanent de la société UEF,			
Représentée par F de Cosnac	administrateur d'Atlantique Management, Président de Gerignac SAS et de Géribourg,			
	gérant de FDC Conseil Patrimoine, Vice-Président du Conseil de surveillance d'Auris			
	Gestion Privée.			
Ahkim Benhamouda	-			
Sophie Breuil	Présidente de SAS HâpyFew.			
Jean-Charles Fromage	Administrateur d'Atlantique Management et de La Méridionale, administrateur de			
	Primever et de Primaver.			
Bernard Jolivet	Président Directeur Général d'Atlantique Management.			
Murielle Lemoine	Administratrice de sociétés du Crédit Agricole Assurances, administratrice de SER et			
	de la société Immostef.			
Estelle Hensgen Stoller	-			
Lucie Maurel-Aubert	Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés, vice-présidente du conseil de			
	surveillance de Rothschild and Co, Administratrice du Groupe SNEF et de Plastic			
	Omnium.			
Dominique Rambaud	-			
Maxime Vandoni	Directeur Général Délégué d'Unigrains, mandats de présidence et/ou de direction dans			
	des sociétés membres du groupe Unigrains (administrateur et président de Messis			
	Finances, administrateur et Directeur général d'Unigrains Equipements, représentant			

	permanent de la société Unigrains dans la société Unigrains Développement, Directeur général délégué d'Agricéréales et d'Unicéréales,), administrateur de SAIAM, représentant permanent de la société Unigrains, Président d'Andreia Conseil. Direction générale
	Direction generale
M. Marc Vettard, Directeur Général Délégué	Président de STEF Logistique et de STEF Transport, Administrateur d'IMMOSTEF, Président du Conseil d'Administration de STEF Italia S.p.A., administrateur de STEF Italia Holding S.r.L., de STEF Logistics Italia S.r.L. et de STEF Frozen Italia S.r.L. (Italie) Président du Conseil d'Administration de STEF Iberia (Espagne) Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique), Administrateur de Primever. Représentant permanent de STEF TRANSPORT au Conseil d'administration de Froidcombi. Administrateur d'Atlantique Management depuis le 18 octobre 2022. Administrateur de la Chaîne Logistique du Froid.
	Mandats achevés au cours de l'année 2022
Mme Dorothée Pineau	Administratrice depuis 2016. Membre du conseil de surveillance Chevrillon et associés et d'ACA (Aéroports Côte d'Azur), administratrice d'Axa Iard SA, Co-gérante de la société DP Conseil Sarl, Gérante des SCI Vérigny, Heyrault et de D2Pconseil
Allianz Vie, représentée par M. Rémi Saucié	Administrateur depuis 1997, mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du groupe Allianz.

Mandats à l'issue de l'Assemblée générale du 27 avril 2023

Le mandat de Mme Maurel-Aubert arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023. Il est proposé à cette assemblée de nommer Madame Ruxandra Ispas, en qualité d'administratrice. Mme Ispas apportera au Conseil d'administration ses connaissances de l'environnement de la supply-chain agroalimentaire et du marché de la restauration collective, des achats et du digital.

Sous réserve de la nomination de Mme Ruxandra Ispas et du renouvellement du mandat de Mme Murielle Lemoine, le Conseil d'administration restera composé de 11 membres avec :

- Quatre administrateurs indépendants, soit un ratio de 36% : Mesdames Breuil, Lemoine, Ispas et M. Vandoni ;
- Un ratio de parité de 44% avec 4 femmes présentes au Conseil : Mmes Breuil, Lemoine, Ispas et Hensgen Stoller (les deux administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour le dénominateur).

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations. Il inclut également la charte de l'administrateur.

Le code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la société est le code Middlenext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la taille et à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF.

La Société a pris en compte les 22 recommandations du code Middlenext.

Enoncé de la recommandation (R)	Application au sein de la société STEF
R 1 : Déontologie des membres du Conseil	STEF a mis en place un règlement intérieur du Conseil d'administration, assorti d'une charte de l'administrateur qui organise le fonctionnement du Conseil d'administration. Le règlement intérieur fixe les règles de déontologie à respecter par les membres du Conseil : exemplarité, signalement des situations de conflit d'intérêts éventuelles, respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société, assiduité et participation aux réunions du conseil et des comités, stricte obligation de confidentialité, participation aux réunions de l'assemblée générale.
R2 : Conflits d'intérêts	Le règlement intérieur du Conseil d'administration contient les dispositions relatives au signalement et à la gestion des conflits d'intérêts éventuels. Les membres du Conseil s'engagent à faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, au titre de leurs fonctions et doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de la délibération correspondante.
R3 : Composition du Conseil, Présence de membres indépendants	Le Conseil d'administration comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code Middlenext qui caractérise l'indépendance des administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces administrateurs sont Mmes. Breuil, Lemoine, Maurel-Aubert et M. Vandoni. Le ratio est de 36%.
R 4 : Information des membres du Conseil	Pour chaque réunion du conseil d'administration, une convocation est adressée environ quinze jours à l'avance. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents à l'ordre du jour. Les administrateurs ont la possibilité de poser les questions qu'ils souhaitent, les comptes rendus de réunion sont détaillés.

R5 : Formation des membres du Conseil	Un plan de formation spécifique existe pour les administrateurs représentant les salariés afin que disposent des informations nécessaires, en termes de rôle et de responsabilités, pour bien appr leur mandat. Le questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration permet à l'ensen administrateurs de s'exprimer sur leur souhait de bénéficier d'informations complémentaires thématiques, de façon à mieux appréhender les contours de leur mission et les enjeux auxqu confrontés l'entreprise (une visite de site chaque année, connaissance des métiers du Groupe, du d'activité).					
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	Les réunions du Conseil d'administration sont planifiées pour l'année qui suit en fonction d'un calendrier prévisionnel et sont au nombre de cinq. D'autres réunions peuvent être programmées suivant la nature et l'urgence des sujets à traiter. La durée des réunions est généralement de trois heures. Les dossiers sont envoyés le plus en amont possible. Le même principe est suivi pour les comités.					
R7 : Mise en place de comités	Deux comités gravitent autour du Conseil d'administration : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.					
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	Compte tenu du caractère déterminant des engagements RSE au sein du Groupe, le Conseil d'administration a choisi de se réunir directement en formation de Comité RSE deux fois par an (et donc de ne pas constituer de Comité RSE). Chaque membre du Conseil est ainsi directement impliqué dans les orientations qui sont prises et peut nourrir des échanges de proximité avec les responsables chargés de la mise en œuvre des projets dans l'entreprise. De cette façon, l'ensemble du Conseil dispose d'une information complète et homogène sur les thématiques RSE.					
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Le Règlement intérieur du Conseil d'administration est en ligne sur le site <u>www.stef.com</u> dans la rubrique Gouvernance.					
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	A chaque nomination, les informations nécessaires sur la biographie, l'expérience et la compétence apportée par le candidat sont mises en ligne préalablement à l'assemblée générale. Les informations relatives aux membres du Conseil figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.					
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	La durée statutaire des mandats est de six ans. Cette durée paraissant nécessaire pour développer une connaissance fine des problématiques et des enjeux de la Société et pour favoriser des échanges pertinents. Le renouvellement des mandats est naturellement échelonné au fil de de leurs échéances.					
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Des jetons de présence sont alloués aux administrateurs et aux membres des comités selon une enveloppe déterminée par l'assemblée générale. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et est fondée sur l'assiduité des administrateurs.					
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Il existe un processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, réitéré tous les deux ans. Chaque administrateur est invité à fournir son avis sur le fonctionnement du Conseil et des comités via un questionnaire au travers de huit thématiques : le rôle et les pouvoirs du Conseil, sa composition, l'organisation des séances et son fonctionnement, l'information du Conseil et des administrateurs, la politique de rémunération des administrateurs, les relations au sein du Conseil, la déontologie des membres et enfin, le fonctionnement des comités spécialisés. En 2022, la restitution des résultats de l'évaluation et les débats en séance ont permis d'élaborer conjointement un plan d'actions (ouverture du Conseil à des compétences métier, interactions avec des directeurs de l'entreprise sur des sujets spécifiques, visites de sites).					
R14 : Relation avec les actionnaires	Le Conseil s'attache à apporter au travers du rapport financier et du rapport annuel le niveau d'information le plus fin possible pour permettre à tous les actionnaires d'avoir une bonne visibilité sur l'entreprise et également d'exprimer un vote éclairé.					

R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Le Groupe a mis en place un Comité « Egalité/mixité professionnelle » qui assure la coordination déploiement des actions dans ce domaine. Le Conseil d'administration s'est vu présenter sa feuil route en matière de mixité professionnelle, en particulier, l'engagement d'augmenter de 25% à l'hor 2030 la proportion des femmes dans l'entreprise. Les actions en matière sociale incluant cette thémai sont débattues en Conseil d'administration, à minima, une fois par an (analyse de l'évolution o situation, suivi des plans d'actions, tableaux de bord et indicateurs). La démarche MIX UP du Groupe STEF est détaillée dans la DPEF. Parité au sein du Conseil : Le taux de parité au sein du Conseil d'administration est de 44%. La So répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représent équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration.					
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	La politique et les informations relatives aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est décrite à la rubrique du rapport sur le gouvernement d'entreprise.					
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	Les évolutions en matière de gouvernance sont du ressort de la direction générale du Groupe et sont étudiées avec le comité des nominations et des rémunérations.					
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Les contrats de travail du Président directeur général et du Directeur général délégué ont été suspendus lors de leur nomination.					
R19 : Indemnités de départ	Les engagements excédant les limites conventionnelles sont soumis à des critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Voir le détail du dispositif dans le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.					
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Il n'existe pas de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies.					
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	La société a mis en place un plan d'actions de performance qui s'adresse à environ 120 cadres. L'attribution définitive des actions de performance est soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à long terme de l'entreprise et appréciées sur une période de 3 ans. Voir le détail du dispositif à la rubrique « Plan d'intéressement à long terme- Actions de performance ».					
R22 : Revue des points de vigilance du Code Middlenext	Le processus de revue des points d'amélioration et de vigilance est réalisé chaque année lors de l'arrêté du rapport sur la gouvernance et également lors de l'autoévaluation des travaux du Conseil.					

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1. L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant l'intérêt social.

Chaque réunion du conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur recoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration est de 90 % en 2022 (92 % en 2021).

2. Les travaux du Conseil d'administration

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année en cours sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et fin août sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels. La réunion intervenant à la suite de l'assemblée générale en mai a généralement pour objet de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée générale.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du groupe sur l'exercice en cours et la compare à la projection budgétaire réactualisée.

Deux fois par an, le Conseil d'administration dédie deux séances à l'examen et au suivi de la politique RSE au sein du Groupe.

A chaque réunion de Conseil, les résultats du groupe du mois précédent sont analysés. Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du groupe au titre du mois précédent.

Compte tenu des sujets à débattre, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises en 2022

Le Conseil d'administration prend les avis de deux comités spécialisés, qui rendent de compte de leurs travaux au Conseil par la voie de leurs présidents respectifs.

Les Comités du Conseil d'administration

1. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Mesdames Breuil, Lemoine et Monsieur Jolivet. Madame Murielle Lemoine - administratrice indépendante - est la Présidente du Comité.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit a la charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficience des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Le Comité d'audit a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'action. Les membres de la Direction générale, les représentants de la Direction financière et du service d'audit interne peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises en 2022, pour un taux de participation de 100% (identique à 2021).

Lors de séances précédant les réunions du conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine la présentation des états comptables qui lui ont été remis.

En décembre, le Comité d'audit examine les travaux conduits par le service d'audit interne au cours de l'année écoulée, analyse des rapports de missions spécifiques, étudie le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des commissaires aux comptes.

2. Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Ce Comité est composé de trois membres : Mesdames Maurel-Aubert, Lemoine et Monsieur Vandoni. Madame Maurel-Aubert - administratrice indépendante - est la Présidente.

Le comité est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Président directeur général et du Directeur général délégué.

Le comité intervient également pour faire des recommandations au Conseil sur la composition de ce dernier en formulant son avis sur le renouvellement de mandats d'administrateurs ou sur la désignation de nouveaux administrateurs.

Le Comité examine également les projets de plans d'attribution d'actions de performance.

Le Comité s'est réuni une fois en 2022 pour un taux de participation de 100% (100% en 2021).

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en application des articles L.22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Les rémunérations du Président Directeur général (M. Stanislas Lemor) et du Directeur général délégué (M. Marc Vettard) sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent des rémunérations d'administrateurs dont l'enveloppe globale a été fixée à 150.000 € par l'Assemblée générale des actionnaires. Une partie, 12.000 euros est réservée aux membres du Comité d'audit et 9.000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations. Ces rémunérations sont exclusivement versées sur des critères d'assiduité aux réunions.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 27 avril 2023 de fixer à 180 000 euros l'enveloppe globale des rémunérations allouées au Conseil d'administration.

Les administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail.

POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les deux dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard.

Leur rémunération est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

Salaire fixe.

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise, fondée sur des critères objectifs de mesure et de comparaison. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du groupe.

Principes de détermination de la rémunération variable annuelle.

Celle-ci est fondée sur une appréciation objective approuvée chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, lequel se fonde sur des principes prédéfinis.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères : la performance économique du Groupe, un critère synthétique de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et enfin, un critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à l'atteinte d'objectifs budgétaires se reportant aux indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes pour compte de tiers) et le résultat avant impôt, indicateur de pilotage du groupe. L'atteinte de ces deux critères représente respectivement 20% et 55% de la rémunération variable.

L'atteinte du critère de performance RSE correspond à 10% de la rémunération variable et le critère qualitatif basé sur la mise en œuvre du plan à moyen terme correspond à 15%. Sur ce dernier volet, Stanislas Lemor est évalué sur la mise en œuvre du plan stratégique et Marc Vettard, sur la mise en œuvre opérationnelle.

A compter de 2023, le Conseil d'administration a décidé que l'atteinte de l'ensemble des critères à 100% conduirait à une rémunération variable cible représentant 80% de la rémunération fixe – et non pas 70%. Cet ajustement permet de se rapprocher des composants du variable annuel en pourcentage de la rémunération fixe des dirigeants des entreprises faisant partie du SBF 80.

Le dépassement de chacun des objectifs quantitatifs de performance économique peut conduire à une rémunération variable majorée qui ne pourra pas excéder 85,75% de la rémunération fixe.

A l'inverse, en cas de non-respect des prévisions budgétaires au-delà d'un certain %, la part variable calculée sur les critères financiers peut être nulle. Il n'y a donc pas de plancher dans cette hypothèse.

La grille d'évaluation des objectifs est approuvée par le Conseil d'administration après examen du Comité des rémunérations.

Actions de performance.

Les critères d'attribution et de performance du plan de performance 2023 ont été définis par le Conseil d'administration en date du 9 mars 2023. L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du groupe STEF et sur celle du résultat net part du groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de l'attribution. Les deux dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient chacun d'un nombre maximal global de 4224 actions de performance au titre du plan 2023.

<u>Informations complémentaires.</u>

- Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail, entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances, appréciés au regard de celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3%. Ces engagements ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;
- Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction ;
- Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale.

REMUNERATIONS, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, VERSEES ET ATTRIBUEES AUX DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2021 ET 2022

Le tableau ci-dessous contient les données relatives aux deux dirigeants mandataires sociaux permettant à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.22-10-34 du Code de commerce).

En euros	Rémunération fixe		Rémunération variable			Rémunérations d'administrateurs		Avantages en nature	
	2021	2022	Versées en 2021 au titre de 2020	Versées en 2022 au titre de 2021	A verser en 2023 au titre de 2022 (1)	2021	2022	2021	2022
Stanislas Lemor, Président Directeur Général	348 939	384 996	148 000	252 000	322 000	19 054	22 282	6 436	6 542
Marc Vettard, Directeur Général Délégué	277 185	308 926	117 000	200 000	257 000	2 898	4 903	5 935	6 374

(1) Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.22-10-8 du Code commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 27 avril 2023.

PROPOSITION D'APPROBATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2023 DES REMUNERATIONS VARIABLES, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, DES DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'administration, sur l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver l'attribution aux deux dirigeants mandataires sociaux d'une rémunération variable, nette de prélèvements sociaux, d'un montant de 322 000 euros pour Stanislas Lemor et de 257 000 euros pour Marc Vettard.

Le Conseil d'administration, suivant l'analyse de la grille d'évaluation des objectifs selon les trois critères sus-mentionnés, à savoir, la performance économique du Groupe, la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et le critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique, a conclu à l'attribution d'une rémunération variable de 85,75% de la rémunération fixe, soit le maximum prévu en cas de surperformance par rapport au budget.

L'objectif quantitatif de performance économique relatif à la progression du chiffre d'affaires a été dépassé de 3% et a conduit de ce fait à une rémunération variable globale majorée :

- La performance économique du Groupe : la progression du chiffre d'affaires par rapport au budget et celle du résultat avant impôt représentent respectivement 20% et 55% de l'assiette de la part variable. Ces deux critères ont été remplis, respectivement, à 110,8% et à 110,1%;
- La performance RSE représente 10% de l'assiette et a été remplie à 100% : ce critère a été satisfait grâce, d'une part, à la montée en puissance du programme Moving Green (engagements chiffrés en matière de réduction de l'empreinte environnementale, intensification de la construction de centrales photovoltaïques), d'autre part, au lancement du programme Mix Up relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle femmes/hommes (mise en place d'un réseau interne de 80 mix'upers, formation de 600 managers). Le Groupe a également signé son 6ème accord handicap et a intégré le classement « World Best Employers ».
- Le critère qualitatif relatif à la réalisation du plan moyen terme du Groupe représente 15% de l'assiette et a été rempli à 100% avec :
 - La mise en place du nouveau Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 qui intègre de grands projets de transformation;
 - Sur le plan opérationnel, la forte implication dans la définition de la politique tarifaire du Groupe et les travaux engagés pour la mise en œuvre de la démarche « Customer care ».

REMUNERATIONS, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, VERSEES AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2021 ET 2022 – ADMINISTRATEURS

.....

		nunérations ministrateurs		ation fixe	Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle		Avantages en nature	
En euros	2021	2022	2021	2022	Versées en 2021 au titre de 2020	Versées en 2022 au titre de 2021	2021	2022	2021	2022
Sophie Breuil	9 852	12 841								
Ahkim Benhamouda	5 895	9 860		43 305	2 410	2 425				
Jean-Charles Fromage	8 920	9 768								
Estelle Hensgen-Stoller	7 367	9 860	54 125	59 002	8 111	13 089			2 129	2 250
Bernard Jolivet	9 852	12 841								
Jean-François Laurain (fin de mandat 10 mars 2022)	9 851	5 770								
Murielle Lemoine	15 234	16 579								
Lucie Maurel-Aubert	9 852	12 344								
Dorothée Pineau (fin de mandat 28 avril 2022)	7 367	4 930								
Dominique Rambaud	7 367	9 860	12 005	12 346						
Maxime Vandoni (début de mandat 10 mars 2022)		4 930								
Allianz Vie,										
Représentée par M. Saucié	4 780	1 200								
(fin de mandat 28 avril 2022)										
Atlantique Management, représentée par M.de Cosnac	8 793	11 114								

En application des dispositions de l'article L22-10-9, le tableau ci-dessous présente le niveau de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué mis au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés de la société STEF SA (à l'exclusion des mandataires sociaux) et l'évolution de ces ratios au cours des cinq derniers exercices.

		2022	2021	2020	2019	2018
Stanislas Lemor	Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	9,7	8,3	9,5	7,4	6,4
Président Directeur Général	Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	12,7	10,8	12,5	9,4	8,2
Marc Vettard	Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	7,8	6,7	7,7	6,3	N/A
Directeur Général Délégué	Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	10,3	8,7	10,1	8,0	N/A

CONVENTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS

Néant

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 13 000 000 €, composé de 13 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 €, sans modifications au cours de l'exercice.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2022

9 725 670 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables (*)	% droits de vote exerçables
Atlantique Management (1)	4 017 666	30,91%	8 024 388	35,31%	8 024 388	36,23%
FCPE STEF (2)	2 319 493	17,84%	4 617 407	20,32%	4 617 407	20,85%
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) (1)	1 296 578	9,97%	2 593 156	11,41%	2 593 156	11,71%
Union Economique et Financière (UEF) (3)	1 003 632	7,72%	1 980 977	8,72%	1 980 977	8,94%
Société Européenne de Logistique du Froid (4)	771 809	5,94%	1 543 618	6,79%	1 543 618	6,97%
M. Francis Lemor	60 187	0,46%	120 374	0,53%	120 374	0,54%
Sous/total – action de concert	9 469 365	72,84%	18 879 920	83,08%	18 879 920	85,24%
Auto-détention	576 022	4,43%	576 022	2,53%	0	0,00%
FMR LCC (5)	759 472	5,84%	759 472	3,34%	759 472	3,43%
Autres						
(actionnaires détenant	2 195 141	16,89%	2 510 256	11,05%	2 510 256	11,33%
moins de 5% du capital)						
Total	13 000 000	100,00%	22 725 670	100,00%	22 149 648	100,00%

^(*) Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention, etc.)

- (1) SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF,
- (2) Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés de STEF,
- (3) SA contrôlée par la famille Lemor,
- (4) SAS détenue à 75,72% par la société Union Economique et Financière et détenue pour le reste, par des dirigeants de STEF.
- (5) Société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée

Fidelity Investments. Cf. point suivant.

Franchissements de seuil au cours de l'exercice :

Le FCPE STEF a franchi individuellement en hausse, le 30 mars 2022, le seuil de 20% des droits de vote de la société STEF en conséquence de l'attribution de droits de vote double.

FMR LLC, société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments, a franchi, à la hausse, 14 avril 2022, le seuil de 5% du capital de STEF par acquisition d'actions STEF sur le marché.

Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME - ACTIONS DE PERFORMANCE

L'assemblée générale du 29 avril 2021 a autorisé un nouveau plan d'attribution d'actions de performance au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe d'une durée de 38 mois, à hauteur de 1,5% du capital social. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour sa mise en œuvre.

L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du groupe STEF et sur celle du résultat net part du groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver un pourcentage minimal des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

L'assemblée générale du 2 mai 2018 avait autorisé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance à hauteur de 1,5% du capital social. Le Conseil d'administration, sur délégation de la compétence de l'Assemblée l'a mis en œuvre au moyen de trois décisions.

La synthèse des plans d'actions de performance est fournie ci-après.

SYNTHESE DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE AU 09.03.2023 14

	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
	« Performance 2019 »	« Performance 2020 »	« Performance 2021 »	« Performance 2022 »	« Performance 2023 »
Date d'Assemblée générale	02/05/2018	02/05/2018	02/05/2018	29/04/2021	29/04/2021
Date de Conseil d'administration	14/03/2019	12/03/2020	11/03/2021	10/03/2022	09/03/2023
Nombre maximal d'actions de performance à attribuer	93 456	104 016	111 936	111 408	111 936
Nombre d'actions de performance réellement attribuées	33 141	0(15)			
Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :					
- à attribuer - attribuées	8 448	8 448	8 448	8 448	8448
	3 464	Néant			
Date d'acquisition effective –	01/04/2022	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026
Tous bénéficiaires					
Fin de période d'indisponibilité – Tous bénéficiaires	01/04/2022	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026
Nombre total d'Actions ayant fait l'objet d'une	33 141	-	0	0	

_

¹⁴ Date d'arrêté du rapport de gestion par le Conseil d'administration

¹⁵ Aucune action de performance n'a été attribuée dans le cadre du Plan 2020, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints sur l'exercice.

acquisition					
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	94	106	115	117	118
Nombre de bénéficiaires au 09/03/2023	79	Néant	107	114	118
Nombre d'actions caduques	60 315	104 016	5 808	2 640	0
Actions de performance attribuées restantes	0	Néant	106 128	108 768	111 936

ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS EN 2022

Destination des titres détenus en autocontrôle	Comptes annuels au 31/12/2021	Titres acquis en 2022	Titres cédés en 2022	Titres transférés en 2022	Comptes annuels au 31/12/2022
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	7 292	55 917	- 54 858		8 351
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	10 545			- 5 372 ⁽¹⁾	5 173
Couverture du plan d'attribution du plan d'actions de performance (article L225- 197-1 du Code de Commerce)	45 768			- 33 141 ⁽²⁾	12 627
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition	549 871				549 871
Total	613 476	55 917	- 54 858	- 38 513	576 022

- (1) Attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.
- (2) Attribution à des bénéficiaires du plan d'actions de performance.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2022

Durant l'exercice 2022, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés. D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

Date de l'Assemblée	N° de la résolution	Cours maximal à	% maximal du capital
générale		l'achat	social à acquérir
29 04 2021	13ème	100 €	10%
28 04 2022	11ème	100 €	10%

Les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2022, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 8 351 actions.

COURS DE BOURSE

Entre le 3 janvier et le 30 décembre 2022, le cours a évolué entre 73,00 € au plus bas et 109,00 € au plus haut.

.....

Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 2 654, pour un cours moyen annuel de 90,46 €.

FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

Les dernières années ont été traversées par plusieurs évènements (crise sanitaire Covid 19, conflit en Ukraine, dérèglement climatique) qui ont pu générer des bouleversements économiques et financiers dans tous les pays. La perception de l'évolution des risques dans les entreprises en a été transformée. Le Groupe STEF a procédé en 2021 à une actualisation de la cartographie de ses principaux risques identifiés et les conclusions de ces travaux ont fait ressortir des évolutions dans leur hiérarchisation, eu égard à leur probabilité d'occurrence et à leur impact potentiel estimé.

Les facteurs de risques identifiés sont ceux qui sont spécifiques au Groupe et à ses activités. Les principes suivants ont été appliqués :

- L'analyse effectuée en fonction de la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel tient compte du risque net, c'est-à- dire, des moyens et des procédures mis en place pour les limiter ;
- Les facteurs de risques sont présentés par catégories : risques liés aux activités du Groupe, risques de marché ;
- Les risques les plus critiques sont présentés au début de chacune des catégories ;
- Sur chacun des risques retenus, le degré de matérialité a été défini selon l'échelle suivante : fort, moyen ou faible.

Type de risque	Identification du risque	Mesures et actions de maîtrise du risque	Importanc e résiduelle					
	RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE							
Risque sanitaire	STEF est un spécialiste du transport de denrées alimentaires sous température dirigée, et doit donc contribuer à maintenir et préserver la sécurité sanitaire des aliments qui lui sont confiés. Le Groupe est donc exposé aux risques liés à un impact négatif sur la santé des consommateurs, en cas de non-maîtrise des activités qu'il exerce pour ses clients. Ces risques concernent donc à la fois la santé des	Une Direction de la Sécurité sanitaire des aliments Groupe pilote, oriente et homogénéise les actions de maîtrise et s'assure de leur bonne adaptation. Systèmes de management de la Qualité et de la Sécurité sanitaires des aliments couvrant l'ensemble des actions et mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des aliments confiés à STEF. Ces actions/mesures résultent de l'analyse rigoureuse et exhaustive des risques liés à chacune des activités/prestations réalisées par le Groupe pour ses clients (méthode HACCP - identification, évaluation et définition des actions de maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments). Ces actions sont notamment basées sur :	Faible					

	consommateurs, la réputation de ses clients et celle du Groupe.	 le contrôle, la traçabilité et la promotion des actions préventives le principe de l'amélioration continue la mise en place de solutions et systèmes innovants pour renforcer la maîtrise du risque la transparence et l'information vis-à-vis de ses clients et des autorités sanitaires la présence de systèmes de surveillance et d'alertes présents aux étapes clés pour détecter et prendre en compte les situations à risque, le partage et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et métier. Existence sur chaque site : D'un Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) décrivant les actions et mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités vis à vis de dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes d'un plan de contrôles, d'enregistrement et de vérifications d'un plan de formation adapté de procédures permettant d'assurer la traçabilité, la gestion des produits et situation à risque sanitaire et des retrait/rappel des produits le cas échéant 	
Risque Systèmes d'informatio n	Le Groupe exploite des systèmes d'information et des infrastructures informatiques complexes indispensables à la bonne conduite de ses activités. Ces systèmes d'information comprennent à la fois des systèmes de gestion, des systèmes de développement et d'ingénierie. Leur protection contre des dysfonctionnements, des actes de malveillance ou des erreurs humaines est donc fondamentale. Les principales causes de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces systèmes peuvent être des virus, des intrusions informatiques, des coupures de réseaux. Ils peuvent avoir un impact direct sur les prestations auprès de ses clients et par conséquence, sur les résultats économiques du Groupe.	Présence dans le Groupe d'un pôle d'expertise interne dédié aux systèmes d'information, STEF Information et Technologies. Sa mission : sécuriser les données, les restaurer rapidement en cas d'incident affectant les unités centrales et maintenir l'inviolabilité des systèmes d'information Renouvellement en 2020 des infrastructures matérielles du Groupe aux meilleurs standards requis (serveurs, unités de stockage, système de sauvegarde), migration de l'infogérance des applications transport, logistique et « décisionnel » vers un nouvel opérateur Tests du plan de reprise des activités (PRA), conduite des actions de remédiation, à la suite des audits effectués et mise en place de solutions de détection de menaces de cybersécurité Tests réguliers avec des cabinets experts pour s'assurer de la résilience des moyens mis en place face aux risques liés à la cybercriminalité, notamment le risque d'intrusion	Faible
Risque interruption d'activité	Une interruption d'activité, quelle qu'en soit la cause, pourrait être préjudiciable à la sécurité sanitaire	Existence à l'échelle du Groupe de solutions pour assurer la continuité de l'exploitation (plans de continuité d'activité), en fonction des aléas pouvant se présenter (pandémies,	Faible

	des marchandises transportées ou stockées et créer auprès des clients du Groupe, des situations de rupture de stock, de pénurie, préjudiciables à leur activité et aux consommateurs finaux	climatiques, sanitaires, sociaux ou d'ordre accidentel) En cas d'incident, organisation du Groupe et maillage territorial des implantations permettant de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. A l'échelle du Groupe, les conséquences d'un risque - type incendie-, seraient limitées, le nombre d'entrepôts et de plateformes permettant de transférer rapidement les flux dans un autre lieu Programmes structurés de maintenance et enveloppes d'investissement annuelles dans la mise en sécurité de sites Déploiement d'une politique homogène de prévention des risques immobiliers s'appuyant sur des audits, des outils d'évaluation et de suivi des recommandations	
Risque de rupture de la chaine du froid	L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de rupture de la chaîne du froid.	Existence de procédures de sécurisation et de contrôle des moyens mobiles de productions d'énergie Equipement des outils immobiliers de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation	Faible
Risque routier	Avec plus de 2000 véhicules en circulation quotidiennement et plus de 100 000 livraisons par jour, le risque routier est inhérent à l'activité Transport du Groupe.	Plans permanents de formation à la sécurité (hors formation obligatoire), représentant en 2021, 7890 heures pour 1587 conducteurs formés et 26 formateurs spécialistes de la sécurité routière Déploiement d'un plan de prévention spécifique afin d'améliorer régulièrement le taux de fréquence de la sinistralité Pilotage et coordination des actions par un « référent national risque routier » qui s'appuie sur un réseau de plus de 100 correspondants régionaux	Faible
Risque lié à la sous- traitance	En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans d'autres familles d'achats, le Groupe a régulièrement recours à la sous-traitance pour la réalisation de ses prestations. Il peut donc être exposé au risque éventuel de raréfaction, ou de non-disponibilité en temps utile. Du fait de l'emploi de sous-traitants, le Groupe est exposé à deux types de risques: - la notoriété et la responsabilité de STEF pourraient être engagées en cas de défaillance d'un sous-traitant	Création d'une Direction de la sous-traitance transport Groupe Sélection des sous-traitants sur la base de cahiers des charges Politique de fidélisation et de partenariats avec ses sous-traitants, notamment au travers d'une contractualisation des relations Procédures et évaluations régulières pour valider la bonne application des réglementations et des prestations rendues. Déploiement d'une politique volontariste et inclusive du Groupe à l'égard des principaux fournisseurs et sous-traitants Association des sous-traitants à la politique RSE du Groupe (réduction de leurs émissions, sécurité sanitaire, service client, qualité, digitalisation, etc.) Diagnostics RSE réalisés auprès de sous-traitants et politique d'adhésion à la Charte Achats Responsables du Groupe. Voir plan de vigilance	Faible

	- les manquements du sous-traitant dans l'application des réglementations pourraient exposer le Groupe à des sanctions en tant que donneur d'ordre.		
Risque effets du changement climatique	Les émissions générées par les activités du Groupe sont susceptibles d'affecter l'environnement.	Déploiement d'une politique Développement durable Groupe fondée sur la maitrise de l'énergie consommée par les outils d'exploitation (essentiellement, les bâtiments et les véhicules) et sur la réduction des principales émissions liées à l'activité (émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques) Lancement en 2021 de la démarche Climat du Groupe « Moving Green » basée sur une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du Groupe Déploiement d'une organisation, d'outils et d'indicateurs de mesure et de suivi permettant d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux des activités Application du règlement UE 2080/852 du 18 juin 2020 «taxinomie » et publication des données relatives aux activités éligibles au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique Introduction en 2022 d'une démarche d'évaluation de l'exposition des principaux sites d'exploitation aux catastrophes naturelles afin de réduire la vulnérabilité du Groupe aux effets du changement climatique Co-construction de solutions innovantes avec des partenaires industriels (filtres à particules pour le Maritime) Voir le détail des actions menées dans la DPEF.	Faible
Risque respect des normes environneme ntales	Le renforcement des réglementations environnementales pourrait entraîner des coûts spécifiques de mise en conformité des moyens d'exploitation utilisés par le Groupe, susceptibles d'impacter sa situation économique. Certaines solutions techniques utilisées pour les métiers pourraient être disqualifiées et nécessiter leur remplacement par des solutions alternatives (moyens roulants, énergie, fluides). De même, les moyens d'exploitation (entrepôts et plateformes) peuvent nécessiter des mises à niveau avec les coûts et les délais inhérents.	Centralisation des ressources techniques et immobilières du Groupe pour garantir l'application des réglementations et la mise en œuvre des meilleures solutions alternatives ou innovations partout dans le Groupe de manière homogène; Analyse en continu par la Direction du Développement durable du Groupe des risques environnementaux liés aux activités et de l'évolution des règlementations dans le but d'évaluer les impacts significatifs des activités, les évolutions scientifiques et techniques à mettre en œuvre, en relation avec les outils et les activités du Groupe Application stricte des normes existantes; par exemple, en France: réalisation des projets immobiliers dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE): prise en compte des impacts environnementaux selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques Conduite d'échanges avec les parties prenantes externes pour analyser l'écosystème réglementaire afin d'anticiper	

Risque Accès et coûts de l'énergie	L'énergie (carburant, électricité) représente un élément déterminant de la réalisation des prestations que cela soit pour le transport de marchandises ou pour l'exploitation des sites. Le Groupe pourrait être exposé à des pénuries, des interruptions en matière d'approvisionnement, qui pourrait entraîner une dégradation des marchandises transportées ou stockées, des retards ou des impossibilités de livraison. Le transport est plus difficile à décarboner car le gazole apparaît comme l'énergie idéale et les solutions alternatives qui permettent un transport de masse sont encore expérimentales	Recherche de solutions alternatives en matière de carburants (biodiesel, biogaz, électrique) En matière d'électricité, généralisation de la pose de centrales photovoltaïques avec la filiale énergie du Groupe, Blue Enersun Voir la DPEF détaillant la politique RSE du Groupe et les engagements Climat du Groupe	Faible
Risque pénurie de main d'œuvre	En tant qu'entreprise de services, STEF est exposé aux risques et enjeux liés à la raréfaction de la main d'œuvre et à un marché de l'emploi tendu. STEF doit pallier une image de moindre attractivité du secteur du transport et de la logistique, associée à un sentiment de pénibilité de ses métiers	Déploiement de la marque employeur « Construire votre futur au cœur du monde alimentaire », visant à donner aux parties prenantes du Groupe et aux candidats, une vision claire sur leurs perspectives chez STEF Actions régulières pour promouvoir les métiers du Groupe Renforcement des outils de recrutement avec le déploiement d'un ATS (Applicant tracking system), permettant de digitaliser l'ensemble des process de recrutement et formation régulière des recruteurs aux méthodes de recrutement Déploiement de la démarche « People Care » à partir de 2022	Faible
Risque maitrise des relations sociales	STEF peut être confronté à une dégradation du climat social sur certains sites d'exploitation, susceptibles d'impacter ses activités et les livraisons auprès des clients.	Présence d'instances à tous les niveaux de l'entreprise Signature en janvier 2022, à l'unanimité des organisations syndicales, d'un accord sur les instances Groupe, avec la mise en place d'instances supra-légales; Création de comités transport et logistique, en liaison avec les deux principaux métiers du Groupe, de façon à porter le dialogue en profondeur Recherche permanente d'échanges de proximité, au travers du Comité d'entreprise européen et du Comité de Groupe, entre les élus et la direction du Groupe sur les sujets structurants (situation économique ou sociale, projets d'investissements, conditions de travail, etc.) Formation des directeurs de filiales et des responsables de ressources humaines au management de la relation sociale	Faible

		afin de les doter d'un socle commun et d'outils en matière de management des relations sociales Déploiement à partir de 2022 du Modèle managérial	
Pandémie	Lors de la pandémie Covid 19, des périodes de confinement et des restrictions en matière de circulation, STEF a été confronté à la nécessité impérative d'assurer sa mission de nourrir les populations et ce, malgré les r restrictions, les ruptures d'approvisionnement en matériel de protection, l'indisponibilité des collaborateurs et également les surcoûts d'exploitation	Mise en place d'une cellule de crise chargée de suivre le risque épidémique et de définir, à l'échelle du Groupe, les politiques d'information, de prévention et de protection des salariés et de coordonner la continuité des opérations. Déploiement d'une campagne massive de prévention sur les bonnes pratiques et les gestes barrière	Faible
Ethique, conformité, corruption		Charte éthique et de conduite des affaires STEF - Traduction et diffusion dans tous les pays d'implantation Formations des populations exposées au risque éventuel de corruption ou de trafic d'influence Renforcement des clauses éthiques dans les contrats cadres, clients et fournisseurs Présence d'un dispositif d'alerte professionnelle Voir le plan de vigilance STEF	Faible
Risque maritime	L'activité principale de La Méridionale est d'être partie prenante d'une délégation de service public (DSP) pour la desserte maritime de la Corse. Elle dispose pour ce faire de 4 navires. Depuis fin 2019, son activité a été réduite à la desserte de deux ports au moyen de deux navires, cette situation a créé un fort déséquilibre économique pour La Méridionale qui perdure depuis 2019.	Plan d'actions pour pérenniser les activités de La Méridionale et améliorer durablement ses résultats sur trois axes : • Son positionnement dans le cadre de la nouvelle DSP d'une durée de 7 ans, à compter du 1er janvier 2023 ; • Restructuration des activités internationales de La Méridionale et nomination d'un nouveau directeur général dont la mission est de bâtir un nouveau plan stratégique • Discussions avec le Groupe CMA CGM concernant la possible reprise des activités maritimes du groupe STEF	Moyen
Risque conjoncturel zones géographique	La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées.	Orientation de la stratégie du Groupe sur la recherche d'un équilibre entre : - ses principaux métiers ; - la diversification de son portefeuille de clients selon les filières (producteurs industriels, distribution, grossistes et restauration hors domicile) et également les grands comptes et le mid-market	Faible
Risques assurances et couverture des risques	La diversité des activités du Groupe et le montant des capitaux assurés (en particulier, les actifs immobiliers et les marchandises confiées) exigent une politique de	Centralisation de la gestion de la politique d'assurance et de gestion des risques du Groupe au sein d'une Direction dédiée et recours à des compagnies d'assurance de premier plan Politique de gestion structurée des risques, suivi exigeant de	Faible

souscription et de prévention assidue, un sinistre ou un risque mal assuré pouvant se traduire par économique perte significative.

Le durcissement du marché de l'assurance au cours des dernières années nécessite de rechercher des alternatives solutions couverture des risques

la politique de souscription des garanties du Groupe aux meilleurs standards du marché (dommages/pertes d'exploitation, responsabilité civile, flotte automobile, autres) afin de sécuriser ses actifs, sa croissance et l'évolution de ses activités

Mise en place en 2022 d'un dispositif d'auto-assurance dans un cadre réglementé

Politique volontariste de prévention et de formation au travers d'une équipe dédiée qui réalise les visites de prévention des risques -immobilier, routier - en collaboration avec les assureurs

RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

La capacité du Groupe à emprunter auprès des banques pour répondre à des besoins de financement nécessite conditions de marché favorables. Si les sources de financement n'étaient pas disponibles, ou disponibles à des conditions plus restrictives, le groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins de financement ou alors. dans des conditions défavorables

Les besoins de trésorerie du groupe sont assurés, Faible majoritairement, par:

Les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2022, de 17 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 320 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 220 M€ au 31 décembre 2022. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage.

L'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP» atteignait 168 M€ au 31 décembre 2022.

La société STEF dispose également de crédits spot totalisant 5 M€, utilisés au 31 décembre 2022 et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 150 M€, dont 81 M€ utilisées au 31 décembre 2022. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot. combinées avec une bonne planification des flux de trésorerie, assurent au groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. A cette date, le groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêt

Une évolution non maîtrisée des taux d'intérêt aurait un impact défavorable sur les résultats financiers

Le Groupe privilégie un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie lui permet de minimiser le coût de financement tout en limitant la volatilité des charges financières induites par les variations de taux d'intérêt.

Le Groupe pratique notamment une politique de microcouverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par

Faible

Risque de taux de change	Les comptes du Groupe étant en euros, la valeur des actifs/passifs et des revenus/dépenses pourrait être impactée significativement par une évolution défavorable du cours de l'euro.	la conclusion d'instruments de couverture au moment de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable. Au 31 décembre 2022, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 45,4% de la dette financière brute du groupe. Le détail de l'exposition du groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 25.2 de l'annexe aux comptes consolidés. L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du Groupe.	Faible
Risque crédit clients	Les équilibres financiers du Groupe pourraient être compromis par une gestion non rigoureuse de ses créances clients	 Politique de dépréciation des créances clients du Groupe : Dépréciation des créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, pour la totalité du montant jugé non recouvrable. Dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes s'agissant des créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente. Pour l'activité transport, le mécanisme de l'action directe du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et plus généralement, le droit de rétention sur les marchandises confiées permet de réduire le risque de non-recouvrement des créances commerciales. Souscription par le Groupe d'un contrat d'assurance-crédit couvrant l'ensemble de ses activités auprès d'un partenaire notoire Aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats du groupe. 	Faible
Risque gazole	En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant.	En France, existence d'un dispositif réglementaire qui permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque. Mise en place d'instruments de couverture non privilégiée à ce stade.	Faible
Risque de défaillance du système de contrôle interne		Le dispositif de contrôle interne du groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés. Pour 2022, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.	Faible

INFORMATIONS RELATIVES AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE – POLITIQUE FISCALE DU GROUPE

Traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe est assurée par une société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du Groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches. Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction comptable du Groupe fixe les directives par le biais de procédures et groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction comptable assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction fiscale du groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L22-10-36 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

Le service d'audit a accès, en permanence, via le logiciel d'intégration (SAP), à toutes les écritures comptables passées dans les agences et les filiales. Il peut alors étudier par sondage toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

Politique fiscale du Groupe

La politique fiscale du Groupe s'applique à l'ensemble des impôts dus par les sociétés du Groupe, dans les pays où il est implanté. Elle est supervisée par la Direction fiscale du Groupe, rattachée au Directeur financier, membre du comité exécutif.

Une organisation appropriée, utilisant comme relais la Direction comptable France et les directions financières des pays, avec l'appui éventuel de conseils externes qualifiés, est en place permettant de s'assurer que les obligations déclaratives auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont pleinement respectées, et que les impositions sont correctement calculées et payées dans tous les Etats dans lesquels elles sont dues.

La stratégie d'implantation géographique du Groupe repose exclusivement sur des objectifs commerciaux et opérationnels. Le Groupe n'effectue que des transactions ayant une motivation strictement commerciale et les entités utilisées ne reposent pas sur des schémas d'optimisation fiscale contraires à la loi.

Compte tenu de la nature des activités exercées, la valeur des transactions intra groupe entre sociétés résidentes d'États différents est peu significative au regard du chiffre d'affaires du Groupe. Ces transactions sont conformes au « principe de pleine concurrence » préconisé par les principes directeurs de l'OCDE. Elles font l'objet d'une documentation des prix de transfert. Elles sont communiquées aux autorités fiscales dans des déclarations en matière de prix de transfert et/ou au travers de ses déclarations annuelles de revenus, lorsque les Etats le requièrent.

Le Groupe s'attache, dans chaque juridiction où il est implanté, à bâtir et maintenir, avec les autorités fiscales, des relations constructives et fondées sur le respect mutuel.

La Groupe s'attache à assurer une application diligente de la réglementation en limitant le risque lié à l'interprétation ou à la compréhension des textes fiscaux. Dans l'éventualité où des divergences pourraient survenir conduisant des autorités fiscales à contester les positions fiscales du Groupe, la fonction fiscale veillerait à défendre les intérêts du Groupe dans le respect des législations en vigueur.

(En M€)

Chiffre d'affaires annuel	2021	2022	
Activités du groupe	3 163	3 830	Variation +21,1%
Ventes de marchandises pour la restauration hors domicile (*)	344	434	+26,1%
Chiffre d'affaires total du groupe	3 507	4 264	+21,6%

(*) Les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile représentent le chiffre d'affaires réalisé pour les clients de ce secteur et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse à 4 264 M€ (+21,6% par rapport à 2021 et +14,2% à périmètre comparable). Cette évolution est portée par une forte croissance des activités en France comme à l'international.

L'effet périmètre est important en 2022 et concerne principalement STEF International. Il est notamment constitué de l'effet année pleine de l'acquisition des activités au Royaume-Uni réalisées au 31 décembre 2021 pour 208 M€. L'acquisition du groupe SVAT, réalisée le 28 décembre 2022, ne prendra effet dans le compte de résultat du Groupe qu'à partir du 1^{er} janvier 2023.

(En M€)

Secteurs d'activité	Chiffre	d'affaires	Résultat opérationnel		
	2021	2022	2021	2022	
 STEF France 	2 079	2 366	122,9	176,2	
STEF International	972	1 334	49,3	60,1	
 Maritime 	90	104	(19,5)	(30,0)	
 Autres activités 	367	460	1,2	(2,7)	
Total	3 507	4 264	153,9	203,5	

FRANCE

La croissance de STEF France a été soutenue pour la plupart des BU. Les activités à dominante transport ont vu leurs performances se consolider, voire s'améliorer, grâce à des prises de parts de marché. A l'inverse, les activités logistiques ont directement subi la hausse des prix de l'électricité et ont connu des performances

plus variables.

STEF INTERNATIONAL

Les activités internationales du Groupe ont également connu une très bonne dynamique, accentuée par les investissements réalisés dans l'ensemble des pays et notamment au Royaume-Uni.

Le résultat opérationnel est porté par les bonnes performances dans la quasi-totalité des pays.

MARITIME

L'exercice 2022 a été marqué par les difficultés de remplissage de la ligne Marseille-Tanger. Les performances des dessertes de la Corse sont au niveau attendu.

RESULTATS

	2021	2022	Variation
	M€	M€	En %
Chiffre d'affaires	3 506,6	4 264,2	+21,6%
Résultat opérationnel	153,9	203,5	+32,2%
Résultat financier	(6,4)	(9,7)	
Résultat avant impôt	147,5	193,8	+31,4%
Charge d'impôt	(45,9)	(58,3)	
Part des sociétés en équivalence	8,2	10,5	
Résultat net	109,8	146,0	+32,9%
- dont part du Groupe	110,0	146,4	+33,0%
- dont intérêts minoritaires	(0,2)	(0,4)	
Résultat par action en euros (de base)	8,88	11,79	+32,7%
Résultat par action en euros (dilué)	8,78	11,58	+31,9%

Le résultat opérationnel du Groupe a bénéficié de la progression de l'activité et d'une stabilité du taux de marge opérationnelle dans un contexte inflationniste, aussi bien pour STEF France que pour STEF International. En revanche, il est pénalisé par les pertes de l'activité Maritime, en hausse de 10,6 M€ sur la

période.

La marge opérationnelle s'élève à 5,3% du chiffre d'affaires (hors ventes de marchandises pour la

restauration hors domicile), contre 4,9% en 2021. Celle-ci intègre notamment en 2022, des plus-values de

cessions immobilières pour 11 M€.

La charge financière du Groupe est en hausse, conséquence de la hausse des taux depuis le mois de juillet

2022.

L'activité des sociétés mises en équivalence a été dynamique sur la période et bénéficie de la forte

contribution de Primever, ainsi que de la quote-part de résultat du Groupe SVAT.

Sur la base des éléments précédents, le résultat net part du groupe est en hausse de 33,0% par rapport à

2021.

En 2022, le Groupe a poursuivi ses investissements pour un montant global net de 295 M€, identique à

2021, intégrant notamment l'acquisition des nouvelles activités en Italie, en Suisse et en Espagne.

Le gearing ressort à 1,03 au 31 décembre 2022 (il était de 1,04 à fin décembre 2021).

EVOLUTION DU PERIMETRE - PRISES DE PARTICIPATION REALISEES

EN 2022

Acquisitions, créations, cessions :

France: Néant

Belgique/Pays-Bas: Création de la société BlueEnerfreeze Belgique

Suisse:

- Acquisition de 100% de la société Frigosuisse en juin

- Création de la société Immostef Suisse

Espagne/Portugal: Acquisition de 100% des sociétés TTCO et TTCL au mois de juillet

Italie : Acquisition de 51% de la société Intermedia SRL (Groupe SVAT) en décembre

Réorganisation interne :

Italie: Fusion des sociétés STEF Nogarole et STEF International Italia dans la société STEF Italia SPA

France:

- TUP de la SNC Piana dans la société La Méridionale
- Dissolution de la SSCV Innovespace Corbas (société mise en équivalence)

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DANS LE GROUPE ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

En 2023, Le Groupe est entré en négociation exclusive pour la cession de son segment opérationnel Maritime. La convention d'acquisition relative au transfert de 99,14% des titres de La Méridionale et 100% des titres de Sigma a été signée entre STEF et CMA CGM le 8 mars pour un closing de l'opération prévu au plus tard le 30 septembre 2023, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE - STEF SA

La société STEF, holding pure, regroupe les directions fonctionnelles du Groupe et détient des ensembles immobiliers donnés en location aux sociétés d'exploitation. Le chiffre d'affaires, constitué de locations et de prestations essentiellement internes au Groupe, s'élève à 18,2 M€, contre 17,8 M€ en 2021. Les produits imputables à des tiers, reprises sur dépréciations et autres produits, représentent 66,9 M€, à comparer à 57,8 M€ pour 2021. Il s'agit principalement des frais de groupe facturés à l'ensemble des filiales.

Les produits financiers de 61,1 M€ en 2022 contre 31,5 M€ en 2021 sont composés principalement de revenus de participations à hauteur de 33,1 M€ et de reprises sur provisions et dépréciations pour 20,1M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,1 M€, contre 0,3 M€ en 2021.

En 2022, la société a constaté une charge d'impôt de 4,6 M€ (STEF est tête de groupe fiscal), contre une économie de 5,1 M€ l'an passé. Cette charge relève du régime de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du CGI, du fait du principe de compensation entre les différents résultats des sociétés du groupe.

Le résultat net de la maison mère est bénéficiaire de 34,8 M€ contre 34,3 M€ en 2021.

Proposition d'affectation:

Résultat de l'exercice	34 796 919 €
Report à nouveau.	77 678 858 €
Formant un total disponible de	112 475 777 €

Qui sera affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 4,00€ par action,

soit une distribution théorique globale de	 52 000 000 €
soit le solde affecté au report à nouveau à hauteur de	60 475 777 €

décide, en conséquence, de verser à titre de dividende un montant de 4,00 euros par action et d'affecter le solde au compte de report à nouveau.

La société détenant certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement du dividende, la somme correspondant au montant du dividende qui ne serait pas versée au titre de ces actions, sera affectée au compte de report à nouveau.

La mise au paiement du dividende aura lieu le vendredi 5 mai 2023.

Exercice Nombre d'actions Dividende distribué par action (a)

2019 13.000.000 0,00

13.000.000

13.000.000

4,00 (b)

3,00

(a) Distribution intégralement éligible à l'abattement fiscal de 40 %.

2020

2021

(b) Se décomposant comme suit : versement d'un acompte de 1,50 € sur l'exercice 2020, suivi d'un solde de 2,50 € en 2021 postérieurement à l'assemblée générale.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI. Par ailleurs, la Société enregistre une charge de 134 371 € visées à l'article 39-4 du même code (charge relative aux amortissements non déductibles des véhicules de société).

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices de STEF figure en annexe aux comptes sociaux.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions antérieures sont examinées par le Conseil d'administration conformément à la loi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les projets innovants concernent essentiellement la politique de développement durable du Groupe (carburant alternatif au gazole pour les véhicules, systèmes pour réduire la consommation d'énergie destinée au fonctionnement des plateformes (cf. section « Environnement ») et les évolutions des systèmes d'information du groupe.

Le groupe n'a pas retenu de projet spécifique au titre du crédit impôt recherche pour 2022, les dépenses exposées éligibles à ce titre n'étant pas significatives.

ECHEANCIER DES FACTURES RECU	ES ET EMISES

Le tableau « Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu » figure en annexe du présent document.

ANNEXE 1: Factures reçues t émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au l de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22					300	2					34
Montant total des factures concernées T.T.C.	200.340€	333.575 €	380.832€	548.833€	213 610 €	1.476.849 €	70.810 €	0€	333.854€	0€	144.423 €	428.278 €
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	0,33%	0,55%	0,63%	0,91%	0,35%	2,45%						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice						0,05%	0,00%	0,23%	0,00%	0,10%	0,33%	
(B) Factures exclues du (A) re	latives à des dettes	et créances litigieus	ses ou non comptat	oilisées								
Nombre de factures exclues	lues											
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	sés					□ Délais contractue ☑ Délais légaux	əls					

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2022



61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie France

Tél: +33 (0)1 49 97 60 00 - -ax: +33 (0)1 49 97 60 01

www.mazars.fr

STEF

Société anonyme au capital de 13 000 000 €

Siège social: 93 boulevard Malesherbes, 75008 Paris

RCS 999 990 0005

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société STEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, ainsi qu'à la demande de la société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Pour certains indicateurs sociaux, les données historiques de l'exercice précédent ne sont pas présentées dans la Déclaration comme prévu par l'Article R. 225-105-1 du code de commerce.

Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations

Concernant les informations sélectionnées par la société¹6 et identifiées par le signe √ dans la Déclaration, nous avons mené, à la demande de la société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessous pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 71% des effectifs et entre 61 % et 78% des informations environnementales sélectionnées par la société. Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations concernées.

Conclusion d'assurance raisonnable

A notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe √ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces

-

¹⁶ Cf. Annexe 1

- politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité ¹⁷ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) :
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

¹⁷ Effectif total au 31/12, Nombre d'heures de formation par collaborateurs, Taux d'absentéisme, , Turn-over, Taux de fréquence et taux de gravité, Taux de femmes dans les effectifs Groupe, Consommation de gazole au 100 km en parc propre (STEF France), Emission de CO2 à la tonne par kilomètre, Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes, Consommation d'électricité par tonne passée à quai, Emissions de polluants à la tonne par kilomètre, Puissance photovoltaïque installée, Nombre de visites et Moyenne des notes obtenues lors des contrôles sanitaires par les autorités (STEF France), Nombre d'heures de formation et nombre de personnes formées à l'hygiène et la sécurité sanitaire, Pourcentage de contrats avec charte Achats Responsables signée (STEF France), Nombre de réunions réalisées avec les référents sous-traitance transport, Nombre de demandes RSE clients traitées.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les Directions Générales, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction du Développement Durable, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Sécurité Sanitaire, la Direction de la Sous-Traitance Transport et la Direction des Achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :
- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale : ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, Transition vers les énergies bas carbone, Achats responsables, Intégration des fournisseurs et sous-traitants dans une démarche collaborative et Qualité de la relation client, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁵;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹⁸ et couvrent entre 61 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; les procédures mises en œuvre pour l'assurance raisonnable ont nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme	tiers	indépendant
Mazars SAS		

Paris La Défense, le 14 mars 2023

¹⁸ STEF France et STEF Belgique

Anne-Laure ROUSSELOU Associée Edwige REY

Associée RSE &

Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Capital Humain
- Formation et gestion des compétences
- Recrutement et fidélisation
- Santé et Sécurité des collaborateurs
- Mixité H/F
- Maîtrise des consommations d'énergie
- Réduction des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Transition vers les énergies bas carbone
- Sécurité sanitaire
- Achats responsables
- Intégration des fournisseurs et sous-traitants dans une démarche collaborative
- Qualité de la relation client

Indicateurs quantitatifs audités en assurance raisonnable

- Effectifs au 31/12
- Nombre d'heures moyen de formation / salarié
- Turn-over
- Taux d'absentéisme
- Taux de fréquence et taux de gravité
- Taux de femmes dans les effectifs Groupe
- Consommation de Gazole au 100 km en parc propre (STEF France)
- Consommation d'électricité par tonne passée à quai
- Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes
- Emission de GES en kgCO₂ / tonne.kilomètre
- Emissions de polluants atmosphériques (Nox et HC) et particules / tonne.kilomètre
- Puissance installée des centrales photovoltaïque
- Nombre d'heures de formation à la sécurité des aliments par salarié
- Nombre de contrôles sanitaires officiels réalisés (France)
- Moyenne des notations obtenues lors des contrôles sanitaires officiels (France)
- Pourcentage de contrats avec charte achats responsables signée (France)
- Nombre de réunions réalisées avec les référents sous-traitance transport
- Nombre de demandes RSE clients traitées



COMPTES CONSOLIDES 2022

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	149
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	150
BILAN CONSOLIDÉ	151
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	152
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	153
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	154

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	note	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'Affaires	4	4.264.153	3.506.647
Consommations en provenance des tiers	5	(2.719.818)	(2.162.437)
Impôts, taxes et versements assimilés		(55.827)	(46.713)
Charges de personnel	6	(1.084.601)	(937.445)
Dotations aux amortissements	7	(196.289)	(178.524)
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	8	(5.744)	(3.095)
Autres produits et charges opérationnels	9	1.600	(24.494)
Résultat opérationnel		203.473	153.938
Charges financières		(10.788)	(7.740)
Produits financiers		1.100	1.299
Résultat Financier	11	(9.688)	(6.441)
Résultat avant impôt		193.785	147.496
Charge d'impôt	12	(58.252)	(45.853)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	15	10.452	8.169
Résultat de la période		145.985	109.813
* dont part du Groupe		146.359	110.008
* dont intérêts minoritaires		(374)	(195)
Résultat par action :		(en euros)	(en euros)
- de base :	20.3	11,79	8,88
- dilué :	20.3	11,58	8,78

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	note	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat de la période		145.985	109.813
Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite	21.3	11.737	1.631
Réevaluation des actifs financiers		(193)	538
Charge d'impôt sur les éléments non recyclables		(2.909)	(887)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat		8.635	1.282
Ecart de change résultant des activités à l'étranger Part efficace des variations de juste valeur des		(1.369)	677
dérivés de couverture de flux de trésorerie		7.117	5.663
Charge d'impôt sur les éléments recyclables		(1.705)	(905)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat		4.043	5.435
Résultat Global de la période	_	158.663	116.529
* dont part du Groupe		159.022	116.675
* dont intérêts minoritaires		(359)	(145)

BILAN CONSOLIDÉ

Actif	note	31 décembre 2022	31 décembre 2021 1
Actifs non courants			
Goodwill	13.1	295.461	269.189
Autres immobilisations incorporelles	13.1	13.776	15.085
Immobilisations corporelles	13.2	1.564.393	1.400.629
Droit d'utilisation au titre des contrats de location	13.2	241.809	241.823
Actifs financiers non courants	14	51.188	43.638
Participations dans les entreprises associées	15	50.844	65.344
Actifs d'impôt différé	12.3	9.820	10.880
Total des actifs non courants		2.227.291	2.046.588
Actifs courants	-		•
Stocks et en cours	16	126.347	86.229
Clients	17	734.869	612.962
Autres créances et actifs financiers courants	18	167.746	138.752
Actif d'impôt courant	. •	1.435	3.454
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	87.593	92.239
Total des actif courants	.0	1.117.991	933.637
Total de l'actif		3.345.281	2.980.225
Passif	note	31 décembre 2022	31 décembre 2021 1
Capitaux propres			
Capital	20	13.000	13.000
Primes		0	0
Réserves		1.026.832	899.242
Capitaux propres part du Groupe		1.039.832	912.242
Intérêts minoritaires		124	476
Total des capitaux propres		4 000 055	
		1.039.955	912.719
Passifs non courants			
Provisions non courantes	21/22	69.848	69.328
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé	12.3	69.848 30.154	69.328 30.324
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes	12.3 23	69.848 30.154 511.993	69.328 30.324 371.769
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes	12.3	69.848 30.154 511.993 177.506	69.328 30.324 371.769 183.003
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants	12.3 23	69.848 30.154 511.993	69.328 30.324 371.769
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants	12.3 23	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs	12.3 23 23	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes	12.3 23 23 21/22	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes Autres dettes courantes	12.3 23 23	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384 379.050	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254 351.065
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes Autres dettes courantes Dette d'impôt courant	12.3 23 23 21/22 24	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384 379.050 13.374	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254 351.065 5.960
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes Autres dettes courantes Dette d'impôt courant Dettes financières courantes	12.3 23 23 21/22 24 23	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384 379.050 13.374 415.224	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254 351.065 5.960 426.841
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes Autres dettes courantes Dette d'impôt courant Dettes financières courantes Obligations locatives courantes	12.3 23 23 21/22 24	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384 379.050 13.374 415.224 55.561	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254 351.065 5.960 426.841 55.412
Provisions non courantes Passifs d'impôt différé Dettes financières non courantes Obligations locatives non courantes Total des passifs non courants Passifs courants Dettes fournisseurs Provisions courantes Autres dettes courantes Dette d'impôt courant Dettes financières courantes	12.3 23 23 21/22 24 23	69.848 30.154 511.993 177.506 789.501 636.233 16.384 379.050 13.374 415.224	69.328 30.324 371.769 183.003 654.425 557.551 16.254 351.065 5.960 426.841

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R cf. note 2.2.2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserve de juste valeur	Total attribuable aux actionnaires de STEF	Part des minorit aires	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020	13.000	0	852.089	375	(38.923)	(3.585)	822.957	863	823.819
Dividendes versés			(30.957)				(30.957)	0	(30.957)
Achats et ventes d'actions propres					614		614		614
Autres opérations en actions	0		3.151		0		3.151	0	3.151
Opérations avec les intérêts minoritaires			(198)				(198)	(241)	(439)
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(28.004)	0	614	0	(27.390)	(241)	(27.630)
Résultat global de la période	0	0	110.902	677	0	5.096	116.675	(145)	116.529
Capitaux propres au 31 décembre 2021	13.000	0	934.987	1.052	(38.309)	1.511	912.242	476	912.719
Dividendes versés			(37.262)				(37.262)	0	(37.262)
Achats et ventes d'actions propres					372		372		372
Autres opérations en actions	0		5.451		0		5.451	0	5.451
Opérations avec les intérêts minoritaires			7				7	6	13
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(31.804)	0	372	0	(31.432)	6	(31.426)
Résultat global de la période	0	0	155.125	(1.369)	0	5.266	159.022	(359)	158.663
Capitaux propres au 31 décembre 2022	13.000	0	1.058.308	(317)	(37.937)	6.777	1.039.832	124	1.039.955

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	note	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat de la période		145.985	109.813
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions	27.2	211.331	204.336
+/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants		(8.588)	(799)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	15	(10.452)	(8.169)
+/- Variation en juste valeur des instruments dérivés	11	(39)	0
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		5.245	3.937
- Impôts différés	12.1	(4.932)	(630)
Capacité d'autofinancement (A)		338.550	308.487
Elimination de la charge (produit) d'impôt	27.1	63.184	46.483
Impôts payés	27.1	(51.745)	(28.942)
Variations des autres éléments du BFR	27.1	(86.506)	42.188
+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B)		(75.067)	59.729
Flux net de trésorerie genéré par l'activité (C)=(A+B)		263.483	368.216
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	27.1	(2.613)	(3.431)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	27.1	(226.861)	(161.697)
+/- Variation des prêts et avances consentis, actifs financiers		(4.365)	(2.754)
-/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise	2.2.1. A	(81.693)	(135.332)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		17.235	5.683
+ Dividendes reçus des entreprises associées		3.165	2.412
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(295.133)	(295.119)
+/- Achats et ventes d'actions propres		28	267
- Dividendes versés aux propriétaires de STEF		(37.262)	(30.957)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23.3	304.349	208.499
- Remboursements d'emprunts et obligations locatives	23.3	(301.828)	(184.490)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)		(34.713)	(6.680)
EFFET DE CONVERSION (F)		(865)	0
Trésorerie nette à l'ouverture		73.803	7.387
Trésorerie nette à la clôture	19	6.575	73.803
= Variation de la trésorerie nette (C+D+E+F)		(67.228)	66.417

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Note 1 – Principes comptables	155
Note 2 – Périmètre de consolidation	157
Note 3 – Information sectorielle	163
Note 4 – Produits des activités ordinaires	165
Note 5 – Consommations en provenance des tiers	166
Note 6 – Charges de personnel	166
Note 7 – Dotations aux amortissements	167
Note 8 – Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions	167
Note 9 – Autres produits et charges opérationnels	167
Note 10 – EBITDA	168
Note 11 – Résultat financier	169
Note 12 – Impôts sur les résultats	169
Note 13 – Immobilisations incorporelles et corporelles	172
Note 14 – Actifs financiers non courants	179
Note 15 – Participations dans les entreprises associées	180
Note 16 – Stocks	181
Note 17 – Clients	182
Note 18 – Autres créances et actifs financiers courants	182
Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	183
Note 20 – Capitaux propres et résultat par action	184
Note 21 – Avantages au personnel	185
Note 22 – Provisions	188
Note 23 – Dettes financières	189
Note 24 – Autres dettes courantes	192
Note 25 – Gestion des risques financiers	192
Note 26 – Opérations avec des parties liées	198
Note 27 – Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers	200
Note 28 – Honoraires des Commissaires aux comptes	201
Note 29 – Engagements hors bilan	202
Note 30 – Passifs éventuels	202
Note 31 – Événements postérieurs à la clôture	202
Note 32 – Liste des sociétés consolidées	203

Préambule

La société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous température dirigée ainsi que le transport maritime.

La société mère, STEF S.A. est une société de droit français dont le siège situé à Paris 8ème – 93, boulevard Malesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Les comptes consolidés du Groupe STEF pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2023. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2023. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

Note 1 – Principes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été appliquées.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 :

- Amendements d'IFRS 3 Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements d'IAS 16 Produits de la vente avant l'utilisation prévue ;
- Amendements d'IAS 37 Contrats onéreux : coûts de résiliation d'un contrat ;
- Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS.

Décision de l'IFRIC – comptabilisation des coûts de configuration et customisation liée à un logiciel en SaaS (IAS38)

En mars 2021, l'IASB a approuvé la décision de l'IFRIC portant sur la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liée à un logiciel en SaaS. L'application de cette décision a été décalée jusqu'au premier semestre 2022. Cette nouvelle décision définit les critères d'inscription en immobilisations incorporelles des coûts engagés auprès des éditeurs, des sous-traitants et d'autres prestaires au titre de la configuration et customisation d'un logiciel en mode SaaS. Le Groupe a passé en revue l'ensemble des projets concernés et n'a pas identifié de projets nécessitant la reconnaissance d'un actif au bilan.

Le Groupe n'a en outre, pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

- Amendements d'IAS 1 Classification des passifs courants et non-courants ;
- Amendement d'IAS 1 Présentation des états financiers et Enoncé pratique sur les IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements d'IAS 8 Définition d'une estimation comptable ;
- Amendements d'IAS 12 Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- Amendement IFRS 16 Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
- IFRS 17 Contrats d'assurance.

Les analyses des impacts potentiels des normes non applicables sur les comptes consolidés sont en cours. A ce stade, le Groupe n'attend aucun impact matériel sur ses états financiers consolidés.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- détermination des durées d'utilisation des immobilisations (notes 13.1 et 13.2)
- détermination de la durée des contrats de location (note 13.3)
- détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 13.4)
- évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises
- évaluation des avantages au personnel (note 21)
- évaluation des provisions pour risques et charges (note 22)
- reconnaissance des impôts différés actifs (note 12)

1.3 Principaux jugements et estimations en relation avec les problématiques environnementales et les enjeux climatiques

Le Groupe STEF est engagé de longue date dans un processus de réduction de ses émissions. Dans le cadre de sa démarche « Moving Green » le Groupe s'est fixé pour mission de réduire significativement son impact environnemental notamment à travers les objectifs suivants :

- Diminution de 30% d'émission de GES sur nos véhicules en 2030 (en gCO²/t.km référence 2019) notamment en renouvelant la flotte de véhicules et en optimisant la consommation des groupes froids et les schémas de transport;
- 100% d'électricité bas carbone sur nos sites en 2025 en investissant dans des installations photovoltaïques et le système de management de l'électricité;
- Construction d'une démarche d'accompagnement des sous-traitants transport par exemple pour le renouvellement de leur parc véhicules ;
- Faire de chaque collaborateur un acteur de la réduction de l'empreinte carbone dans sa vie professionnelle et personnelle.

En parallèle, le Groupe suit de près les évolutions législatives et règlementaires en lien avec le changement climatique notamment pour ce qui concerne la réglementation relative aux émissions polluantes ou aux émissions de CO².

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers, le Groupe STEF analyse, au mieux de sa connaissance, les conséquences du changement climatique et appréhende des risques de transition et des risques physiques. Le Groupe a notamment pris en compte le coût estimé de mise en œuvre des objectifs de la démarche « Moving Green » dans le plan stratégique 2022-2026 utilisé pour l'élaboration de ses tests de dépréciation. Par ailleurs, Le Groupe réalise actuellement des analyses dont les conclusions permettront d'apprécier le chiffrage des risques physiques encourus.

1.4 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Règles et modalités de consolidation

A. Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF a également la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

B. Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

C. Elimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

D. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. Pour ces regroupements, les goodwill correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les goodwill provenant d'acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs et des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminués du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 13.4).

E. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun goodwill de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

F. Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en substance, des investissements nets dans les filiales étrangères et qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

2.2 Evolution du périmètre

2.2.1 Acquisitions et cessions réalisées sur la période

A. Acquisitions

Intermedia SRL (Groupe SVAT)

Le 28 décembre 2022, STEF a acquis 51% des titres d'Intermedia SRL (Groupe SVAT) en Italie, société précédemment intégrée par mise en équivalence. Le Groupe détient dorénavant 100% du capital de la société. Le prix d'acquisition des 51%, intégralement réglé en liquidités, s'établit à 22,5 M€. En 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ pour un résultat opérationnel de 2,4 M€.

Le Groupe SVAT est consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2022, un goodwill provisoire de 21,6 M€ a été reconnu.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Acquistion du Groupe SVAT (Italie	e)
Description de l'activité	Transport et logistique sous température dirigée
Localisation	Nogarole (Italie)
Date d'acquisition	28/12/2022
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100%
Prix du regroupement (intégrant la 1ère tranche de 2021)	44 055 k€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	22 479 k€
Goodwill provisoire (Profit sur acquisition)	21 576 k€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	0 k€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	0 k€

Frigosuisse

Le 29 juin 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Frigosuisse ainsi que l'acquisition de l'entrepôt situé à Möhlin en Suisse. Le prix d'acquisition s'établit à 65 millions CHF (62,4 M€) intégralement payé en liquidités. Au cours de l'exercice 2022, Frigosuisse a réalisé un chiffre d'affaires de 12,9 M€ pour un résultat opérationnel de (0,3 M€).

La société Frigosuisse est consolidée dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition sont finalisés au 31 décembre 2022. Aucun goodwill n'a été reconnu au titre de cette acquisition.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Acquistion de Frigosuisse (Suiss	se)
Description de l'activité	Stockage et logistique sous température dirigée
Localisation	Möhlin (Suisse)
Date d'acquisition	29/06/2022
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100%
Prix du regroupement	65 000 kCHF (62 371 k€)
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	65 000 kCHF (62 371 k€)
Goodwill (Profit sur acquisition)	0
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	6 182 k€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	63 k€

Groupe TTC (Espagne)

Le 1^{er} juillet 2022, STEF a fait l'acquisition de 100% des titres du Groupe TTC en Espagne ainsi que l'achat de deux entrepôts situés à La Corogne et Vigo. Le prix d'acquisition est de 9,8 M€ payé en liquidités pour 9,3 M€ ainsi qu'un complément de prix de 0,5 M€ reconnu dans les comptes mais non encore versé. En 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 8 M€ pour un résultat opérationnel de (0,2 M€).

Le Groupe TTC est consolidé dans les comptes de STEF à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2022, un goodwill provisoire de 5,2 M€ a été reconnu.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Acquistion du Groupe TTC (Espag	ne)
Description de l'activité	Transport sous température dirigée
Localisation	La Corogne (Espagne)
Date d'acquisition	01/07/2022
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100%
Prix du regroupement	9 800 k€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	4 646 k€
Goodwill provisoire (Profit sur acquisition)	5 154 k€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	3 309 k€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	(282 k€)

Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Décaissement net suite à l'acquisition de participations consolidées	(80.737)	(116.952)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle	0	(20.580)
Encaissement net suite à la cession de filiales	0	0
Autres éléments (compléments de prix/recapitalisation)	(956)	2.200
Total acquisitions	(81.693)	(135.332)

B. Cessions, liquidations

Aucune cession ou liquidation significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

2.2.2 Suivi des acquisitions 2021

Affectation du goodwill Langdons (devenue STEF Langdons Ltd)

En 2022, le Groupe a finalisé le travail d'allocation du prix d'acquisition de Langdons. Le prix d'acquisition des titres Langdons a fait l'objet d'un ajustement de prix à la hausse de 1 281 k€. Cet ajustement de prix correspond à l'écart entre la position nette de trésorerie estimée lors de l'acquisition et la position nette de trésorerie réelle au 31 décembre 2021. Aussi, le prix définitif s'établit à 130 200 k€.

Parallèlement, l'actif net a été réévalué à hauteur de 12 383 k€, le principal effet étant la revalorisation à la juste valeur des actifs immobiliers de Langdons. En conséquence le goodwill a été ramené à 55 048 k€ dans le bilan d'ouverture au 31 décembre 2022 (vs. 67 431 k€ dans le bilan publié au 31 décembre 2021).

Affectation du goodwill LIA (devenue STEF International)

Le prix d'acquisition des titres de LIA a été ajusté en faveur de STEF pour 623 k€. Cet ajustement de prix correspond à l'écart entre la position nette de trésorerie estimée lors de l'acquisition et la position nette de trésorerie réelle au 31 décembre 2021. En conséquence le goodwill a été diminué pour s'établir à 11 235 k€. Il n'y a pas eu d'autre ajustement.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du Groupe.
- dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance et
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Il est rappelé que le Groupe identifie et présente, en application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », trois secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la Direction générale sur la base de leur résultat opérationnel.

La société a entamé une réflexion sur la définition de ses secteurs opérationnels (IFRS 8). Cette réflexion s'inscrit dans le cadre d'évolutions du périmètre d'activité et d'organisation managériale du groupe. A la clôture 2022, les tests des goodwill ont été réalisés au niveau de zones géographiques à un niveau inférieur à celles identifiées précédemment. Cette évolution est sans impact sur le résultat de ces tests : aucune dépréciation n'est nécessaire.

3.1 Information par activité

2022	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2.405.364	1.354.996	104.456	529.102	4.393.918
Inter-activités	(39.479)	(21.130)	0	(69.157)	(129.766)
Chiffre d'affaires net consolidé	2.365.885	1.333.866	104.456	459.945	4.264.153
Résultat opérationnel courant	174.761	60.744	(31.144)	(2.488)	201.873
Autres produits et charges opérationnels	1.399	(657)	1.109	(251)	1.600
Résultat opérationnel	176.160	60.087	(30.035)	(2.739)	203.473
Résultat Financier					(9.688)
Charge d'impôt					(58.252)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence					10.452
Résultat de la période	0	0	0	0	145.985
Actifs des activités	1.729.602	1.342.690	145.757	127.232	3.345.281
Actifs non affectés	0	0	0	0	0
Total de l'actif	1.729.602	1.342.690	145.757	127.232	3.345.281
dont goodwill	122.242	164.208	6.816	2.195	295.461
dont entreprises associées	44.296	<i>6.54</i> 8	0	0	50.844
Passifs des activités	559.021	465.500	103.698	16.823	1.145.043
Passifs non affectés et capitaux propres					2.200.239
Total du passif					3.345.281
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(109.704)	(62.189)	(13.087)	(11.309)	(196.289)

2021 ¹	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2.110.341	988.670	89.731	443.072	3.631.815
Inter-activités	(31.685)	(17.153)	0	(76.331)	(125.169)
Chiffre d'affaires net consolidé	2.078.656	971.518	89.731	366.741	3.506.647
Résultat opérationnel courant	147.798	48.624	(19.470)	1.481	178.432
Autres produits et charges opérationnels	(24.927)	651	(9)	(209)	(24.494)
Résultat opérationnel	122.870	49.275	(19.479)	1.272	153.938
Résultat Financier					(6.441)
Charge d'impôt					(45.853)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence					8.169
Résultat de la période					109.813
Actifs des activités	1.610.730	1.077.655	155.286	136.554	2.980.225
Actifs non affectés	0	0	0	0	0
Total de l'actif	1.610.730	1.077.655	155.286	136.554	2.980.225
dont goodwill	123.434	136.085	6.816	2.854	269.189
dont entreprises associées	38.922	26.423	0	0	65.344
Passifs des activités	565.289	363.234	78.214	23.746	1.030.483
Passifs non affectés et capitaux propres					1.949.743
Total du passif					2.980.225
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(108.212)	(46.413)	(12.673)	(11.226)	(178.524)

¹ Retraitement des actifs et passifs de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2)

Le chiffre d'affaires « Autres » inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile pour 434 millions d'euros en 2022 contre 344 millions d'euros en 2021.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Note 4 – Produits des activités ordinaires

A. Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus sont enregistrés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite à savoir lorsque le service est transféré au client.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Restauration Hors Domicile sont comptabilisés lors de la livraison des marchandises aux points de ventes.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les compensations financières provenant de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public. Ces compensations sont reconnues au même rythme que l'obligation de performance sous-jacente.

B. Chiffres-clés

	France	Autres régions	Données consolidées
2022			
Chiffre d'affaires	2.923.987	1.340.165	4.264.153
Actifs non courants des zones	1.105.658	1.121.633	2.227.291
2021 ¹			
Chiffre d'affaires	2.516.835	989.812	3.506.647
Actifs non courants des zones	1.285.592	760.996	2.046.588

¹ Retraitement des actifs de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2).

Le chiffre d'affaires des « Autres régions » couvre les ventes réalisées par les entités du groupe situées en Europe hors France (que ce soit des ventes domestiques pour l'essentiel ou des ventes à destination d'autres pays). Le pays le plus contributif est l'Italie avec un chiffre d'affaires consolidé de 469,4 M€ au titre de l'exercice 2022 et 432,4 M€ en 2021.

Le chiffre d'affaires reporté au titre de la France inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile.

	2022	2021
Achats hors énergie (dont marchandises RHD)	(486.480)	(387.827)
Achats de gazole et autres carburants	(232.090)	(144.147)
Achats d'autres énergies	(109.217)	(62.925)
Sous-traitance transport	(1.371.778)	(1.119.007)
Loyers et charges locatives	(32.365)	(25.652)
Entretien et maintenance	(122.260)	(102.005)
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	(198.757)	(185.312)
Assurances et avaries	(73.629)	(58.948)
Services extérieurs et divers	(93.242)	(76.613)
Total	(2.719.818)	(2.162.437)

La variation de ce poste s'explique notamment par l'effet périmètre, la hausse significative du coût de l'énergie (électricité et carburant) pour 134 M€ et la progression de l'activité RHD et des achats de marchandises qui en découle pour 111 M€.

Pour le carburant, le dispositif règlementaire du pied de facture existant en France permet de limiter l'exposition du Groupe. Concernant l'électricité, de par son activité, le Groupe bénéfice de quotas d'électricité à prix fixe « ARENH » en France, cependant le Groupe reste exposé aux variations des prix spot de l'électricité sur une partie de sa consommation.

Les charges de loyers et charges locatives correspondent essentiellement aux charges relatives aux contrats de location exemptés selon la norme IFRS 16 (courte durée et/ou dont la valeur du bien unitaire est faible) ainsi qu'aux composantes services des contrats de location (principalement les charges locatives immobilières et les contrats de maintenance et d'entretien pour le matériel roulant).

Note 6 - Charges de personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

	2022	2021
Salaires et rémunérations	(1.039.013)	(896.395)
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	(5.124)	(4.863)
Intéressement et participation des salariés	(40.464)	(36.187)
Charges de personnel	(1.084.601)	(937.445)

Les postes « Salaires et rémunérations » inclut la charge relative aux plans d'attribution d'actions de performance. En 2022, celle-ci, incluant les charges patronales, s'établit à 7,3 millions d'euros (3,9 millions d'euros en 2021). Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La progression des salaires et rémunérations s'explique notamment par l'effet périmètre des intégrations récentes.

Les charges de personnel incluent les prestations payées au titre des médailles du travail et des retraites.

Les éléments relatifs à ces engagements sont analysés en note 21 et 22.

Note 7 – Dotations aux amortissements

	2022	2021
Amortissements des immobilisations incorporelles	(3.204)	(2.867)
Amortissements des immobilisations corporelles	(132.523)	(121.824)
Amortissements des droits d'utilisation	(60.562)	(53.833)
Total	(196.289)	(178.524)

Note 8 - Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions

	2022	2021
Dépréciations nettes sur actifs circulants hors financier	(3.016)	(46)
Dépréciations d'autres actifs financiers	(2.884)	36
Autres mouvements nets sur provisions	155	(3.085)
Total	(5.744)	(3.095)

Les mouvements de provisions sont analysés en note 22.

Note 9 – Autres produits et charges opérationnels

	2022	2021
Plus/(moins value) sur cessions d'actifs immobiliers	10.870	631
Plus/(moins value) sur cessions de matériels	777	808
Dépréciations d'actifs et mises au rebut	(3.059)	(640)
Autres produits opérationnels	5.241	7.901
Autres charges opérationnelles	(12.229)	(33.194)
Total	1.600	(24.494)

Les cessions d'actifs immobiliers comprennent principalement la cession de trois sites en France et un site en Suisse. Les autres charges opérationnelles intègrent notamment une charge de 7,5 M€ au titre d'un risque fiscal apparu en 2022. En 2021, le poste intégrait la provision relative au contentieux avec les Douanes au titre de la taxation de ses achats d'électricité (TICFE) pour un montant en base de 21,9 M€.

Note 10 – Passage du Résultat opérationnel à l'EBITDA

	2022	2021
Résultat opérationnel	203.473	153.938
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	196.289	178.524
Dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie comptabilisés en charges de personnel et en autres produits & charges opérationnelles	15.042	25.591
Total EBITDA	414.804	358.051

	2022	2021
Produits financiers		
Produit de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	39	44
Autres produits financiers	743	788
Gain de change net	318	148
Charges financières		
Charges nettes d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti	(8.296)	(5.590)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(2.491)	(1.831)
Perte de change nette		
Total	(9.688)	(6.441)

La dette du groupe est en majeure partie à taux fixe (note 25).

Au titre de ses emprunts à taux variable, le groupe a subit la hausse des taux notamment sur le quatrième trimestre (Euribor 3 mois à 0,35% en moyenne sur 2022 vs. -0,55 % en 2021).

Le résultat financier est aussi défavorablement impacté par la hausse de l'encours de dettes financières qui résulte des investissements immobiliers importants et des opérations de croissance externe réalisés sur l'exercice.

Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré relatif aux obligations locatives s'établit à 1,07% pour la période (0,81% en 2021).

Note 12 - Impôts sur les résultats

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés en résultat sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

12.1 Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat :

	2022	2021
Charge d'impôt courant	(63.184)	(46.483)
Charge/ produit d'impôt différé (note 12.3)	4.932	630
Total	(58.252)	(45.853)

12.2 Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective :

	2022	2021
Résultat avant impôt	193.785	147.496
Taux d'impôt courant	25,83%	28,41%
Impôt théorique au taux de (impôt courant):	(50.055)	(41.904)
Incidence des résultats de l'activité maritime soumis à la taxe au tonnage	(8.332)	(6.023)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	1.015	63
Création de déficits dans la période non activés	(390)	(778)
Déficits activés dans la période	2.505	
Dépréciations de déficits activés	0	(658)
Différentiel de taux d'impôt à l'étranger	1.103	561
Effet des changements de taux sur les impôts différés	(7)	381
Autres éléments et différences permanentes	(4.092)	2.505
Impôt effectif	(58.252)	(45.853)
Taux effectif d'impôt	30,1%	31,1%

La baisse du taux effectif d'impôt est principalement à mettre en relation avec la diminution du taux d'impôt sur les sociétés en France (de 28,41% en 2021 à 25,83% en 2022). Cet effet est partiellement compensé par la progression des pertes de l'activité Maritime qui sont sans effet sur la charge d'impôt compte-tenu de la taxation particulière (taxation sur les tonnages).

12.3 Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

2022	France	Bel- gique	Espagne	Italie	Royaume -Uni	Pays- Bas	Por- tugal	Suisse	Luxem - bourg	Total groupe
Impôts différés	(18.305)	(782)	(642)	3.074	(6.151)	1.274	218	1.045	(66)	(20.335)
2021 retraité ¹	France	Bel- gique	Espagne	Italie	Royaume -Uni	Pays- Bas	Por- tugal	Suisse	Luxem - bourg	Total groupe
Impôts différés	(20.720)	(859)	(850)	7.702	(5.434)	8	222	487	0	(19.444)

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

2022	1er janvier 2022 retraité ¹	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2022
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	11.397	570	596	0	12.563
Juste valeur des instruments de couverture	198	21	16	(1.705)	(1.470)
Déficits reportables	3.375	636	23	0	4.034
Autres	10.798	100	217	(2.909)	8.206
Effet de la compensation	(14.888)	0	0	0	(13.513)
Total actifs d'impôt différé	10.880	1.327	852	(4.614)	9.820
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(22.613)	(2.595)	12	0	(25.196)
Contrats de location immobilisés	(5.932)	1.560	(1.598)	0	(5.970)
Réévaluations d'immobilisations	(7.903)	712	(262)	0	(7.453)
Autres	(8.764)	3.928	(212)	0	(5.048)
Effet de la compensation	14.888	0	0	0	13.513
Total passifs d'impôt différé	(30.324)	3.605	(2.060)	0	(30.154)
Impact net	(19.444)	4.932	(1.208)	(4.614)	(20.335)

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

2021	1er janvier 2021 retraité ²	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2021 retraité ¹
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	9.615	34	1.748	0	11.397
Juste valeur des instruments de couverture	1.228	21	10	(1.061)	198
Déficits reportables	3.104	(1.075)	1.346	0	3.375
Autres	12.305	290	(1.053)	(744)	10.798
Effet de la compensation	(17.750)	0	0	0	(14.888)
Total actifs d'impôt différé	8.502	(730)	2.051	(1.805)	10.880
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(20.951)	(1.678)	16	0	(22.613)
Contrats de location immobilisés	(8.990)	2.921	137	0	(5.932)
Réévaluations d'immobilisations	(5.082)	495	(3.317)	0	(7.903)
Autres	(5.496)	(378)	(2.904)	13	(8.764)
Effet de la compensation	17.750	0	0	0	14.888
Total passifs d'impôt différé	(22.769)	1.360	(6.067)	13	(30.324)
Impact net	(14.267)	630	(4.016)	(1.792)	(19.444)

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature.

Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses de ces actifs disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels les actifs d'impôts différés reconnus pourront s'imputer.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2022 à 31,1 M€ principalement sur la France pour 12,7 M€, les Pays-Bas pour 10,5 M€ et la Suisse pour 3,6 M€. A noter que pour ces deux derniers pays, un montant de 2,1 M€ a été activé cette année pour tenir compte de l'amélioration des perspectives de résultats prévus dans les plans d'affaires.

Note 13 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 13.4).

13.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Goodwill

Les principes comptables relatifs au goodwill sont décrits en note 2.1.D.

L'évolution du goodwill sur la période est la suivante :

	2022	2021 ¹
Valeur nette au 1er janvier	269.189	206.177
Acquisition de filiales et d'activités	26.107	63.012
Cessions	(568)	0
Dépréciations de la période	0	0
Ecart de change	733	0
Valeur nette au 31 décembre	295.461	269.189

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

En 2022, le goodwill de la période comprend 21,4 M€ relatifs à l'acquisition de la société Svat Holding Intermedia en Italie et 5,2 M€ liés à l'acquisition des sociétés Transporte Temperatura Controlada et TTC Logistica Frigorifica en Espagne.

En 2021, le goodwill comprend principalement 55,5 M€ relatifs à l'acquisition des sociétés Langdons Group en UK et 11,9 M€ liés à l'acquisition complémentaire des 51% de la société Logistique Internationale Alimentaire qui était acquise par STEF à hauteur de 49% l'an dernier. Une baisse du goodwill de (3,5M€) relatif à l'ajustement du prix d'achat de STEF Nogarole a été constaté sur la même période.

² retraitement des actifs et passifs d'impôt différé lié à l'impact de la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 1 de l'annexe aux comptes consolidés 2021)

B. Immobilisations incorporelles

- Principes comptables :

Les immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés en interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels génèreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et a l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

- Evolution de la valeur nette comptable :

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2020	134.414	27.272	161.686
Acquisitions	2.024	1.407	3.431
Mouvements de périmètre	988	514	1.502
Autres variations	460	(640)	(180)
Cessions et mises au rebut	(299)	0	(299)
Au 31 décembre 2021	137.586	28.553	166.139
Acquisitions	1.832	781	2.613
Mouvements de périmètre	485	0	485
Autres variations	688	(1.660)	(972)
Cessions et mises au rebut	(398)	(5.403)	(5.801)
Au 31 décembre 2022	140.194	22.271	162.465

Amortissements et dépréciations	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2020	130.838	17.069	147.907
Dotations	2.822	45	2.867
Mouvements de périmètre	773	7	780
Autres mouvements	(202)	(6)	(207)
Reprises et cessions	(293)	0	(293)
Au 31 décembre 2021	133.939	17.115	151.054
Dotations	3.311	(107)	3.204
Mouvements de périmètre	52	0	52
Autres mouvements	(40)	(1.503)	(1.543)
Reprises et cessions	(390)	(3.688)	(4.078)
Au 31 décembre 2022	136.873	11.817	148.689
Valeurs nettes comptables	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2021	3.648	11.438	15.085
Au 31 décembre 2022	3.322	10.454	13.776

13.2 Les immobilisations corporelles

Principes comptables :

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plates-formes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

o Entrepôts et plates-formes : 25 à 30 ans

Extensions ultérieures : 20 ans

o Immeubles de bureaux : 40 ans

Matériel et installation de production : 10 ans

Agencements et installations : 6 à 10 ans

Installations photovoltaïques : 25 ans

Navires: 20 ans

Matériel de transport : 5 à 12 ans

Mobilier de bureau : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif. Les actifs éligibles sont les navires acquis à neuf, dont la durée de construction excède largement 12 mois.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

Evolution de la valeur nette comptable :

L'évolution des immobilisations corporelles, intégrant les droits d'utilisation au titre des contrats de location, est la suivante :

Valeurs brutes	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	1.653.279	265.264	323.162	733.919	2.975.624
Acquisitions	71.745	44.848	1.049	92.610	210.252
Mouvements de périmètre	62.465	33.484	0	22.665	118.614
Cessions et mises au rebut	(16.750)	(35.825)	0	(15.915)	(68.490)
Autres variations (y compris immobilisations.en cours)	34.323	8.743	2.865	(35.884)	10.046
Au 31 décembre 2021 1	1.805.061	316.513	327.076	797.395	3.246.045
Acquisitions	110.502	61.750	2.741	114.877	289.870
Mouvements de périmètre	78.730	8.126	0	27.278	114.134
Cessions et mises au rebut	(35.491)	(31.511)	0	(24.849)	(91.851)
Autres variations (y compris immobilisations.en cours)	39.166	(1.382)	11.107	(36.629)	12.261
Au 31 décembre 2022	1.997.968	353.496	340.924	878.072	3.570.459
Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	636.126	119.260	215.541	478.232	1.449.159
Dotations	68.113	47.646	11.146	48.752	175.657
Mouvements de périmètre	5.194	12.275	0	12.245	29.714
Cessions et mises au rebut	(10.545)	(32.537)	0	(14.605)	(57.687)
Autres variations	2.391	5.195	0	(836)	6.750
Au 31 décembre 2021	701.279	151.839	226.687	523.788	1.603.593
Dotations	74.409	55.626	11.556	51.494	193.085
Mouvements de périmètre	7.089	5.315	0	18.565	30.969
Cessions et mises au rebut	(22.355)	(30.424)	0	(23.493)	(76.272)
Autres variations	12.004	(929)	0	1.809	12.884
Au 31 décembre 2022	772.426	181.427	238.243	572.162	1.764.258
Valeurs nettes comptables	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2021 1	1.103.782	164.674	100.389	273.607	1.642.452
Au 31 décembre 2022	1.225.542	172.068	102.681	305.910	1.806.202

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

Les variations de périmètre concernent principalement les actifs repris des sociétés SVAT en Italie et Frigosuisse en Suisse.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « Autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 50,4 millions d'euros (contre 51,8 millions d'euros au 31 décembre 2021) correspondant notamment à des sites en cours de construction ou d'aménagement.

13.3 Contrats de location

- Principes comptables :
- Obligation locative :

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des loyers est calculée principalement à l'aide :

- du taux du contrat lorsque celui-ci est disponible ;
- à défaut, du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte du risque propre à chaque pays. Ce taux est adapté à la durée du contrat (durée résiduelle pour les contrats existants en date de première application) en tenant compte de sa duration.

Les loyers comprennent des loyers fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'une option d'achat et les pénalités de résiliation si l'exercice de ces options est raisonnablement certain. La composante service est dissociée du loyer et est comptabilisée en charge de la période.

La valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle. . .).

o Droit d'utilisation relatif aux contrats de location

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les actifs sont évalués au coût et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois et/ou dont l'actif est de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation (« méthode transitoire » appliquée).

o Détermination de la durée des contrats :

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer;
- des options de résiliation anticipées que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée des contrats du Groupe varie en fonction de leur nature et des zones géographiques.

La durée retenue pour les contrats de location hors immobilier correspond généralement à la durée définie dans le contrat.

Concernant les contrats de location immobiliers, certains contrats immobiliers présentent des options unilatérales de résiliation des contrats (notamment en France avec les contrats 3-6-9, les baux

emphytéotiques et les Autorisations d'Occupation Temporaires). Aussi, pour déterminer la durée à retenir pour calculer l'obligation locative, le Groupe détermine la durée exécutoire du contrat (durée maximale) et prend en compte les options de résiliation s'il n'est pas raisonnablement certain de poursuivre le contrat de location au-delà de l'option de résiliation. Cette estimation est faite en collaboration avec la Direction Immobilière du Groupe qui détermine la stratégie immobilière. Il est également tenu compte des agencements indissociables détenus par le Groupe.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

Evolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location :

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés ci-dessous par nature de bien sous-jacents :

	Immobilier	Matériels roulants	Autres actifs	Total
Au 31 décembre 2021	115.186	123.952	2.686	241.823
Augmentations	25.514	28.301	790	54.605
Mouvement de périmètre	14.411	847	169	15.427
Dotation aux amortissements	(17.350)	(42.431)	(781)	(60.562)
Résiliations	(3.734)	(962)	(79)	(4.775)
Reclassements et autres variations*	(4.318)	(374)	(16)	(4.708)
Au 31 décembre 2022	129.709	109.332	2.768	241.809

^{*} incluant notamment les transferts d'immobilisations dont les options d'achats ont été levées.

13.4 Dépréciation des goodwill et des immobilisations

- Principes comptables

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les goodwill) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »).

Les Goodwill sont affectés à des « UGT » dont le champ couvre des zones géographiques sur lesquelles le Groupe exerce ses prestations de logistique et de transport et testés à ce niveau. Par ailleurs, le groupe dispose d'une « UGT » spécifique liée à son activité maritime.

Conformément à IAS 36, des tests de perte de valeur sont conduits au moins une fois par an sur les goodwill. Des tests sont également réalisés dès la survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur probable susceptible de remettre en cause la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ces

éléments sont rattachés, telles qu'une baisse sensible de la rentabilité ou une évolution réglementaire particulière pouvant impacter défavorablement, durablement et de façon significative cette rentabilité.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, établit des tests de perte de valeur.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une « UGT » sont établis sur :

- la base d'une projection budgétaire à 5 ans assortie d'un taux de croissance calculé à partir de données historiques sur 3 ans et ;
- d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée ;
- Le taux de croissance spécifique de la zone concernée est déterminé à partir d'études de marché portant sur les produits alimentaires et le secteur du transport routier et logistique ;
- S'agissant de l'UGT Maritime, sa valeur recouvrable tenait compte de la valeur des navires estimée à dires d'expert. Cependant compte-tenu de la convention d'acquisition évoquée en note 31, la valeur de marché a été déterminée sur la base de cet élément.

Les flux ainsi obtenus sont actualisés selon un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill attaché à l'UGT, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Test de dépréciation des UGT

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2022. Ces tests sont menés par zone géographique. Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés à l'exception de l'UGT Maritime dont la valeur recouvrable a été estimée à partir de la valeur de marché prévue par la convention d'acquisition évoquée en note 31. Les principales hypothèses retenues pour calculer les cash-flows actualisés sont les suivantes :

	France	Autres régions
Taux d'actualisation	7,7%	6,8% - 10,4%
Taux de croissance sur horizon	1,5%	2,0%

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt. Il est déterminé par UGT.

Ventilation par secteurs des goodwill et actifs à durée d'utilité indéterminée

	France	Autres régions	Maritime	Total
Goodwill et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	132.737	165.307	6.816	304.860

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des UGT (les zones géographiques hors France étant regroupées sur la ligne Autres régions), la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1 point), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1 point) :

Résultat des tests :

Les tests conduits conclus à l'absence de perte de valeur sur les différentes UGT testés

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables est de 17,8% pour la France et compris 12,8% et 18,1% pour les autres régions.

en millions d'euros	Marge de résistance à la variation des taux de croissance d'actualisation (baisse de 1pt) (hausse de 1pt)				
31/12/2022					
France	1.375	1.304			
Autres régions	777 729				
TOTAL	2.152	2.033			

S'agissant de l'UGT Maritime, les termes de la convention évoquée en note 31 permettent de confirmer sa valeur d'entreprise.

Note 14 – Actifs financiers non courants

Principes comptables

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 26,5 millions d'euros en 2022 (26,2 millions d'euros en 2021). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

- Evolution de l'exercice

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	7.209	4.111
Autres actifs financiers au coût amorti	43.979	39.527
Total	51.188	43.638

Note 15 – Participations dans les entreprises associées

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent cidessous:

31 décembre 2022	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat	Dividendes versés au Groupe
GROUPE PRIMEVER	40%	449.678	297.162	56.202	23.179	11.986	4.794	400
MESSAGERIES LAITIERES	39%	95.184	52.662	17.574	8.135	3.552	1.374	1.385
NORFRIGO	38%	12.894	38.867	25.344	6.665	1.066	401	0
FROID COMBI	25%	27.345		8.277	2.111	4.116	1.049	834
OLANO SEAFOOD IBERICA	32%	52.404	18.844	7.392	2.711	2.382	762	480
OLANO VALENCIA	40%	7.958	20.772	4.213	2.580	804	322	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39%	3.329	11.569	7.064	2.733	(61)	(24)	0
QSL STEF	49%	597.643		5.151	2.524	1.222	599	0
MEDSEALOG	40%	33.060	15.497	1.845	1.257	604	242	0
INTERMEDIA (GROUPE SVAT) 1	49%	84.318	42.622	17.627	0	2.142	1.050	
AUTRES ENTITES (SSCV)				(46)	(1.051)	(238)	(117)	65
TOTAL		1.363.813	497.995	150.643	50.844	27.574	10.452	3.165

¹ Société consolidée par intégration globale au 31 décembre 2022

31 décembre 2021	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat	Dividendes versés au Groupe
GROUPE PRIMEVER	40%	372.605	274.012	45.216	18.784	9.212	3.685	400
MESSAGERIES LAITIERES	39%	86.531	48.356	17.635	8.159	3.645	1.410	1.074
NORFRIGO	38%	10.720	39.711	24.278	6.264	5	2	0
FROID COMBI	25%	24.437	19.247	7.433	1.895	3.284	837	510
OLANO SEAFOOD IBERICA	32%	45.678	16.092	6.510	2.430	1.432	458	0
OLANO VALENCIA	40%	5.900	15.082	3.408	2.258	472	189	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39%	3.115	11.608	7.125	2.757	(93)	(36)	0
QSL STEF	49%	427.156	71.763	3.925	1.925	1.220	598	0
LIA ¹	49%	36.127	11.163	5.740	0	1.402	687	144
MEDSEALOG	40%	32.097		1.241	1.015	(487)	(195)	0
INTERMEDIA (GROUPE SVAT) ²	49%	70.458	40.346	16.600	20.720	285	140	0
AUTRES ENTITES (SSCV)					(863)	805	394	284
TOTAL		1.114.824	547.380	139.111	65.344	21.182	8.169	2.412

¹ Société consolidée par intégration globale au 31 décembre 2021

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

Note 16 - Stocks

- Principes comptables

Les stocks sont essentiellement constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables et de marchandises de l'activité Restauration Hors Domicile (RHD).

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

Evolution de la période

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières et fournitures	81.811	59.004
Marchandises RHD	44.586	27.278
Total	126.397	86.282
Dépréciations	(50)	(53)
Total	126.347	86.229

L'évolution de ce poste correspond d'une part à l'augmentation du stock de palettes, résultant notamment d'une hausse de la valeur unitaire, et d'autre part aux stocks de marchandises liés aux clients RHD du fait des développements commerciaux récents.

² Société en mise en équivalence au 28 octobre 2021

- Principes comptables

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

Evolution de la période

Ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Montant brut des créances clients	748.813	624.128
Dépréciations	(13.944)	(11.166)
Total	734.869	612.962
dont non échues	619.603	541.485
dont retard n'excédant pas 1 mois	85.746	54.980
dont retard de 1 à 2 mois	18.116	9.638
dont retard de 2 à 3 mois	5.739	3.774
dont retard entre 3 entre 6 mois	3.340	1.111
dont retard supérieur à 6 mois	2.326	1.975

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2022 et 2021 sont mentionnés dans la note 8. Aucun client ne représente individuellement au moins 10% des produits des activités ordinaires.

Note 18 - Autres créances et actifs financiers courants

Ce poste est composé de la manière suivante :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances et acomptes versés	9.251	8.787
Créances sociales	2.618	2.991
Créances fiscales hors IS	106.556	90.076
Comptes courants actifs	7.944	9.538
Charges constatées d'avance	14.959	9.578
Autres créances	26.418	17.782
Total	167.746	138.752

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

- Evolution de la période

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
VMP et placements	2.248	2.253
Trésorerie active	85.346	89.986
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	87.593	92.239
Découverts bancaires et crédits à court terme	(81.018)	(18.436)
Total trésorerie nette	6.575	73.803

Note 20 - Capitaux propres et résultat par action

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

20.1 Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 000 000 actions de valeur nominale de 1€ au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration réuni le 9 mars 2023 a proposé un dividende de 4 euros par action à verser au titre de l'exercice.

Le Groupe a versé les dividendes au titre de l'exercice 2021 pour 37,3 M€ soit 3 euros par action.

20.2 Actions propres

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opérations entre actionnaires n'engendrent donc aucun résultat.

20.3 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat part de Groupe Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a) Nombre d'actions propres à fin de période (b) Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c) Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)	146.359 13.000.000 576.022 (9.864) 12.414.114	110.008 13.000.000 613.476 (3.291) 12.383.233
Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)	(223.344)	(144.151)
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d) Résultat par action en Euro:	12.637.458	12.527.384
- non dilué : - dilué :	11,79 11,58	8,88 8,78

21.1 Principes comptables

A. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

B. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les avantages post-emploi et les autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

21.2 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

	Zone Euro	Suisse
Taux d'actualisation		
2022	3,80%	2,30%
2021	1,00%	0,45%
Taux d'inflation		
2022	2,00%	0,75%
2021	1,75% ou 2%	0,50%
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés		
2022	2,00%	0,75%
2021	1,75% ou 2%	0,50%
Taux prévu d'augmentation des salaires		
2022	2,5% ou 2%	1,00%
2021	2,25% ou 1,75%	1,00%
Duration moyenne (en années)		
2022	9	24
2021	10	28
Age de départ à la retraite		
2022	60 à 66 ans	
2021	60 à 66 ans	
Table de mortalité		
2022	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BGV 2020
2021	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2020

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec :

- un taux d'actualisation variant de 0,25% par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de la dette actuarielle de 1,4 M€ ou à une augmentation de 1,3M€ selon le sens de la variation du taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation des salaires variant de 0,25% par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une augmentation de la dette actuarielle de 0,9 M€ ou à une diminution de 1,2 M€ selon le sens de la variation du taux d'augmentation des salaires.

21.3 Evolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

	2022	2021
Dette actuarielle	54.802	65.778
Actifs de couverture	(44.243)	(45.989)
s/total Indemnités de départ à la retraite	10.559	19.789
Médailles du travail	9.661	10.904
Total	20.220	30.693

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

	2022	2021
Montant au 1er janvier	19.789	20.205
Charge de l'exercice	5.124	4.863
Variation de périmètre	1637	230
Variation des écarts actuariels	(11.737)	(1.631)
(Prime versée) / remboursement reçu des compagnies	1.150	1.250
Cotisations versées par les employés/employeur	(760)	(602)
Prestations payées	(4.709)	(4.627)
Ecart de conversion	66	101
Montant au 31 décembre	10.559	19.789

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

	2022	2021
Montant au 1er janvier	65.778	63.528
Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	5.548	5.110
Prestations payées	(4.709)	(4.627)
Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice	66.617	64.011
Variation de périmètre	1.637	230
Cotisations versées par les employés	1.062	1.466
Ecarts actuariels liés à :		
- des hypothèses démographiques	0	178
- des hypothèses financières	(16.162)	(2.603)
- des ajustements d'expérience	1.202	2.090
Ecart de conversion (suisse)	446	406
Montant au 31 décembre	54.802	65.778

La variation de la juste valeur des actifs de couverture est détaillée dans le tableau ci-après :

	2022	2021
Montant au 1er janvier	45.989	43.323
Variation de périmètre		
Rendement financier attendu	424	247
Ecarts actuariels	(3.223)	1.296
Cotisations versées par les employés	1.062	1.466
Cotisations versées par l'employeur	760	602
Remboursements sur prestations reçus des fonds	(1.150)	(1.250)
Ecart de conversion	380	305
Juste valeur des actifs au 31 décembre	44.243	45.989

Le détail de la charge de l'exercice se présente de la manière suivante :

	2022	2021
Droits acquis au cours de l'exercice	4.953	4.754
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	595	356
Rendement prévu des fonds cantonnés	(424)	(247)
Charge de l'exercice	5.124	4.863

L'échéancier des versements des prestations théoriques est le suivant :

Echéancier des prestations théoriques à payer par années	2022	2023	2024	2025	2026
Versements des prestations théoriques	4.791	3.744	4.973	5.484	6.781

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Suisse. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

Note 22 - Provisions

- Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Les provisions pour litiges commerciaux consécutifs à des avaries survenues lors de l'exécution des prestations de transport et de logistique sont évaluées au cas par cas sur la base des réclamations reçues ou connues à la clôture de l'exercice.

Evolution de la période

Le détail des provisions pour risques et charges au bilan est le suivant :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 ¹
Indemnités de départ à la retraite	10.559	19.789
Médailles du travail	9.661	11.132
Provisions litiges	16.681	16.367
Autres provisions	49.331	38.294
Total	86.232	85.582

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf.note 2.2.2)

L'évolution des provisions, autres que celles relatives aux indemnités de départ à la retraite, développées en note 21, se présente comme suit :

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2022 1	11.132	16.367	38.293	65.792
Mouvements de périmètre et autres variations	13	1.067	(46)	1.033
Dotations	122	13.692	14.081	27.896
Reprises utilisées	(630)	(6.369)	(753)	(7.752)
Reprises non utilisées	(976)	(8.076)	(2.245)	(11.297)
Au 31 décembre 2022	9.661	16.681	49.330	75.672
Non courantes	9.661	4.832	44.795	59.288
Courantes	0	11.849	4.535	16.384
Au 31 décembre 2022	9.661	16.681	49.330	75.672

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf. note 2.2.2)

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	11.441	13.764	10.653	35.858
Mouvements de périmètre et autres variations	255	47	1.388	1.690
Dotations	149	14.840	32.057	47.046
Reprises utilisées	(713)	(6.502)	(5.683)	(12.899)
Reprises non utilisées	0	(5.782)	(120)	(5.902)
Au 31 décembre 2021	11.132	16.367	38.293	65.792
Non courantes	11.132	4.075	34.331	49.538
Courantes		12.292	3.962	16.254
Au 31 décembre 2021 1	11.132	16.367	38.293	65.792

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf.note 2.2.2)

La provision pour litiges couvre, pour la part courante, les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage et pour la part non courante la prise en compte de risques dans des contentieux divers.

Pour rappel en 2021, Le Groupe a connu une incertitude sur l'interprétation des textes concernant les modalités d'application de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (« TICFE »). Le Groupe considère qu'il devrait bénéficier de l'application d'une taxation réduite sur sa consommation d'électricité en France et avait déposé un rescrit le 30 août en ce sens. Ce rescrit a fait l'objet d'un retour négatif de la part de l'Administration des douanes mi-décembre 2021. En conséquence, le Groupe avait décidé de provisionner un risque de 21,9 M€ en base concernant la période 2019-2021 dans le poste « Autres ». Le Groupe continue de contester à ce jour la position générique de l'Administration des Douanes.

Note 23 - Dettes financières

Principes comptables :

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2022.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, dans la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette couverte;
- o s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

- Evolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	511.672	369.449
Obligations locatives	177.506	183.003
Juste valeur des instruments financiers dérivés	321	2.319
Total dettes financières non courantes	689.499	554.772
Part à moins d'un an des :		
- Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot	163.109	53.078
- Obligations locatives	55.561	55.412
- Autres dettes financières diverses	3.097	3.770
- Billets de trésorerie	168.000	350.000
Juste valeur des instruments financiers dérivés	0	1.557
Découverts bancaires et crédits à court terme	81.018	18.436
Total dettes financières courantes	470.785	482.252
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	1.160.284	1.037.024
Endettement net	1.072.691	944.785
Ratio Endettement net /Total des capitaux propres	1,03	1,04

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires ainsi qu'à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

2022	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	675.103	163.109	369.459	142.534
Obligations locatives	233.067	55.561	52.641	124.865
Billets de trésorerie	168.000	168.000		
Découverts bancaires	81.018	81.018		
Dettes financières diverses	3.097	3.097		
Total	1.160.284	470.785	422.100	267.399

2021	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	426.403	54.634	260.900	110.868
Obligations locatives	238.415	55.412	112.664	70.339
Billets de trésorerie	350.000	350.000		
Découverts bancaires	18.436	18.436		
Dettes financières diverses	3.770	3.770		
Total	1.037.024	482.252	373.564	181.207

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 25.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

		Flux de trésorerie		Flux non cash				_	
2022	31 décembre 2021	Nou- veaux emprunts	Rem- bours.	Mouve- ments périmètr e	Variatio n de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclasse- ment et autres mouve- ments*	31 décembre 2022
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	422.527	304.349	(55.616)	1.807		1.715			674.782
Obligations locatives (IFRS16)	238.415		(63.044)	8.087		(1.018)	55.521	(4.895)	233.066
Billets de trésorerie	350.000		(182.000)						168.000
Dettes financières diverses & ICNE	3.769		(1.169)			470		25	3.096
Découverts bancaires et crédits à court terme	18.436	62.394		185		3			81.018
Juste valeur des instruments financiers dérivés	3.876				(3.555)				321
Total :	1.037.024	366.743	(301.828)	10.079	(3.555)	1.171	55.521	(4.870)	1.160.284

^{*}les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location

		Flux de t	Flux de trésorerie		Flux non cash				
2021	31 décembre 2020	Nou- veaux emprunts	Rem- bours.	Mouve- ments périmètr e	Variatio n de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclasse- ment et autres mouve- ments*	31 décembre 2021
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	407.549	135.421	(121.798)	398		958			422.527
Obligations locatives (IFRS16)	216.246		(62.172)	35.287		2.177	52.842	(5.965)	238.415
Billets de trésorerie	277.000	73.000							350.000
Dettes financières diverses & ICNE	3.739	78	(520)	8		465			3.769
Découverts bancaires et crédits à court terme	47.026		(28.595)			5			18.436
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7.652				(3.776)				3.876
Total :	959.211	208.499	(213.086)	35.693	(3.776)	3.605	52.842	(5.965)	1.037.023

^{*}les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location

Note 24 – Autres dettes courantes

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2022	31/12/2021 1
Avances et acomptes reçus	19.541	17.352
Dettes sociales	200.155	181.955
Dettes fiscales	130.660	123.240
Produits constatés d'avance	5.134	6.565
Comptes courants passifs	(16)	39
Dettes sur acquis. d'actifs	10.211	1.300
Autres dettes	13.366	20.613
Total	379.050	351.065

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2021 en application de la norme IFRS 3R (cf.note 2.2.2)

Note 25 – Gestion des risques financiers

25.1 Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

25.2 Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte des instruments de couverture en place, est la suivante :

	31 décem	bre 2022	31 décem	bre 2021
	Taux fixes	Taux variables	Taux fixes	Taux variables
Emprunts bancaires	404.113	265.669	334.131	88.396
Billets de trésorerie	0	168.000	0	350.000
Obligations locatives	225.901	7.166	238.415	
Dettes financières diverses (yc. juste valeur des dérivés)	3.097	321	3.770	3.876
Découverts bancaires et crédits à court terme	0	86.018	0	18.436
Total des dettes financières après couverture	633.110	527.174	576.316	460.708

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux contrats de financements immobiliers soit en contractant directement à taux fixe avec les établissements prêteurs, soit en mettant en place des contrats de swaps. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

En France, 10 swaps sont actifs au 31 décembre 2022, totalisant un notionnel cumulé couvert de 50 millions d'euros. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable, soit entre 9 et 15 ans à l'origine.

En Italie, 2 swaps de taux adossés aux financements des actifs immobiliers de Mairano et Fidenza pour un notionnel cumulé couvert de 41 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Analyse de sensibilité au risque de taux :

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants

indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

	Impact sur le co	mpte de résultat	Impact sur le résultat global		
(-) Débit / (+) Crédit	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	2.634	(2.634)	0	0	
Variation de JV des dérivés	0	0	984	(1.010)	
Impact net	2.634	(2.634)	984	(1.010)	

Exposition du bilan aux risques de taux

31 décembre 2022	C	ourant	Non courant	
31 decembre 2022	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	97.883	372.902	443.954	245.224
Actifs financiers non courants* (note 14)	0	0	(40.963)	(10.225)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)	0	(87.593)	0	0
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	97.883	285.309	402.990	234.999
Notionnels des dérivés	21.163	(21.163)	70.111	(70.111)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	119.046	264.146	473.101	164.888

^{*} Hors juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2021	С	ourant	Non courant		
Au 31 decembre 2021	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	
Dettes financières*	87.078	393.616	375.580	176.874	
Actifs financiers non courants* (note 14)			(39.708)	(3.930)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)		(92.239)			
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	87.078	301.377	335.872	172.944	
Notionnels des dérivés	22.384	(22.384)	91.274	(91.274)	
Exposition nette après prise en compte des dérivés	109.462	278.993	427.146	81.670	

^{*} Hors juste valeur des instruments dérivés

25.3 Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du groupe.

25.4 Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2022, de 17 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 320 M€. Au 31 décembre 2022, elles sont utilisées à hauteur de 220 M€.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 M€. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2022 est de 168 M€.

La société STEF dispose également de crédits spots totalisant 5 millions d'euros, totalement utilisés au 31 décembre 2022, et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 150,3 millions d'euros dont 81,0 millions d'euros utilisées au 31 décembre 2022. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison-mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

25.5 Risque sur le Gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de répercussion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

25.6 Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31 décembre 2022	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	1.810		1.810		
Autres actifs financiers non courants (yc. juste valeur des dérivés)	13.826		3.262	10.564	
Prêts et créances des activités de financement	33.415			33.415	
Titres de placement	2.137		2.137		
s/total : actifs financiers non courants	51.188	0	7.209	43.979	0
Clients	734.869			734.869	
Autres débiteurs	169.181		2.201	166.980	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87.593	87.593			
Actifs	1.042.832	87.593	9.410	945.829	0

	Valeur au bilan 31 décembre 2022	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	321		321		
Dettes des activités de financement	1.078.945			845.878	233.067
Passifs financiers courants	81.018			81.018	
s/total : dettes financières	1.160.284	0	321	926.896	233.067
Fournisseurs	636.233			636.233	
Autres créditeurs	392.424			392.424	
Passifs	2.188.941	0	321	1.955.553	233.067

	Valeur au bilan 31 décembre 2021	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	1.782		1.782		
Autres actifs financiers non courants (yc. juste valeur des dérivés)	6.456			6.456	
Prêts et créances des activités de financement	33.071			33.071	
Titres de placement	2.329		2.329		
s/total : actifs financiers non courants	43.638	0	4.111	39.527	0
Clients	612.962			612.962	
Autres débiteurs	142.206		1.901	140.305	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92.239	92.239			
Actifs	891.046	92.239	6.012	792.794	0

	Valeur au bilan 31 décembre 2021	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	3.876		3.876		
Dettes des activités de financement	1.014.712			1.014.712	0
Passifs financiers courants	18.436			18.436	
s/total : dettes financières	1.037.024	0	3.876	1.033.148	0
Fournisseurs	557.551			557.551	_
Autres créditeurs	355.744			355.744	
Passifs	1.950.318	0	3.876	1.946.442	0

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes relatives aux contrats de location.

Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2022

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global		3.947	
Autres débiteurs			
Instruments dérivés		5.463	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.248	85.346	
Actifs	2.248	94.756	0
Instruments dérivés		321	
Passifs	0	321	0

Portefeuille des dérivés au 31 décembre 2022	Juste valeur	A l'actif	Au passif	Part inefficace comptabilisée en Résultat Net Global de la période		Maturité moyenne	Taux de référence
Swaps	5.142	5.463	(321)	0	91.274	3 ans	Euribor

Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type Black & Sholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

Note 26 – Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionnariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 85,24 % des droits de vote à l'assemblée de STEF.

26.1 Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants, en euros :

	2022	2021
Traitements et salaires	1.277.230	982.275
Jetons de présence	148.782	127.084
Total	1.426.012	1.109.359
Avantages à court terme :	1.426.012	1.109.359
Avantages postérieurs à l'emploi :	0	0
Avantages à long terme :	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail :	Néant	Néant
Paiements en actions *	446.252	262.535

^{*} Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

26.2 Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché. Sur l'exercice 2022, les transactions les plus significatives, réalisées par le Groupe, concernent les sociétés suivantes :

	Soldes au 31 décembre 2022					tions de rcice
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte -courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Primever	691	(2.537)	6.903	74	2.822	(23.730)
Messageries Laitières	4.326	(1)	0	6.324	34.595	(11)
QSL-STEF	15.462	0	0	(3.479)	60.403	0

En 2021, les transactions les plus significatives concernaient les sociétés suivantes :

		Soldes au 31 décembre 2021				Transactions de l'exercice		
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte -courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services		
Primever	500	(1.126)	6.903	4.456	2.226	(17.685)		
Messageries Laitières	3.936	0	0	4.939	30.307	(5)		
QSL-STEF	9.174	(92)	0	0	49.409	(89)		

Par ailleurs, il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2022 et 2021, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionnariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

Note 27 - Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers

27.1 Lien entre les variations des postes du bilan et les flux de trésorerie

Décaissement liés aux

Décaissement liés aux

Total tableau des flux de

13.1

13.2

dont décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations

acquisitions

acquisitions

trésorerie

d'immobilisations incorporelles

d'immobilisations corporelles (b)

corporelles (a) + (b)

trésorerie **Variation Variation** Flux des autres non **Impôt Ouverture** d'invest-Clôture **Note** monétaire éléments de décaissé issement s* **BFR** 1.084 Stocks et en cours 16 86.229 39.034 126.347 0 0 19.248 102.659 Clients 734.869 17 612.962 0 0 Autres créances et actifs 18 138.752 3.725 20.747 0 4.523 167,746 financiers courants 61.164 Actif d'impôt courant 3.454 0 (63.184)0 1.435 24.056 4.523 Total 841.397 223.604 (63.184)1.030.397 **Dettes fournisseurs** 557.551 64.401 14.281 636.233 Autres dettes courantes (dont fournisseurs 24 351.065 6.042 13.539 0 8.404 379.050 d'immobilisations) -dont lié aux acquisitions d'immobilisations 8.404 corporelles (a) Dette d'impôt courant 5.960 59.159 (51.745)13.374 20.323 Total 914.575 137.099 (51.745)8.404 1.028.657 Impact sur les flux de trésorerie (86.506)11.439 8.404 Impôt au compte de 12 (63.184)résultat

Ligne du tableau des flux de

(86.506)

27.2 Détail des dotations aux amortissements et provisions présentés dans le tableau des flux de trésorerie

(51.745)

(2.613)

(235.265)

(229.474)

(226.861)

^{*} Les variations non monétaires intègrent notamment les effets des variations de périmètre, les effets de la conversion et reclassements de compte à compte

	Note	2022
Dépréciations du goodwill	13.1	(568)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	13.1	(3.204)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	13.2	(193.085)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs financiers non courants		(965)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs courants		(3.653)
Dotations nettes aux provisions		(9.857)
Total des dotations nettes des reprises		(211.331)

Note 28 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars			KPMG				
	Mon	tants	9	6	Mon	tants	9	6
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
AUDIT								
I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1.223	1.045	94%	85%	854	857	100%	98%
a) Émetteur	119	117	9%	10%	198	181	23%	21%
b) Filiales intégrées globalement	1.104	928	85%	76%	656	676	77%	78%
II) Services autres que la certification des comptes	80	180	6%	15%	3	14	0%	2%
a) Émetteur	32	43	2%	3%	0	8	0%	1%
b) Filiales intégrées globalement	48	137	4%	11%	3	6	0%	1%
TOTAL	1.303	1.224	100%	100%	857	870	100%	100%

Les honoraires de commissariats aux comptes des autres cabinets s'élèvent à 129 k€ pour l'année 2022 (121 K€ en 2021).

Les services autres que la certification des comptes couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Elles correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations portant sur des informations comptables et financières ou du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (ii) à l'émission des rapports émis dans le cadre d'opérations sur capital (iii) à l'émission des attestations pour l'aide énergie, (iv) à l'actualisation de l'évaluation du périmètre SWIFT.

Note 29 - Engagements hors bilan

	2022	2021
Engagements reçus		
Engagements liés au financement		
Engagements liés aux activités opérationnelles	3.694	3.828
Engagements liés au périmètre consolidé	49.815	39.599
Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées	100.000	120.000
Crédits spots et découverts bancaires non utilisés	69.282	145.864
Autres engagements reçus		0
TOTAL	222.791	309.291

	2022	2021
Engagements donnés		
Engagements liés au financement	81	408
Engagements liés aux activités opérationnelles	88.876	53.636
Engagements liés au périmètre consolidé		
Autres engagements donnés		
TOTAL	88.957	54.044

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 82,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 46,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Note 30 - Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats futurs à l'exception du litige Corsica Ferries présenté ci-dessous.

- Pour rappel, en février 2018, Corsica Ferries a assigné devant le Tribunal de Commerce de Marseille le groupement SNCM (par l'intermédiaire de ses liquidateurs judiciaires) et La Méridionale. Corsica Ferries estime que la réponse conjointe des deux sociétés à la consultation en vue de l'attribution de la Délégation de service public pour la période 2014-2023 (délégation aujourd'hui annulée), constituait une pratique anti-concurrentielle, alors même que le cahier des charges de cette consultation l'autorisait;
- Le Groupe estime que cette action judiciaire n'est pas légitime et a préparé une action en défense avec l'aide de ses avocats. Plusieurs audiences de procédures sont intervenues. En décembre 2019, le juge du Tribunal de Commerce de Marseille a fait droit à la demande de sursis en attendant la décision du juge administratif dans le cadre de l'assignation de la Collectivité Territoriale de Corse par Corsica Ferries. Il n'y a pas eu d'avancée significative en 2022.

Note 31 – Événements postérieurs à la clôture

En 2023, Le Groupe est entré en négociation exclusive pour la cession de son segment opérationnel Maritime. La convention d'acquisition relative au transfert de 99,14% des titres de La Méridionale et 100% des titres de Sigma a été signée entre STEF et CMA CGM le 8 mars 2023 pour un closing de l'opération prévu au plus tard le 30 septembre 2023 sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes.

Note 32 - Liste des sociétés consolidées

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle	Pourcentage de contrôle
	31-déc-22	31-déc-21
Société STEF-SA (Mère)		
Atlantique SA (Espagne)	100%	100%
Bretagne Frigo	100%	100%
Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100%	100%
Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)	100%	100%
FSD	100%	100%
GIE STEF Geodis	50%	50%
Institut des métiers du froid	100%	100%
SLD Aix-en-Provence	100%	100%
SNC STEF-TFE Services	100%	100%
Langdons Group (Royaume-Uni) et ses filiales :	100%	100%
STEF Langdons Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
Langdon Bridgwater Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
Chillnet Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
FerryLine Forwarding Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
Nagel Group Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
STEF Information et Technologies et sa filiale :	100%	100%
STEF IT Portugal	100%	100%
STEF Logistics Courcelles (Belgique)	100%	100%
STEF Logistics Saintes (Belgique)	100%	100%
STEF Logistique Plouénan	100%	100%
STEF Suisse et sa filiale	100%	100%
Frigosuisse	100%	0%
STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales	100%	100%
STEF Bodegraven BV	100%	100%
STEF International Raalte BV	100%	100%
STEF Eindhoven BV	100%	100%
STEF Raalte BV	100%	100%
SGN Paris Investissements et sa filiale :	100%	100%
Cold Ré	100%	100%
Immostef et ses filiales :	100%	100%

Blue EnerFreeze et ses filiales :	100%	100%
Blue EnerFreeze Espana	100%	100%
Blue EnerFreeze Portugal	100%	100%
Blue EnerFreeze Belgique	100%	0%
Blue EnerSun	75%	75%
Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100%	100%
Frigaurice	100%	100%
GEFA	100%	100%
Immostef Italia S.r.I	100%	100%
Immostef Nederland	100%	100%
Immostef Suisse	100%	0%
SNC Loudéac Froid	100%	100%
Immostef Espana S.L.U et sa filiale :	100%	100%
Friomerk S.A.U et sa filiale:	100%	100%
Euromerk S.A.U	100%	100%
Immostef Portugal S.L.U	100%	100%
Immostef Belgique	100%	100%
Les Frigorifiques du Périgord	100%	100%
Normandie Souchet	100%	100%
SCI C2W2	100%	100%
SCI des Pins	100%	100%
SCI des Vallions	100%	100%
SCI Fresh 5	100%	100%
SCI Fresh 7	100%	100%
SCI Immo	100%	100%
SCI Immotrans 42	100%	100%
SNC Adour Cap de Gascogne	100%	100%
SNC Agen Champs de Lassalle	100%	100%
SNC Allonnes Entrepôts	100%	100%
SNC Atton Logistique	100%	100%
SNC Bondoufle La Haie Fleurie	100%	100%
SNC Brignais Charvolin	100%	100%
SNC Burnhaupt Les Mulhouse	100%	100%
SNC Carros La Manda	100%	100%

SNC Cavaillon Le Castanie	100%	100%
SNC Cergy Frais	100%	100%
SNC Cergy Froid	100%	100%
SNC de la Vesvroise	100%	100%
SNC Donzenac Entrepôts	100%	100%
SNC Donzenac La Maleyrie	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle	Pourcentage de contrôle
	31-déc-22	31-déc-21
SNC France Plateformes	100%	100%
SNC Gap Plan de Lardier	100%	100%
SNC Immotrans 49	100%	100%
SNC Immotrans 56	100%	100%
SNC Immotrans 69	100%	100%
SNC La Pointe de Pessac	100%	100%
SNC Le Mans Faraday	100%	100%
SNC Les Essarts Sainte-Florence	100%	100%
SNC Louverne Les Guicherons	100%	100%
SNC Mâcon Est Replonges	100%	100%
SNC Mions La Perrinnière	100%	100%
SNC Plan d'Orgon sur Durance	100%	100%
SNC Reims La Pompelle	100%	100%
SNC Saran Les Champs Rouges	100%	100%
SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100%	100%
SNC Toussieu Chabroud	100%	100%
SNC Trangé Le Bois Chardon	100%	100%
SNC Valence Pont des Anglais	100%	100%
STEF Logistique et ses filiales :	100%	100%
DYAD	100%	100%
DYAD SOLUTIONS	100%	100%
STEF Logistique Canejean	100%	100%
KL Services (KLS)	100%	100%
STEF Logistique Aix-en-Provence	100%	100%
STEF Logistique Alsace	100%	100%
STEF Logistique Arnage	100%	100%
STEF Logistique Atton	100%	100%
STEF Logistique Aulnay-sous-Bois	100%	100%
STEF Logistique Aurice	100%	100%
STEF Logistique Bain de Bretagne	100%	100%
STEF Logistique Bondoufle	100%	100%
STEF Logistique Bourgogne	100%	100%

STEF Logistique Bretagne Nord	100%	100%
STEF Logistique Bretagne Sud	100%	100%
STEF Logistique Brignais	100%	100%
STEF Logistique Cergy	100%	100%
STEF Logistique Darvault	100%	100%
STEF Logistique Distribution Cergy	100%	100%
STEF Logistique Distribution Montsoult	100%	100%
STEF Logistique Distribution Vitry	100%	100%
STEF Logistique Fuveau	100%	100%
STEF Logistique Givors	100%	100%
STEF Logistique Isle d'Abeau	100%	100%
STEF Logistique Le Plessis Belleville	100%	100%
STEF Logistique Le Plessis Paté	100%	100%
STEF Logistique Lesquin	100%	100%
STEF Logistique Lorraine Surgelés	100%	100%
STEF Logistique Mediterranée	100%	100%
STEF Logistique Midi-Pyrénées Limousin	100%	100%
STEF Logistique Mions	100%	100%
STEF Logistique Montbartier	100%	100%
STEF Logistique Montsoult	100%	100%
STEF Logistique Moulins-Les-Metz	100%	100%
STEF Logistique Nemours	100%	100%
STEF Logistique Niort	100%	100%
STEF Logistique Nord	100%	100%
STEF Logistique Normandie	100%	100%
STEF Logistique Pays de Loire	100%	100%
STEF Logistique St Pierre des corps	100%	100%
STEF Logistique Tigery	100%	100%
STEF Logistique Vendenheim	100%	100%
STEF Logistique Pessac	100%	100%
STEF Logistique Rhône-Alpes	100%	100%
STEF Logistique Rouen	100%	100%
STEF Logistique Saint-Dizier	100%	100%
STEF Logistique Saint-Sever	100%	100%

STEF Logistique Santé	100%	100%
STEF Logistique Sorgues	100%	100%
STEF Logistique Tours	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle	Pourcentage de contrôle
	31-déc-22	31-déc-21
STEF Logistique Toussieu	100%	100%
STEF Logistique Vénissieux	100%	100%
STEF Logistique Vitry	100%	100%
STEF Restauration France	100%	100%
STEF Transport Montsoult	100%	100%
STEF TSA	100%	100%
STEF TSA Orléans Nord	100%	100%
STEF TSA Rhône Alpes	100%	100%
STEF Logistique Macon	100%	100%
STEF Logistique Lieusaint	100%	100%
STEF Logistique Rungis	100%	100%
STEF Logistique 3	100%	100%
Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et ses filiales :	100%	100%
La Méridionale et ses filiales :	99%	99%
A.M.C	99%	99%
Cie Méridionale de Manutention (CMM)	99%	99%
SNC PIANA	0%	99%
Sigma	100%	100%
STEF Transport et ses filiales :	100%	100%
Dispack	100%	100%
Ebrex France et sa filiale :	100%	100%
STEF Logistique Miramas	100%	100%
STEF Transport Lezignan Corbières	100%	100%
Immotrans 35	100%	100%
Logistique Frigorifique Bourguignonne	0%	100%
STEF Eurofrischfracht	100%	100%
STEF International Strasbourg	100%	100%
STEF International Paris	100%	100%
STEF International Ouest	100%	100%
STEF International Lyon	100%	100%

STEF International Bordeaux	100%	100%
STEF Logistique Caen	100%	100%
STEF Logistique Vannes	100%	100%
STEF Transport Agen	100%	100%
STEF Transport Alpes	100%	100%
STEF Transport Angers	100%	100%
STEF Transport Avignon	100%	100%
STEF Transport Bordeaux Bègles	100%	100%
STEF Transport Boulogne	100%	100%
STEF Transport Bourges	100%	100%
STEF Transport Brive	100%	100%
STEF Transport Caen	100%	100%
STEF Transport Cavaillon	100%	100%
STEF Transport Chaulnes	100%	100%
STEF Transport Clermont-Ferrand	100%	100%
STEF Transport Côte d'Azur	100%	100%
STEF Transport Dijon	100%	100%
STEF Transport Epinal	100%	100%
STEF Transport Saint Lô	100%	100%
STEF Transport Investissement	100%	100%
STEF Transport Landivisiau	100%	100%
STEF Transport Langres	100%	100%
STEF Transport Laval	100%	100%
STEF Transport Le Mans	100%	100%
STEF Transport Le Rheu	100%	100%
STEF Transport Lesquin	100%	100%
STEF Transport Lille	100%	100%
STEF Transport Limoges	100%	100%
STEF Transport Lorient	100%	100%
STEF Transport Lyon	100%	100%
STEF Transport Lyon Est	100%	100%
STEF Transport Mâcon	100%	100%
STEF Transport Marseille	100%	100%
STEF Transport Metz	100%	100%

STEF Transport Metz Nord	100%	100%
STEF Transport Montpellier	100%	100%
STEF Transport Mulhouse	100%	100%
STEF Transport Nantes Carquefou	100%	100%
STEF Transport Narbonne	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle	Pourcentage de contrôle
	31-déc-22	31-déc-21
STEF Transport Niort 1-La Crèche	100%	100%
STEF Transport Niort 2-La Crèche	100%	100%
STEF Transport Orléans	100%	100%
STEF Transport Paris Athis	100%	100%
STEF Transport Paris Distribution	100%	100%
STEF Transport Paris Plessis Belleville	100%	100%
STEF Transport Paris Rungis	100%	100%
STEF Transport Paris Vitry	100%	100%
STEF Transport Pilotage France	100%	100%
STEF Transport Plan d'Orgon	100%	100%
STEF Transport Quimper	100%	100%
STEF Transport Reims	100%	100%
STEF Transport Rennes	100%	100%
STEF Transport Chateaubourg	100%	100%
STEF Transport Rethel	100%	100%
STEF Transport Rouen	100%	100%
STEF Transport Saint Amand	100%	100%
STEF Transport Saint Brieuc	100%	100%
STEF Transport Saintes (Belgique)	100%	100%
STEF Transport Saint-Sever	100%	100%
STEF Transport Seafood Lyon	100%	100%
STEF Transport Sens	100%	100%
STEF Transport Strasbourg	100%	100%
STEF Transport Tarbes	100%	100%
STEF Transport Toulouse	100%	100%
STEF Transport Tours	100%	100%
STEF Transport Valence	100%	100%
STEF Transport Nazareth	100%	100%
STEF Transport Ifs	100%	100%
STEF Transport Rennes Est	100%	100%
STEF Transport Vannes	100%	100%
STEF Transport Velaines	100%	100%

STEF Transport Vendée	100%	100%
STEF Transport Vire	100%	100%
Stefover	100%	100%
TFE International Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
Tradimar Bordeaux	100%	100%
Transport Frigorifique Normandie	100%	100%
Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)	100%	100%
SCI Fonciex	100%	100%
STEF International	100%	100%
STEF Overseas	100%	100%
Transports Frigorifiques Spadis et sa filiale :	100%	100%
STEF Transport St-Etienne	100%	100%
STEF Italia Holding S.r.I et ses filiales :	100%	100%
STEF Logistics Italia S.r.I	100%	100%
STEF Italia SpA et ses filiales :	100%	100%
CDL S.r.I	51%	51%
STEF International Italia S.l.r	0%	100%
STEF International Italia S.I.r STEF Nogalore S.r.I	0% 0%	100% 100%
STEF Nogalore S.r.l	0%	100%
STEF Nogalore S.r.l STEF Frozen et ses filiales	0% 100%	100% 100%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales :	0% 100% 100%	100% 100% 0%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales : SVAT DEUTSCHLAND	0% 100% 100% 70%	100% 100% 0% 0%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales : SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY	0% 100% 100% 70% 100%	100% 100% 0% 0%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales : SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA	0% 100% 100% 70% 100%	100% 100% 0% 0% 0%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales : SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA STEF Iberia et ses filiales :	0% 100% 100% 70% 100% 100%	100% 100% 0% 0% 0% 0% 100%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales: SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA STEF Iberia et ses filiales: Logirest S.L.U	0% 100% 100% 70% 100% 100% 100%	100% 100% 0% 0% 0% 0% 100%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales: SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA STEF Iberia et ses filiales: Logirest S.L.U STEF Los Olivos S.A.U	0% 100% 100% 70% 100% 100% 100% 100%	100% 100% 0% 0% 0% 100% 100%
STEF Nogalore S.r.I STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales: SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA STEF Iberia et ses filiales: Logirest S.L.U STEF Los Olivos S.A.U Iberfroid	0% 100% 100% 70% 100% 100% 100% 100% 100	100% 100% 0% 0% 0% 100% 100% 100%
STEF Frozen et ses filiales SVAT HOLDING INTERMEDIA et ses filiales: SVAT DEUTSCHLAND SVAT HUNGARY SVAT SPA STEF Iberia et ses filiales: Logirest S.L.U STEF Los Olivos S.A.U Iberfroid STEF Portugal-Logistica E Transporte LDA	0% 100% 100% 70% 100% 100% 100% 100% 100	100% 100% 0% 0% 0% 100% 100% 100%

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage de contrôle
Participations de STEF Transport :		
Froidcombi	25%	25%
Messageries Laitières	39%	39%
Groupe Primever	40%	40%
Olano Seafood Iberica	32%	32%
Normandie Export Logistics	39%	39%
Participations de STEF Logistique :		
QSL - STEF	49%	49%
Participations d'Immostef :		
Norfrigo	38%	38%
SCCV Innovespace Corbas	-	25%
SCCV Parc Dijon Champollion	49%	49%
SCCV SILSA	49%	49%
SCCV NOBEL	49%	49%
Participation de STEF Iberia :		
Olano Valencia (Espagne)	40%	40%
Participation de STEF Italia SpA :		
Med Sealog	40%	40%
Participation de STEF Frozen :		
INTERMEDIA SRL (Groupe SVAT (Italie))*	-	49%

^{*} INTERMEDIA SRL (Groupe SVAT Italie) est intégrée globalement à fin 2022





COMPTES ANNUELS 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

			EXERCICE 2022		EXERCICE 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	NET	NET
I M M	Immobilisations incorporelles Logiciels et licences informatiques Fonds commercial Mali de fusion	53 570 215 48 784	50 970 721 12 199	2 599 494 36 585 0	2 678 494 36 585 0
O B I L I S A T I O O	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Matériel et installations spécifiques Matériel de transport Mobilier,matériel et agencements de bureau Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	15 149 650 117 801 960 48 083 171 92 391 2 135 758 815 661 584 325	612 117 60 077 292 40 408 784 87 327 1 706 489 600 929	14 537 534 57 724 668 7 674 387 5 064 429 269 214 732 584 325	14 590 718 59 050 861 9 928 777 18 967 287 656 300 579 374 636
N S	Immobilisations financières Participations Créances rattachées Prêts Autres titres Immobilisés Autres immobilisations financières	562 397 259 69 054 170 1 380 363 4 514 225 3 099 167	42 715 531 90 198 0 1 551 691	519 681 728 69 054 170 1 290 165 4 514 225 1 547 476	513 628 485 10 542 164 1 298 976 4 480 641 1 540 369
	Total I	878 727 097	198 833 276	679 893 821	618 757 908
A C	<u>Stocks</u> Marchandises	105 026		105 026	100 674
T I F	<u>Créances d'exploitation</u> Clients et comptes rattachés Autres créances	34 147 539 18 120 880	70 080 450 000	34 077 459 17 670 880	10 757 892 13 350 494
C	Comptes-courants avec les sociétés du groupe	823 972 365	703 778	823 268 587	682 836 242
R	Valeurs mobilières de placement	25 384 284		25 384 284	27 100 362
C U	Disponibilités	20 132 037		20 132 037	44 636 798
L A	Charges constatées d'avance	696 567		696 567	471 716
N T	Ecart de conversion	1 340 567		1 340 567	669
	Total II	923 899 264	1 223 858	922 675 406	779 254 847
	TOTAL I + II	1 802 626 361	200 057 134	1 602 569 227	1 398 012 755

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(en euros)

	(en euros)					
	PASSIF	Avant affectation				
		Exercice 2022	Exercice 2021			
S	Capital social	13 000 000	13 000 000			
I	Prime d'émission d'apport et de fusion	0	0			
T	Réserve légale	1 396 485	1 396 485			
Ü	Réserve réglementée	0	0			
A	Réserves facultatives	1 204 626	1 204 626			
T	Report à nouveau	77 678 858	80 649 174			
Ī	Résultat de l'exercice	34 796 919	34 291 868			
0	Resultat de l'exercice	34 170 717	3+ 271 000			
N	Situation notto	128 076 889	130 542 153			
19	Situation nette	128 070 889	130 342 133			
N.T	C-h	244.077	251.007			
N E	Subventions d'investissements	244 077	351 907			
	Provisions réglementées	9 090 205	8 948 759			
T	G 14 T 4 1 T	105 411 151	120 042 010			
T	Capitaux propres Total I	137 411 171	139 842 819			
E						
PROVI-	Provisions pour risques et charges	9 850 462	13 210 675			
SIONS	Total II	9 850 462	13 210 675			
	<u>Dettes financières</u>					
	Emprunt obligataire	0	0			
	Emprunts auprès des établissements de crédit	372 935 213	118 410 336			
	Emprunts et dettes financières divers	218 004 808	400 005 460			
	Comptes-courants avec les sociétés du					
D	groupe	820 396 590	701 167 499			
E		1 411 336 610	1 219 583 296			
T						
T	Dettes d'exploitation					
E	Fournisseurs et comptes rattachés	15 418 262	13 352 992			
$\overline{\mathbf{S}}$	Dettes fiscales et sociales	26 581 652	11 754 134			
2	2 cites insources of sociality	20 201 022	11 /6 . 15 .			
	Dettes diverses					
	Fournisseurs d'immobilisations	470 969	1 993			
	Autres dettes	114 694	266 846			
	Tunes delles	114 054	200 840			
Compte	Produits constatés d'avance	0	0			
de	1 roduits constates a availee	o	o			
régulari-						
_						
sation	F 1	1 205 407				
	Ecart de conversion	1 385 407	0			
	m	4 455 205 504	4 4 4 0 8 0 2 5 5			
	Total III	1 455 307 594	1 244 959 261			
	TOTAL I + II + III	1 602 569 227	1 398 012 755			

COMPTE DE RESULTAT 2022

DESIGNATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EXPLOITATION		
Produits d'exploitation		
Montant du chiffre d'affaires :	18 231 196	17 811 476
. Entrepôts prestations de services	18 231 196	17 811 476
Production de l'exercice	18 231 196	17 811 476
Charges d'exploitation		
Consommations en provenance des tiers :	27 301 991	23 697 994
. Achats de sous-traitance	50 827	51 567
. Achats non stockés	406 503	483 194
. Variation de stock	-4 352	56 948
. Services extérieurs :		
- personnel extérieur	1 264 963	1 579 556
- Autres services extérieurs	25 584 051	21 526 729
Valeur ajoutée	(9 070 795)	(5 886 517)
Tulcur ajoutee	(5 070 752)	(0.000.017)
Charges imputables à des tiers refacturés	51 160 040	45 360 814
Impôts, taxes et versements assimilés :	2 466 416	2 309 709
Charges de personnel :	37 105 046	32 590 289
. Salaires et traitements	23 096 090	20 893 097
. Charges sociales	14 008 956	11 697 192
Excédent brut d'exploitation	2 517 783	4 574 298
Reprises sur dépréciations et transferts de charges	11 185 104	8 051 979
Autres produits	4 566 361	4 427 894
Dotations aux amortissements, dépréciations et	12 555 473	14 145 720
provisions : . Sur immobilisations	8 172 402	14 145 720 8 061 609
. Sur actif circulant	57 309	67 356
. Pour risques et charges	4 325 763	6 016 754
Résultat d'exploitation	5 713 774	2 908 451

COMPTE DE RESULTAT 2022

DESIGNATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<u>FINANCIER</u>		
<u>Produits financiers</u>	61 082 891	31 454 968
. De participations. Autres intérêts et produits assimilés. Reprises sur provisions et dépréciations	33 076 854 7 329 921 20 676 117	26 222 109 4 138 979 1 093 880
<u>Charges financières</u>	26 078 154	5 485 032
. Dotations aux provisions et dépréciations . Intérêts et charges assimilées	19 589 403 6 488 751	4 101 423 1 383 609
Résultat financier	35 004 736	25 969 936
Résultat courant avant impôt	40 718 510	28 878 387
<u>EXCEPTIONNEL</u>		
Produits exceptionnels	1 595 117	1 774 430
 Sur opérations de gestion Sur opérations de capital : produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés quote part subventions d'investissements autres 	32 073 752 870 107 830 9 411	4 007 568 892 106 887 146 979
 Reprises sur provisions et amortissements sur provisions réglementées sur provisions et dépréciations 	692 933 0	947 665 0
Charges exceptionnelles	2 723 912	1 436 607
 Sur opérations de gestion Sur opérations de capital : valeurs comptables des éléments immobilisés cédés charges exceptionnelles diverses 	28 821 378 756 1 481 956	280 258 172 992 165 487
. Dotations aux amortissements et aux provisions : - aux provisions réglementées	834 379 -1 128 795	817 870 337 823
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés aux résultats	159 076	0
Impôts sur les bénéfices : - Intégration fiscale - charge - Intégration fiscale - produit Résultat net	4 633 720 40 184 883 (35 551 163) 34 796 919	(5 075 658) 20 797 346 (25 873 004) 34 291 868

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2022

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Il n'y a pas de modification substantielle dans les méthodes d'évaluation, les principes et règles comptables ni dans les activités opérationnelles qui altèrent la comparabilité des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent.

STEF SA a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale STEF Nederland pour un montant de 20.000 milliers d'euros.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général (modifié par les règlements 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, 2018-01 et 2018-02, 2019-09).

Sauf indication explicite contraire, les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent principalement :

des licences et logiciels informatiques acquis

des fonds de commerce

sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les licences et logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité (maximum 5 ans).

Conformément à la règlementation comptable, les fonds commerciaux sont présumés à durée non limitée. Ils font alors l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique visant à comparer la valeur nette comptable à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. A défaut de pouvoir isoler la valeur actuelle de cet actif pris isolément, l'approche se fonde sur la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constatée.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exclusion de toutes charges financières.

Les amortissements figurant à l'actif sont calculés, suivant le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :

Immeuble du siège social: 40 ans

Constructions d'origine : 25-30 ans sur la base de 90 % de la valeur

brute.

Constructions postérieures : 20 ans sur la base de 90 % de la valeur brute.

Installations spécifiques : 10 ans

Installations, agencements, aménagements : 6 à 10 ans

Outillage industriel: 5 ans

Matériel industriel: 4 ans

Matériel de bureau : 8 ans

Matériels informatiques : 3 à 5 ans

Matériels de transport : 5 à 9 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

A la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des participations, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net comptable de l'entité détenue. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

2.4. Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non-recouvrement :

- les créances douteuses sont dépréciées en totalité de leur valeur hors taxe.
- les créances jugées incertaines sont également dépréciées de la totalité de leur valeur hors taxe dès lors que leur ancienneté excède 6 mois sauf si une partie de la créance bénéficie d'une transaction, d'un concordat ou d'une réelle possibilité de récupération.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres, dont la méthodologie est précisée en note 2.6, sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur de marché ou à leur valeur liquidative.

2.6. Actions propres

Les actions de la société, acquises dans le cadre des programmes de rachat, sont classées en Autres Titres Immobilisés ou en Valeurs Mobilières de Placement en fonction de leur affectation d'origine ou ultérieure.

Les actions explicitement destinées à être attribuées aux dirigeants et cadres dans le cadre des plans d'options ou de bons d'acquisition d'actions en cours sont classées en Valeurs Mobilières de Placement, de même que celles acquises dans le cadre d'un Plan d'Epargne Européen et celles destinées à être remises en paiement ou échangées dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Elles sont comptabilisées pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité pour l'animation boursière du titre sont portés en Autres Titres Immobilisés.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, sauf en ce qui concerne les actions destinées à être annulées ou les actions affectées en couverture des plans d'actions de performance dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition.

La méthodologie d'évaluation est au coût moyen pondéré.

2.7. Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. L'attribution des actions est conditionnée à l'atteinte de critères financiers. L'acquisition définitive des actions est quant à elle subordonnée à une condition de présence de 3 ans.

Cette attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération.

Les avantages des attributions d'actions de performance sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de STEF SA après approbation en Assemblée Générale.

2.8. Revenus des participations, des autres titres immobilisés

Les dividendes sont affectés comptablement à la date de l'Assemblée Générale ayant décidé des distributions, étant observé qu'en fin d'exercice sont également pris en compte les coupons détachés avant le 31 décembre et qui seraient effectivement encaissés au début de l'exercice suivant.

2.9. Impôt sur les bénéfices

STEF SA est la tête de groupe fiscal. A ce titre, elle comptabilise, d'une part, le produit d'impôt en provenance des filiales intégrées au groupe fiscal et, d'autre part, la charge d'impôt calculée au niveau du groupe fiscal.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

2.10. Engagements en matière de départ à la retraite

La société applique depuis 2014 la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises. La société a fait le choix d'appliquer la méthode 2 décrite dans cette recommandation ce qui implique qu'elle reconnaîtra désormais immédiatement en résultat de l'exercice les écarts actuariels nés sur cette même période.

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite et dont le montant est fonction du dernier salaire et de l'ancienneté acquise.

L'engagement correspondant est géré dans le cadre d'un contrat groupe, par STEF, qui par ailleurs a versé des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurances.

Le calcul des engagements est effectué par un actuaire indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice sont définis par la Convention Collective dont relève chaque société et refacturés à celles-ci par STEF qui rembourse en contrepartie les indemnités

réellement versées. Ces droits sont évalués sur la base du départ volontaire du salarié et sont ainsi calculés charges sociales comprises.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives.

La société a tenu compte de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 faisant suite de la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Cette décision porte sur le rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service et favorise l'approche consistant à linéariser sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,80% (contre 1,00% l'an dernier).
- Profil de carrière égal à : 2,00% pour la catégorie non-cadres et 2,50% pour les cadres.
- Age de départ à la retraite de 60 ans pour les cadres et non cadres sédentaires nés avant 1950, de 62 ans pour ceux nés par la suite, et de 58 ans à 62 ans pour les noncadres roulants.
- Taux de turnover du personnel constaté dans le Groupe sur 3 années.
- Table de mortalité -TGH 05 et TGF 05.
- Taux de rendement des fonds cantonnés de 2,00 %.

2.11. Médailles du travail

La provision destinée à couvrir les droits conventionnels des salariés, liés à l'attribution de médailles du travail, est calculée selon les mêmes méthodes et les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues en matière d'indemnités de fin de carrière. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les règles d'attribution des médailles, propres à la société, ont été prises en compte. Le montant de l'engagement, ainsi calculé, figure en provisions pour risques et charges, à la clôture de l'exercice.

2.12. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent, à la clôture de l'exercice, les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires résultent des différences existantes entre les bases et entre les durées d'amortissement fiscal et comptable des immobilisations.

2.13. Instruments dérivés

La société utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition à la variation des taux d'intérêts, principalement à raison de ses emprunts bancaires, comptes bancaires en devises étrangères et lignes de crédit à taux variables.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat, de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes, lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sur le plan comptable suivent le mode de comptabilisation suivant :

- Les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat)
- Les plus / moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

2.14. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont comptabilisés intégralement en résultat dans l'exercice où ils sont exposés.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

	31/12/2021	Acquisitions	Sorties	Transferts	31/12/2022
Fonds commercial	1 603		(1 554)		49
Logiciels	52 371	1 201	(1)		53 570
Total	53 974	1 201	(1 555)	0	53 619

Amortissements et dépréciations

	31/12/2021	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2022
Fonds commercial	1 566	(1 554)			12
Logiciels	49 692	(1)		1 280	50 971
Total	51 258	(1 555)	0	1 280	50 983

 Valeurs nettes
 2 715

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2021	Acquisitions	Transferts	Cessions/ mises au rebut	31/12/2022
Terrains et aménagements terrains	15 150	0	0	0	15 150
Constructions	115 686	2 683	257	(824)	117 802
Matériel et installations	51 686	257	0	(3 861)	48 083
Autres	2 995	241	0	(192)	3 044
Immobilisations en cours	375	467	(257)	0	584
Total	185 892	3 648	0	(4 877)	184 663

Les transferts traduisent principalement la mise en service des immobilisations en cours.

Amortissements et dépréciations

	31/12/2021	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2022
Terrains et aménagements terrains Constructions Matériel et installations Autres	559 56 635 41 758 2 387	` ,		53 4 139 2 462 199	40 409
Total	101 339	(4 739)	40	6 853	103 493

Valeurs nettes 84 552 81 170

3.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Titres de participations Créances rattachées à des participations Autres Titres immobilisés	540 460 10 542 4 502 4 391	61 603	(162)	562 397 69 054 4 514 4 480
Autres Total	559 895		(5) (3 261)	640 445

Les principales variations des immobilisations financières ont porté sur :

Titres de participations:

La hausse est relative à l'augmentation de capital de STEF NEDERLAND pour 20.000 milliers d'euros, et à un complément de prix post closing de NAGEL LANGDON pour 1.941 milliers d'euros.

La diminution concerne la cession des actions GS1 France pour moins de 4 milliers d'euros.

Créances rattachées :

L'augmentation de 61.603 milliers d'euros correspond :

à 2 prêts accordés à Immostef Italia pour 50.000 et 10.000 milliers d'euros,

à la remontée des bénéfices de l'exercice 2022 des SNC/SCI pour 706 milliers d'euros,

et aux intérêts des prêts en cours accordés à STEF Suisse et Immostef Italia pour 896 milliers d'euros,

La diminution de 3.091 milliers d'euros correspond :

aux remboursements partiels des prêts Immostef Italia d'un total de 2.251 milliers d'euros

à l'affectation en comptes-courant des remontées de bénéfice de l'exercice 2021 des SNC/SCI pour 839 milliers d'euros.

Autres Titres immobilisés

Ils sont principalement constitués de :

360.000 obligations Prim@ever pour 3.600 milliers d'euros, et de 8.351 actions STEF auto détenues (voir notes 2.6 et 3.5) d'un montant de 706 milliers d'euros.

<u>Autres</u>

Montant essentiellement constitué d'une créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime (3.000 milliers d'euros) et de prêts au titre de l'aide à la construction (1.380 milliers d'euros).

3.4. Tableau des dépréciations et provisions

Les mouvements ayant affecté les provisions au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

		Provisions _		Repr	ises	Provisions
		au 31/12/21	Dotations	Utilisation	Non utilisation	au 31/12/22
-Provisions réglementées (amort déro - Provisions pour Médailles du Travail - Autres provisions pour risques (1)	,	8 949 543 12 668	0	` (9)	(28) (3)	9 090 506 9 345
Dépréciations - Titres de participation - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financières - Clients comptes rattachés - Comptes courants - Autres créances d'exploitation	(2) (6) (3) (4) (5)	26 831 22 0 1 552 93 17 744 450	57 0	(35)	(3 614) (22) (46) (17 040)	42 716 0 90 1 552 70 704 450
Total		68 851	24 807	(8 383)	(20 753)	64 522
Résultat d'exploitation			4 384	(7.7		
Résultat Financier Résultat Exceptionnel			19 589 834	(20 676) (693)		

⁽¹⁾ Autres provisions pour risques et charges, principalement :

⁻ Provision pour engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite pour 1.190 milliers d'euros, s'analysant comme suit :

en milliers d'euros	2022	2021	2020
retraitement à l'ouverture valeur actuarielle des engagements fonds versés aux fonds d'assurances	38 768 (37 579)	(6 193) 52 445 (38 809)	51 401 (37 282)
provision à la clôture de l'exercice (*)	1 190	7 443	14 120

(*) EVOLUTION DE LA PROVISION	
Provision à l'ouverture (31 déc. 2021)	7 443
Charge / Produit de l'exercice	(4 309)
Prestations payées	(1 944)
Versement de fond	0
Provision au 31 déc. 2022	1 190

Conformément à l'article 122-3 du PCG, l'impact de ce changement a conduit l'an passé à la comptabilisation d'une diminution de la provision de 6.193 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice 2021 en contrepartie des capitaux propres.

Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

- Provision correspondante à la charge d'attribution d'actions aux salariés, soumise à des conditions de présence et de performance, pour 7.656 milliers d'euros.

Les caractéristiques du plan d'actions de performance sont décrites dans le rapport de gestion dans la partie relative à la Gouvernance.

(2) Dépréciations des titres de participation :

- dépréciation des titres STEF Nederland pour 19.492 milliers d'euros,
- augmentation de la dépréciation des titres SGN pour 7 milliers d'euros,
- reprise de la dépréciation des titres STEF Suisse pour 3.614 milliers d'euros,
- et maintien des précédentes dépréciations des titres dont SLD Aix En Provence, et Atlantique SA.

(3) Dépréciation des autres immobilisations financières, principalement :

- maintien de la dépréciation de la créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

(4) Dépréciation des comptes courants :

- reprise totale de la dépréciation du compte courant STEF NEDERLAND pour 17.040 milliers d'euros et,
 - maintien de la dépréciation du compte courant Atlantique SA pour 704 milliers d'euros.

(5) Dépréciation des autres créances d'exploitation :

- maintien de la dépréciation de la créance « 1855 » (prix différé de la cession des Chais de la Transat) pour 450 milliers d'euros.

(6) Dépréciation des prêts :

- dépréciation du prêt à l'effort construction relative aux annuités échues pour 90 milliers d'euros.

3.5. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société ont évolué, comme suit, durant l'exercice :

	Au 31/12/21	Variation	Affectation du résultat de l'exercice	Dividende versé	Résultat de l'exercice	Au 31/12/22
Capital Prime d'émission et d'apport	13 000 0					13 000
Réserve légale	1 396					1 396
Autres réserves Report à nouveau	1 205 80 649		34 292	(37 262)		1 205 77 679
Résultat	34 292		(34 292)		34 797	34 797
Sous total Situation nette	130 542	0	0	(37 262)	34 797	128 077
Provisions réglementées	8 949	141				9 090
Subventions	352	(108)				244
Capitaux propres	139 843	34	0	(37 262)	34 797	137 411

Le capital social est composé de 13.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Aucun mouvement sur le capital n'est intervenu en 2022.

La répartition du capital au 31 décembre 2022 est la suivante :

	Pourcentage
Atlantique Management	30,91%
FCPE des salariés du groupe	17,84%
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique	9,97%
Union Economique et Financière	7,72%
Société Européenne de Logisitique du Froid	5,94%
Autres membres de l'action de concert	0,46%
Auto-détention	4,43%
Autres (actionnaires détenant moins de 5% du capital)	22,73%
Total	100,00%

Actions propres:

Au 31.12.2022, la société STEF détenait 576.022 actions propres pour un montant brut de 26.091 milliers d'euros, détaillé comme suit :

		Déte	ention en
Destination des titres détenus en autocontrôle	Nombre d'actions	Autres titres Immobilisés (K€)	V.M.P. (K€)
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	8 351	707	
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	5 173		225
Couverture du plan d'attribution d'actions de performance (article L225- 197-1 du code de Commerce)	12 627		565
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition ou d'une prise de participation	549 871		24 594
Autres actions	0		0
TOTAL	576 022	707	25 384
Dépréciation des titres Dépréciation des titres non encore affectés (comparaison au cours moyen de 90,46€/action)		0	0

3.6. Etat des créances et des dettes par échéance

3.6.1 Tableau des créances

	Total	Dont à moins d'un an	•	Dont avec les entreprises liées
Créances rattachées à des participations	69 054	1 805	67 249	69 054
Autres créances financières	0		0	0
Créances d'exploitation (clients) Créances d'exploitation (autres) Comptes courants avec les sociétés du groupe	34 148 18 121 823 972	18 121		28 786 8 940 823 972
Total	945 295	878 046	67 249	930 753

3.6.2 Tableau des dettes

	Total	Moins d'un an	Plus d'un an moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Dont avec les entreprises liées
Dettes auprès des établissements de crédit Autres emprunts (Billets de Trésorerie)	372 935 168 000	168 000			
Dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 005 15 418		50 000		50 001 11 771
Dettes fiscales et sociales	26 582				000 007
Comptes courants avec les sociétés du groupe Dettes diverses	820 397 586	820 397 586			820 397 48
Total	1 453 922	1 211 295	229 177	13 450	882 217

Les comptes courants se composent essentiellement d'avances de trésorerie, accordées aux filiales ou consenties par celles-ci et pour lesquelles aucune échéance n'est arrêtée.

3.7 Dettes financières

	2022	2021
Emprunt Obligataire	0	0
Emprunt à long terme	68 628	23 990
Tirage sur des lignes de crédit à moyen terme	220 000	75 000
Emprunt à moyen terme	10 000	0
Crédit Spot	5 000	0
Découverts bancaires	69 308	19 420
Billets de trésorerie	168 000	350 000
Dettes rattachées aux participations groupe	50 000	50 000
Total	590 935	518 410

L'ensemble des emprunts à long terme sont assortis de sûretés.

Les lignes de crédit moyen-terme au 31 décembre 2022 s'élèvent à 320.000 milliers d'euros dont une part non utilisée de 100.000 milliers d'euros. Les dates d'échéance de ces lignes s'échelonnent sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2022, la quasi-totalité des emprunts bancaires et lignes de crédit est à taux variable.

Au 31 décembre 2022, la totalité des dettes financières est libellée en euros.

3.8. Instruments dérivés

La stratégie de couverture opérée par le groupe se traduit par la souscription de swaps de taux d'intérêts. Ces swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs, que ce soit de durée ou de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 12 ans.

Le total couvert par les 8 swaps en cours au 31/12/2022 est de 54,4 M€. La valeur « Mark to Market » au 31.12.2022 de ces instruments est de 3.211 K€.

Lorsque les éléments couverts sont portés par les filiales, des contrats miroirs sont conclus entre STEF et les filiales concernées.

3.9. Charges constatées d'avance

Elles correspondent principalement à des charges diverses précomptées.

3.10. Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et charges à payer s'élèvent respectivement à 12.906 et 12.924 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	446
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 882
Dettes fiscales et sociales	10 578
Autres dettes	17
TOTAL	12 924

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 199
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	5 707
TOTAL	12 906

3.11. Chiffre d'affaires

Activités	2022	2021	2020
Locations matériels et autres	7 355	6 878	5 115
Locations immobilières	10 775	10 595	11 936
Ventes autres	102	338	1 726
Total	18 231	17 811	18 777

3.12. Subventions d'investissement relatives aux primes énergie

L'Etat a assigné aux vendeurs d'énergie et de carburants (« obligés ») des quotas d'économies d'énergie à réaliser sous peine de devoir payer une pénalité. Les actions qui donnent droit à l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont définies par la loi comme « toute action additionnelle par rapport à l'activité habituelle » qui « permet la réalisation d'économies d'énergie ».

Le Groupe bénéficie d'un transfert des droits versés aux entreprises obligées via les investissements. Ces droits ont été analysés comme des subventions d'investissement indirectes accordées par l'Etat et sont comptabilisés en subventions d'investissement. La quote-part de subvention virée au résultat est constatée sur la durée d'amortissement des biens sous-jacents.

Le montant des « primes d'énergie » cumulées fin 2022 s'élève à 951 milliers d'euros dont 108 milliers d'euros comptabilisés en résultat de cette année.

3.13. Opérations avec les entreprises liées

Produits		
	Main d'œuvre et frais de déplacements	5 979
	Mise à disposition immobilière	11 229
	Facturation de frais communs de Groupe	44 700
	Redevances de concessions et de licences	1 278
	Revenus de titres de participations	32 368
	Intérêts des comptes - courants	5 921
	Autres produits	5 972
	Total	107 447
	Total	107 447
Charges		
	Honoraires mandat de gestion immobilier	349
	Locations immobilières	760
	Coûts informatiques métier	1 979
	Personnel détaché	1 157
	Frais communs de groupe	6 941
	Intérêts sur comptes courants	2 674
	Autres charges	4 708
	Total	 18 568

Créances avec les entreprises liées	en milliers d'euros	
Créances rattachées à des participations	69 054	
Créances clients	26 096	
Travaux et charges à refacturer	2 690	
Comptes courants débiteurs	823 972	
Autres créances	8 940	
Total	930 753	
Dettes avec les entreprises liées		
Dettes rattachés à des participations	50 001	
Dettes fournisseurs	11 313	
Factures non parvenues	459	
Comptes courants créditeurs	820 397	
Autres dettes	48	
Total	882 217	

La liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées (au sens de l'article R123-199-1 du code de commerce) n'est pas indiquée car ces transactions sont, soit conclues à des conditions normales de marché, soit exclues du champ d'application du règlement n°2010-02.

3.14. Résultat financier

Le résultat financier est positif et s'élève à 35.005 milliers d'euros. Il se constitue des éléments suivants :

- De dividendes encaissés pour 32.368 milliers d'euros et de bénéfices de l'exercice des SNC/SCI à hauteur de 709 milliers d'euros.
- D'autres produits financiers pour 7.330 milliers d'euros, principalement composés de 5.921 milliers d'euros d'intérêts sur les comptes-courants, et de 1.058 milliers d'euros de produits financiers sur les prêts accordés aux filiales.
- De reprises de provision sur compte-courant pour 17.062 milliers d'euros et sur titres pour 3.614 milliers d'euros.
- De dotations aux dépréciations sur titres pour 19.499 milliers d'euros et provision pour risques de 91 milliers d'euros.
- Les intérêts et charges assimilées pour 6.489 milliers d'euros.

3.15. Résultat exceptionnel

Les principaux éléments qui composent le résultat exceptionnel sont :

En charges:

- Des dotations aux amortissements dérogatoires pour 834 milliers d'euros.
- De la valeur nette des immobilisations cédées pour 1.861 milliers d'euros.

En produits:

- Des reprises d'amortissements dérogatoires pour 693 milliers d'euros.
- Des produits de cessions d'immobilisations à hauteur de 870 milliers d'euros.

Les mouvements sur amortissements dérogatoires constituent une charge nette de 141 milliers d'euros.

3.16. Engagements hors bilan.

3.16.1 En matière de cautions données

STEF s'est porté caution de certaines filiales au titre de contrats de financements immobiliers. Ces cautions s'élèvent à 295.937 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

3.16.2 En matière de cautions reçues

STEF reçoit des cautions douanières. Ces cautions s'élèvent à 2.058 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

STEF a également des lignes de crédit moyen-terme confirmées non utilisées à hauteur de 100.000 milliers d'euros ainsi que des découverts bancaires autorisés et non utilisés pour 69.282 milliers d'euros.

3.17. Situation fiscale

Depuis 1997, la société est tête de groupe d'intégration fiscale. Le Groupe fiscal se compose de 164 filiales.

Les conventions passées avec les filiales du groupe fiscal d'intégration stipulent que chaque filiale supporte et constate en comptabilité la seule charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration (après imputation des crédits et réductions d'impôt). STEF S.A. détermine l'impôt dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal conformément aux dispositions légales. L'éventuelle économie d'impôt résultant de l'application du régime d'intégration fiscale étant immédiatement acquise à la société tête d'intégration fiscale.

En cas de sortie d'une filiale du périmètre d'intégration fiscale, la convention prévoit que la filiale dispose d'un droit à indemnisation des éventuels surcoûts entrainés par l'application du régime d'intégration fiscale. La société n'a constaté aucune provision à ce titre, aucun versement de trésorerie n'étant probable à la clôture de l'exercice.

La charge d'impôt au titre de l'intégration fiscale s'élève à 37.798 milliers d'euros, après imputation des crédits d'impôt. Le produit d'impôt correspondant à l'impôt versé par les filiales de STEF SA comme si elles avaient été imposées séparément s'élève à 35.147 milliers d'euros soit une charge d'impôt de 2.651 milliers d'euros.

Le solde de déficits utilisés par la société mère s'élève à 206.977 milliers d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, STEF SA (seule) a une charge d'impôt s'élevant à 2.312 milliers d'euros et des déficits reportables d'un montant de 26.156 milliers d'euros.

3.18. Effectifs

Les effectifs moyens de la société se répartissent comme suit :

	Permanents
Cadres	220
Hautes Maîtrises	6
Maîtrises	16
Employés	13
Total	254

Au titre de l'exercice précédent, les effectifs permanents étaient de 232.

3.19. Rémunération des organes d'administration

Les rémunérations nettes totales et les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 1.424 milliers d'euros en 2022 contre 1.109 milliers d'euros en 2021.

3.20. Situation au sein du groupe

STEF SA est l'entreprise qui établit les états financiers consolidés pour l'ensemble du Groupe.

3.21. Evénements post-clôture

STEF S.A. est entrée en négociation exclusive avec le groupe CMA-CGM pour la cession des titres de La Méridionale et de Sigma détenus au travers de sa filiale CMP. La convention d'acquisition relative au transfert de ces titres a été signée entre STEF & CMA CGM le 08 mars pour un closing prévu au plus tard le 30 septembre 2023 sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes.

					LISTE DES FILI	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS					
		CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART	VALEUR COMPTABL	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES	MONTANT DES CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRE HT	RESULTATS	DIVIDENDES
STEF SA ,	STEF SA AU 31/12/2022		AUTRES QUE LE CAPITAL	DE CAPITAL	BRUTE	NETTE	CONSENTIS ET NON REMB	ш	DU DERNIER EXERCICE	(bénéfice on perte	
(en euros)				DETENUE				PAR LA SOCIETE	ECONLE	du dernier exercice clos)	AU COURS DE L'EXERCICE
A- Renseigr	A- Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital	xcède 1% du capital									
1 - Filiales (dé	1 - Filales (détenues à + de 50%)										
1	STEF TRANSPORT(PARIS)	15 000 000	85 501 407	100,00%	84 105 892	84 105 892	250 417 740	13 300 000	18 257 662	31 265 247	31 511 882
300	BRETAGNE FRIGO(PARIS)	7 597 550	8 497 052	100,00%	16 559 386	16 559 386			1 817 143	(3 197)	
340	ENTR. FRIGORIFIQUE NORD E(PARIS)	686 250	1 004 053	100,00%	2 212 585	2 212 585	1 036 547		485 184	81 231	
330	ENTR. FRIGO DU SUD-OUEST(PARIS)	2 821 250	920 224	100,00%	3 333 110	3 333 110			468 157	(137 790	
320	F.S.D.(PARIS)	16 663 005	9 925 766	100,00%	28 483 634	28 483 634			2 848 701	646 290	329 805
552	SGN GLACIERES FRIGO ST NA(PARIS)	4 600 000	532 555	100,00%	9 258 450	5 132 555			0	(902 9)	
581	STEF LOGISTIQUE(PARIS)	8 000 000	(2 985 964)	100,00%	9 545 687	9 545 687	27 768 918		5 985 217	(703 276	
610	STEF Information et Techn(PARIS)	400 000	9 116 439	100,00%	2 076 687	2 076 687	3 641 895		60 906 507	1 152 947	525 900
692	SLD AIX EN PROVENCE(AIX-EN-PROVENCE	300 000	4 929 457	100,00%	19 170 020	6 777 520	1 402 459		1 573 102	830 948	
00L1	STEF NEDERLAND	10 018 000	(9 509 864)	100,00%	25 422 376	508 137	2 855 979		7 808 143	(2 451 684)	
992	STEF LOGISTICS COURCELLES (COURCELLES	264 000	1 091 177	100,00%	770 000	770 000	531 452		8 979 538	81 976	
765	STEF LOGISTICS SAINTES(SAINTES)	1 052 000	3 199 247	100,00%	1 315 000	1 315 000	19 292 328	000 089	38 115 190	539 915	
900	STEF SUISSE(SATIGNY)	2 902 508	22 106 308	99,73%	23 004 305	23 004 305	15 595 655	21 656 391	54 162 685	4 611 191	
673	ATLANTIQUE SA	601 000	n/a	%09'66	805 375	(0)) 703 778		n/a)/u	
278	IMMOSTEF (PARIS)	12 435 248	193 857 485	93,64%	152 948 776	152 948 776	100 645 231	149 346 245	40 819 658	8 103 454	
283	STEF LOGISTIQUE PLOUENAN	820 000	1 710 758	%00'62	1 011 557	1 011 557			2 406 467	223 499	
624	CMP	9 658 225	30 696 121	100,00%	50 872 946	50 872 946	554 355		0	183 137	
0K01	STEF LANGDON	270 596	7 239 480	100,00%	130 860 306	130 860 306			0	0	
2 - Participatic	- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
	n/a										
B - Renseig	B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital	e n'excède pas 1% du	capital								
	Sociétés du groupe				74 819	74 819	81 018 866	15 791 545	33 090 617		709 090
	Divers hors groupe				348 564	4	0	0	0		0

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

DATE D'ARRETE	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22
durée (mois)	<u>, -</u>	. -		. -	
de l'exercice	12	12	12	12	12
I.Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	13 165 649	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Nombre d'actions émises	13 165 649	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Valeur nominale de l'action	1	1	1	1	1
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II.Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 139 892	18 100 821	18 776 801	17 811 476	18 231 196
Bénéfice avant impôts, amortissements et					
provisions	38 035 423	41 254 173	51 083 542	41 941 163	43 121 543
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt maison-					
mère)	(3 949 171)	521 276	(4 697 973)	(5 075 658)	4 633 720
Pánáfica après impêts, amortissaments et					
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	30 758 623	21 936 343	39 042 887	34 291 868	34 796 919
P10 (1010115	20,0002	21 / 50 5 .5	0,012,007	2.2/1000	0.770717
Montant des bénéfices distribués (net)	32 914 123	0	52 000 000	39 000 000	52 000 000
III.Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts,					
mais avant amortissements et provisions	3,19	3,13	4,29	3,62	2,96
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,34	1,69	3,00	2,64	2,68
provisions	2,34	1,09	3,00	2,04	2,08
Dividende versé à chaque action	2,50	0,00	4,00	3,00	4,00
W.D.					
IV.Personnel					
Nombre de salariés	220	215	220	232	254,4
	10.000.000	10.022.022	15 00 4 242	20.002.00=	22 00 1 00 2
Montant de la masse salariale	18 923 963	19 022 829	17 894 313	20 893 097	23 096 090
Montant des sommes versées au titre des					
avantages sociaux					
(Sécurité soc. oeuvres sociales)	10 772 710	11 447 435	11 600 656	11 697 192	14 008 956

STEF

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

STEF

93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris





STEF

93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

«Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés»

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés (y compris goodwill)

Description du risque :

Au 31 décembre 2022, les actifs immobilisés sont constitués des éléments suivants :

- Goodwill (295 millions d'euros);
- Autres immobilisations incorporelles (14 millions d'euros);
- Immobilisations corporelles y compris Droit d'utilisation au titre des contrats de location (1 806 millions d'euros) correspondant notamment aux plateformes et entrepôts, matériels de transport et navires.

Comme décrit en note 13.4 de l'annexe, le Groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises aux indices de perte de valeur, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Le Groupe réalise par ailleurs annuellement un test de perte de valeur des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie après allocation à des unités génératrices de trésorerie ("UGT"). La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode nécessite la mise en œuvre de jugements importants de la part de la direction, notamment lors de l'établissement des prévisions ainsi que lors du choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Par exception, pour l'UGT Maritime, la valeur recouvrable de l'UGT a été évaluée sur la base des conditions de cession issues de la convention d'acquisition conclue entre STEF et la société CMA-CGM le 8 mars 2023.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés (y compris les Goodwill) comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique cette évaluation, notamment sur l'établissement des prévisions, ainsi que sur la détermination des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Notre réponse au risque :

Nos travaux ont consisté, en premier lieu, à revoir le caractère raisonnable des indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe et à apprécier en conséquence l'étendue des tests réalisés sur l'exercice.

Pour les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à :

 contrôler l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et la cohérence de ces éléments avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour calculer la valeur d'utilité;



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

- évaluer la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration ;
- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, la cohérence et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par rapport aux données économiques du secteur notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation (WACC);
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues;
- au cas particulier de l'UGT Maritime, nous avons pris connaissance des conditions de cession issues de la convention d'acquisition conclue le 8 mars 2023 entre la société et le groupe CMA-CGM et avons contrôlé que ces dernières ne remettaient pas en cause la valeur comptable de l'UGT;
- apprécier le caractère approprié de l'information financière donnée dans la note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par l'assemblée générale du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 décembre 1997 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 25^{ème} année, dont 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 avril 2023 Courbevoie, le 5 avril 2023

KPMG SA MAZARS

Jérémie LERONDEAU Cédric MAUCOURT Anne-Laure ROUSSELOU

Associé Associée Associée



STEF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 31 décembre 2022

STEF

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

STEF

93 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS





KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

STEF

93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

«Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels»

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n $^{\circ}$ 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

1- Description du risque :

Au 31 décembre 2022, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 519 682 milliers d'euros, soit 32% du total de l'actif.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les titres de participations à leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est estimée par la direction sur la base de la quote-part d'actif net comptable des entités concernées à la clôture de l'exercice. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon les cas, à des éléments historiques (les capitaux propres) ou à des éléments estimés (perspectives d'activité et de rentabilité et plus-value latentes immobilières).

Compte tenu de la matérialité des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

2- Notre réponse au risque :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier si la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité de chaque titre de participation est justifiée au regard de la nature et de l'activité de l'entité détenue ;
- pour les évaluations faisant uniquement référence au niveau de la quote-part d'actif net comptable, vérifier que les montants retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres reposent sur une documentation probante;
- pour les évaluations reposant sur des plus-values latentes immobilières, vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des plus-values latentes, obtenir et examiner la documentation et la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer le prix de marché du bien immobilier;
- au cas particulier des titres de la CMP, nous avons pris connaissance des conditions de cession des sous-filiales La Méridionale & Sigma issues de la convention d'acquisition conclue le 8 mars 2023 entre la société et le groupe CMA-CGM pour déterminer la valeur d'utilité des titres;
- le cas échéant, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels autres que les plusvalues latentes immobilières (perspective d'activité et de rentabilité), apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par l'assemblée générale du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG SA et du 18 décembre 1997 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG SA était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 25^{ème} année, dont 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

- Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



STFF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 31 décembre 2022

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 avril 2023 Courbevoie, le 5 avril 2023

KPMG SA MAZARS

[

Jérémie LERONDEAU Cédric MAUCOURT Anne-Laure ROUSSELOU

Associé Associée Associée